

# DOCUMENT D'OBJECTIFS

« PLAINE DE NIORT NORD OUEST »

**GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES**

25 novembre 2015





# DOCUMENT D'OBJECTIFS

Zone de Protection Spéciale n° FR5412013

« **Plaine de Niort Nord-Ouest** »

Volume de synthèse

Niort le **9 NOV. 2015**

Vu pour être annexé au présent arrêté

Le Préfet de la Vendée



Jean-Benoît ALBERTINI

Le Préfet des Deux-Sèvres



Jérôme GUTTON



### **Maîtrise d'ouvrage :**

MEDDE – Ministère de L'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

### **Structure porteuse :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES

Suivi de la démarche : **Dupeu Céline, Ménard Catherine**

### **Opérateur local :**

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) associé à la LPO de Vendée

Chargé de mission : **Berthomé Jean-François**

### **Rédaction du diagnostic écologique**

Rédaction : **Chiron Damien** (GODS)

Cartographie : **Berthomé Jean-François** (GODS)

### **Rédaction du diagnostic socioéconomique**

Rédaction et cartographie : **Berthomé Jean-François** (GODS)

### **Rédaction du volume de synthèse**

Rédaction et mise en page : **Berthomé Jean-François** (GODS)

### **Contributions (relecture)**

**Boisseau Martine, Fichet Xavier** (GODS), **Guégnard Aurélie, Sudraud Julien** (LPO85), **Dupeu Céline, Ménard Catherine** (DREAL PC)

### **Validation scientifique :**

Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Poitou-Charentes

Rapporteur : **Attié Carole**

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>10</b>
<b>PORTRAIT SYNTHETIQUE DU SITE NATURA 2000</b> .....	<b>12</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX</b> .....	<b>18</b>
<b>DIAGNOSTIC</b> .....	<b>39</b>
<b>STRATEGIE DE CONSERVATION</b> .....	<b>59</b>
<b>OBJECTIFS</b> .....	<b>64</b>
<b>PROGRAMME D’ACTIONS</b> .....	<b>68</b>
<b>CHARTRE NATURA 2000</b> .....	<b>142</b>
<b>ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB</b> .....	<b>166</b>

# Table des Figures

Figure 1 : Localisation de la ZPS.....	14
Figure 2 : Dynamisme démographique des communes de la ZPS.....	32
Figure 3 : Évolution des surfaces bâties (ha) du côté deux-sévrien de la ZPS (1800-2008).....	33
Figure 4 : Surfaces construites depuis les années 70 (côté deux-sévrien de la ZPS).....	33
Figure 5 : Infrastructures THT et fermes éoliennes sur la ZPS.....	34
Figure 6 : Chute du nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS.....	35
Figure 7 : SAU moyenne des exploitations agricoles (communes de la ZPS).....	35
Figure 8 : Recul des Surfaces Toujours en Herbe (données communales).....	36
Figure 9 : Abondance et distribution du Busard cendré en France.....	46
Figure 10 : Abondance et distribution du Busard des roseaux en France.....	47
Figure 11 : Abondance et distribution du Busard Saint-Martin en France.....	47
Figure 12 : Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs par grandes unités paysagères en France.....	49
Figure 13 : Mesures Agro-Environnementales territorialisées sur la ZPS.....	63
Figure 14 : Fauche "sympa" - source LPO France.....	164
Figure 15 : Autres exemples de récolte ou fauche centrifuge Source DDAF Picardie.....	164
Figure 16 : Effort de contractualisation en Mesures Agro-Environnementales surfaciques.....	167
Figure 17 : Parts relatives des volets de mise en œuvre du DOCOB.....	169

# Liste des Tableaux

Tableau 1 : Membres du Comité de pilotage (COPIL).....	7
Tableau 2 : Réunions du comité de pilotage local du site « ZPS plaine de Niort nord-ouest».....	9
Tableau 3 : Étapes de l'élaboration du DOCOB.....	9
Tableau 4 : Les ZPS "à Outardes" du Poitou-Charentes.....	11
Tableau 5 : Contexte administratif.....	15
Tableau 6 : Données abiotiques – tableau des milieux physiques.....	16
Tableau 7 : Description synthétique du site d'après la FSD.....	16
Tableau 8 : Liste de la totalité des espèces observées sur la ZPS.....	20
Tableau 9 : Liste des espèces d'intérêt communautaire observées sur la ZPS jusqu'en 2012.....	24
Tableau 10 : Données socioéconomiques principales.....	38
Tableau 11 : Espèces recensées en effectif d'intérêt mineur sur la ZPS pour leur conservation à large échelle.....	41
Tableau 12 : Représentativité des espèces prioritaires recensées sur la ZPS.....	42
Tableau 13 : Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012.....	43
Tableau 14 : Synthèse méthodologique de "Classement" par critères des espèces sur la ZPS en 2012.....	44
Tableau 15 : "Classification" des espèces sur la ZPS en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation.....	45
Tableau 16 : Niveau d'enjeu des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS.....	49
Tableau 17 : Autres espèces remarquables non inscrites à l'Annexe I de la "Directive Oiseaux".....	50
Tableau 18 : Synthèse des interactions entre activités socio-économiques et avifaune de plaine de la ZPS.....	55
Tableau 19 : Périodes sensibles au dérangement pour chaque espèce prioritaire du site.....	56
Tableau 20 : Principales menaces pour les espèces prioritaires du site Natura 2000.....	57
Tableau 21 : Synthèse des objectifs de conservation des espèces prioritaires 1 et 2 sur la ZPS.....	61
Tableau 22 : Synthèse des Orientations de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable.....	66
Tableau 23 : Récapitulatif des actions par priorité.....	71
Tableau 24 : Tableau de correspondance entre les grands types de milieux et les espèces de l'Annexe I de la ZPS de la Plaine de Niort nord-ouest.....	148
Tableau 25 : Périodes sensibles (dérangement) pour les espèces prioritaires du site.....	163
Tableau 26 : Effort de contractualisation "Charte Natura 2000".....	168
Tableau 27 : Budget prévisionnel "Suivi de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.....	168
Tableau 28 : Estimation budgétaire de la mise en œuvre du DOCOB en euros.....	169
Tableau 29 : MAEt éligibles sur NINO en 2012.....	170

**AVERTISSEMENT : La lecture de ce document s'accompagne de la consultation de l'annexe cartographique (ATLAS) à laquelle de nombreux renvois aux cartes font mention.**

## Cadre d'élaboration du Document d'objectifs

### Cadre réglementaire

Pour constituer le réseau Natura 2000<sup>1</sup>, la démarche française repose sur trois principes : anticiper sur la gestion des sites, affirmer l'approche contractuelle et obtenir l'adhésion des populations locales. L'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 transpose en droit français les directives européennes concernant Natura 2000 et donne ainsi une valeur réglementaire aux sites. Elle définit en particulier le document d'objectifs (DOCOB) qui doit être établi pour chaque site. En tenant compte du contexte écologique, économique, social et culturel, ce document-cadre précise les objectifs et les actions de conservation avec leurs cahiers des charges ainsi qu'il donne les éléments d'information pouvant contribuer à l'évaluation des plans et projets d'aménagement du territoire. Ces éléments sont complétés par les textes de deux décrets du 8 novembre et du 20 décembre 2001.

Enfin, la loi relative au développement des territoires ruraux (n°2005-157 du 23 février 2005), dans ses articles 140 à 146 instaure en particulier le concept de Charte Natura 2000. Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 précise que la Charte Natura 2000, élément à part entière du DOCOB, doit « faire reconnaître » la gestion passée qui a permis le maintien des habitats.

Les ZPS sont désignées sur la base des données scientifiques disponibles concernant leur richesse en oiseaux de l'annexe I de la Directive oiseaux. Les oiseaux migrateurs dont la présence est significative et régulière, ainsi que les espèces de la liste rouge nationale, doivent également être pris en compte (listes établies par le MnHN).

### Création de la Zone de Protection Spéciale

Au cœur des années 90, l'ornithologie française constate une régression massive des populations d'outardes canepetières et de Busards cendrés dans les grandes plaines céréalières.

En 2000, la préparation des désignations de zones de protection spéciale (ZPS) pour répondre à la directive européenne, mène à une révision de périmètre des zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO). De part et d'autre de la limite départementale, est dessinée la ZPS de 24450 ha (23290 en Deux-Sèvres et 1161 ha en Vendée). Après consultation, la France en a transmis les caractéristiques à la Commission Européenne en 2002. Puis le ministère chargé de l'Environnement a publié l'arrêté du 26/08/2003 au J.O du 25/09/2003.

### Le comité de pilotage (COPIL)

En octobre 2010, par arrêté inter-préfectoral, le Préfet des Deux-Sèvres a institué sous sa présidence le comité de pilotage local (voir Tableau 1, ci-dessous). Celui-ci s'est réuni à quatre reprises (voir Tableau 2, page 9).

Tableau 1 : Membres du Comité de pilotage (COPIL)

#### Représentants des Services de l'État et de ses établissements publics

M. le Préfet des Deux-Sèvres  
M. le Préfet de la Vendée  
M. le Directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes  
M. le Directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire  
M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres  
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée  
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes  
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles des Pays-de-la-Loire  
M. le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin  
M. le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Bretagne - Pays-de-la-Loire  
M. le Délégué Régional au tourisme de la région Poitou-Charentes  
M. le Délégué Régional au tourisme de la région Pays de la Loire  
M. le Directeur Départemental des finances publiques des Deux-Sèvres  
M. le Directeur Départemental des finances publiques de la Vendée  
M. le Chef de service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres  
M. le Chef de service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée  
M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes  
M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire  
M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes  
M. le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne  
M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)  
Mme la Déléguée Interrégionale Bretagne – Pays de la Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

#### Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements associés

Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes  
M. le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire  
M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres  
M. le Président du Conseil Général de la Vendée  
Mmes. et MM. les Maires des communes deux-sévriennes d'Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouëne, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine  
Mmes. et MM. les Maires des communes vendéennes de Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges  
M. le Président de la Communauté de Communes GATINE-AUTIZE  
M. le Président de la Communauté d'Agglomération de NIORT  
M. le Président de la Communauté de Communes du VAL d'EGRAY

<sup>1</sup> Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009

M. le Président de la Communauté de Communes VENDEE, SEVRE, AUTISE  
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)  
Mme la Présidente du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du MARAIS POITEVIN  
M. le Président du SIVOM de Coulonges-sur-L'Autize  
M. le Président du Syndicat des eaux du centre ouest  
M. le Président du Syndicat Intercommunal du personnel de GERNOND-ROUVRE et de SAINTE-OUENNE  
M. le Président du SIVOM du Pays du MARAIS POITEVIN des Deux-Sèvres  
M. le Président du SIVOM du Pays du MARAIS POITEVIN, bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes

#### **Représentants des Propriétaires**

M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété privée rurale des Deux-Sèvres  
M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété privée rurale et agricole de Vendée  
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres  
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers privés de la Vendée

#### **Organismes consulaires**

M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée  
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée  
M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

#### **Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme**

M. le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée  
M. le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vendée  
M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Confédération Paysanne de la Vendée  
M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Coordination Rurale de la Vendée  
M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres  
M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de la Vendée  
M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres  
M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée  
M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres  
M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée

#### **Associations agréées de protection de l'environnement**

M. le Président de Deux-Sèvres Nature Environnement  
M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres  
M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux  
M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée  
M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes  
M. le Président de la Société botanique du Centre-Ouest  
M. le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie  
Mme. la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée

#### **Organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel**

M. le Directeur du Centre d'Études Biologiques de Chizé – CNRS de Chizé  
M. le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

#### **Gestionnaires d'Infrastructures**

M. le Directeur de Réseau de Transport d'Électricité (RTE)  
M. le Délégué régional EDF en Poitou-Charentes  
M. le Délégué régional EDF des Pays de la Loire  
M. le Délégué régional GDF en Poitou-Charentes  
M. le Directeur général des Autoroutes du Sud de la France (ASF)  
M. le Directeur régional de France Télécom de Limousin-Poitou-Charentes  
M. le Directeur régional de France Télécom des Pays de la Loire  
M. le Président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)  
M. le Directeur de l'Écogestion des Routes – Conseil Général des Deux-Sèvres  
M. le Directeur des Infrastructures Routières et Maritimes – Conseil Général de la Vendée

#### **Personnes associées**

MM. les conseillers Généraux des cantons de Champdeniers, Coulonges-sur-L'Autize, Niort-Ouest, Niort-Nord  
MM. les conseillers Généraux des cantons de Maillezais et de Saint-Hilaire-des-Loges



Tableau 2 : Réunions du comité de pilotage local du site « ZPS plaine de Niort nord-ouest »

Installation du COPIL - Villiers-en-Plaine.	15 juin 2011
Présentation par l'opérateur local de la démarche Natura 2000, et de la méthode d'élaboration du DOCOB - Villiers-en-Plaine.	21 Février 2012
Présentation des inventaires : biologique (espèces de la directive Oiseaux et leurs habitats) et socio-économique ; du diagnostic ; de la hiérarchisation des enjeux et de la stratégie de conservation - Villiers-en-Plaine.	28 novembre 2013
Validation du DOCOB et de la Charte Natura 2000 – Saint-Pompain.	20 février 2015

## Élaboration du document d'objectifs (DOCOB)

En octobre 2011, l'État lance un appel d'offre pour élaborer le DOCOB de cette ZPS. La proposition du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) associé à la délégation LPO de Vendée a été retenue.

Le coordonnateur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Jean-François Berthomé, a ainsi animé les comités de pilotage et les ateliers de travail thématiques (voir Tableau 3, ci-dessous). Pour les approches techniques, le GODS s'est entouré des compétences des DREAL et des DDT des Deux-Sèvres et de Vendée. En intégrant les contributions individuelles et celles des ateliers de travail, le GODS a rédigé les synthèses ornithologiques et socio-économiques, le diagnostic, la stratégie de conservation ainsi que les fiches actions et la Charte Natura 2000 afin de constituer le DOCOB de la ZPS.

Tableau 3 : Étapes de l'élaboration du DOCOB

COPIL de présentation par l'opérateur local de la démarche Natura 2000, et de la méthode d'élaboration du DOCOB - Villiers-en-Plaine.	21 Février 2012
Réunion publique de présentation de la démarche Natura 2000 – Champbertrand (commune de Villiers-en-Plaine).	22 mars 2012
Groupe de travail et d'échanges « Inventaire biologique » - Champbertrand.	18 octobre 2012
Groupe de travail et d'échanges « Inventaire socio-économique et diagnostic » - Champbertrand.	20 décembre 2012
COPIL de présentation des inventaires, diagnostic, hiérarchisation des enjeux et stratégie de conservation - Villiers-en-Plaine.	28 novembre 2013
Groupe de travail et d'échanges « Aménagement » et « Agriculture » : présentation des projets de fiches-actions et de Charte Natura 2000 - Villiers-en-Plaine.	5 juin 2014
COPIL de validation du DOCOB et de la Charte Natura 2000 – Saint-Pompain.	20 février 2015
Arrêté interpréfectoral portant approbation du DOCOB	9 novembre 2015

## Avertissement aux porteurs de projet ou de manifestation

**En raison de l'échelle et de la date de réalisation des inventaires biologiques de 2011-2012, leurs résultats, même s'ils constituent pour ce moment-là une référence de l'état des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire du site pour ce DOCOB, ne dispensent aucunement les porteurs de projet de réaliser les inventaires localisés dans le cadre de leur évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.**

Consulter le site de la DREAL Poitou-Charentes :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/presentation-du-nouveau-regime-r513.html>

# NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



## Natura 2000 : présentation générale

**Ce préambule décrit la démarche Natura 2000 depuis la mise en place du réseau européen jusqu'au mode opératoire retenu par la France et son application locale. Un chapitre dépeint les principales caractéristiques administratives du site.**

## Un réseau de sites européens prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. **Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.** Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. **L'ambition de Natura 2000 est de tenir compte des activités humaines dans la préservation de la biodiversité, en faisant appel aux principes d'un développement durable.**

## Natura 2000 en Europe (UE-décembre 2013)

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 30268 sites pour les deux directives dont 2960 sites marins :

- 23608 sites terrestres en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 601175 km<sup>2</sup>,
- au titre de la directive Oiseaux, les 536840 km<sup>2</sup> des 5491 sites terrestres en ZPS représentent 12,50 % de la surface terrestre de l'UE-28.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

## Natura 2000 en France (décembre 2013)

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre des ZPS.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1752 sites (1368 au titre de la Directive « Habitats » et 384 pour la Directive « Oiseaux ») dont 1543 terrestres couvrant 90 280 km<sup>2</sup> :

- 1366 sites terrestres en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats représentant 8,5 % de la surface terrestre de la France, soit 4,68 millions ha,
- 392 sites terrestres en ZPS au titre de la directive Oiseaux représentant 7,9 % de la surface terrestre de la France, soit 43 354 km<sup>2</sup>.

## Natura 2000 dans la région Poitou-Charentes

Aujourd'hui, en Poitou-Charentes, le réseau Natura 2000 terrestre compte 84 sites (12,5% du territoire régional) dont 24 ZPS (242 250 ha). Onze accueillent régulièrement (parfois occasionnellement), à un moment ou à un autre de son cycle biologique, l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*).

Source : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-poitou-charentes-r1742.html>

Tableau 4 : Les ZPS "à Outardes" du Poitou-Charentes

N° du site	Dpt	Nom du site	Superficie (ha)
<a href="#">FR5212006</a>	86	CHAMPAGNE DE MÉRON	1 334
<a href="#">FR5410100</a>	17, 79	MARAIS POITEVIN	68 023
<a href="#">FR5412007</a>	79	PLAINE DE NIORT SUD-EST <sup>(1)</sup>	20 760
<a href="#">FR5412013</a>	79-85	PLAINE DE NIORT NORD-OUEST	17 040
<a href="#">FR5412014</a>	79	PLAINE D'OIRON-THENEZAY	15 580
<a href="#">FR5412016</a>	86	PLATEAU DE BELLEFONDS	2 584
<a href="#">FR5412018</a>	86	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS <sup>(1)</sup>	37 430
<a href="#">FR5412021</a>	16	PLAINE DE VILFAGNAN	9 531
<a href="#">FR5412022</a>	79, 86	PLAINE DE LA MOTHE-SAINT-HERAY-LEZAY <sup>(1)</sup>	24 450
<a href="#">FR5412023</a>	16	PLAINES DE BARBEZIERES A GOURVILLE <sup>(1)</sup>	8 108
<a href="#">FR5412024</a>	17	PLAINE DE NERE A BRESDON <sup>(1)</sup>	9 261

Source : [http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/3089/tab/rep](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3089/tab/rep)

## Natura 2000 dans le département des Deux-Sèvres

La « Zone de Protection Spéciale de la Plaine de Niort nord-ouest fait partie des 4 ZPS du département des Deux-Sèvres accueillant l'Outarde canepetière et son cortège d'oiseaux de plaine associé (Voir Tableau 4, ci-dessus et cartes 1 et 4 de l'atlas).

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



# Portrait synthétique du site Natura 2000

« Plaine de Niort nord-ouest »

## Fiche d'identité administrative du site

### Nom officiel ; Désignation au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE (ex 79/409/CEE) ; numéro officiel du site Natura 2000 :

Site Natura 2000 de la PLAINE DE NIORT NORD-OUEST (Zone de Protection Spéciale) ; par arrêté le 26/08/2003 publié au J.O. du 25/09/2003 ; FR5412013.

### Aire biogéographique :

Atlantique.

### Localisation du site Natura 2000 :

Régions Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire. Partie sud-ouest des Deux-Sèvres et au sud-est de la Vendée, voir carte page 14.

### Circonscriptions territoriales concernées :

13 Communes : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouene, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine (79) et Benet, Nieul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges (85). Voir carte 2 de l'atlas.

7 Cantons : Champdeniers-Saint-Denis, Coulonges-sur-L'Autize, Maillezais, Niort, Niort-Ouest, Niort-Nord, Saint-Hilaire-des-Loges.

3 Communautés de Communes : Gâtine-Autize, Val d'Egray, Vendée-Sèvre-Autize et la Communauté d'Agglomération de Niort. Voir carte 3 de l'atlas.

### Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/14/CE (ex79/409/CEE) :

17 040 ha (dont 12 240 en 79 et 4 800 ha en 85).

### Préfet coordinateur :

Préfet des Deux-Sèvres.

### Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB :

Secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres.

### Structure porteuse :

DREAL Poitou-Charentes – 15 rue Arthur Ranc – B.P. 60539 – 86020 POITIERS CEDEX.

### Opérateur :

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES – 48 rue Rouget de Lisle – 79000 NIORT,  
Associé en groupement solidaire à la LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX- Vendée – Le Grand Mothais – 85450 Champagné-les-Marais.

### Commissions ou groupes de travail :

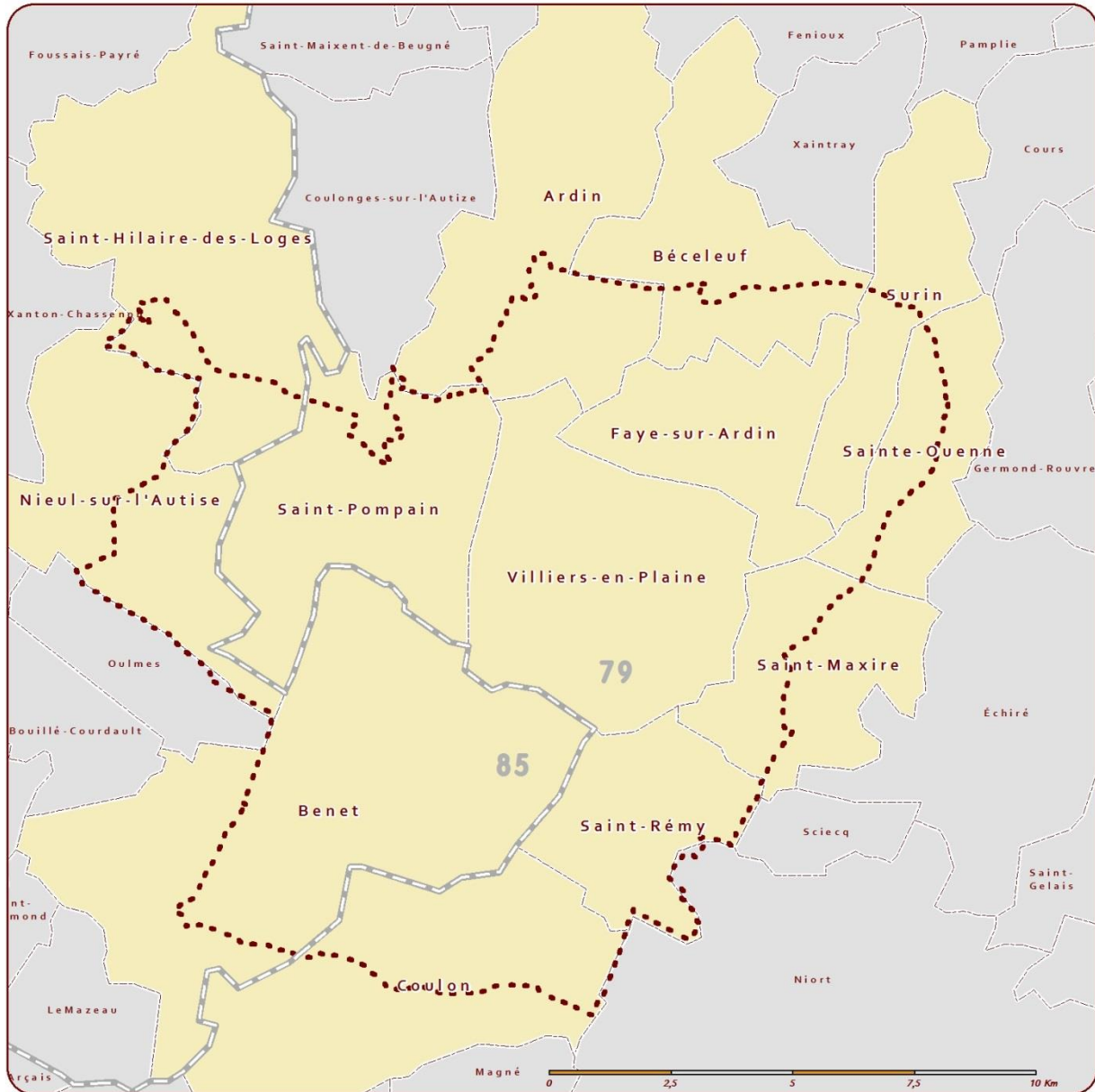
Agriculture, Aménagement du territoire.

Figure 1 : Localisation de la ZPS

**LOCALISATION DE LA ZPS**



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 540213



 ZPS NINO (17050 ha)  
 Communes de la ZPS

© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres  
 Source des données : GODS, 2013  
 Source du fond de carte : IGN, DREAL Poitou-Charentes  
 Réalisation : Jean-François Berthomé, 2013



## Données administratives

Tableau 5 : Contexte administratif

Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
Région	2	Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire	IAAT
Départements	2	Deux-Sèvres, Vendée	IAAT
Communautés de communes	4	Gâtine-Autize, Val d'Egray, Vendée-Sèvre-Autise et une Communauté d'Agglomération de Niort	IAAT
Communes	13	DEUX-SÈVRES : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouenne, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine VENDÉE : Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges	INSEE
Démographie	Environ 7700 habitants sur la ZPS en 2009 sur les 17700 habitants des communes concernées par le site.	Densité de 54 hab. /km <sup>2</sup> sur la ZPS	INSEE
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes	-	-	MNHN
ZNIEFF	1	ZNIEFF (modernisation) de type II n° 656 : Plaine de Niort nord-ouest (ex Plaine de Villiers).	MNHN
ZICO	1	ZICO PC 10 : Plaine de Niort nord-ouest (12 283 ha dont 9082 ha en Poitou-Charentes).	MNHN
SDAGE <sup>2</sup>	1	SDAGE du Bassin Loire-Bretagne	SANDRE
SAGE <sup>3</sup>	1	SAGE de la Sèvre niortaise et Marais poitevin	SANDRE
Périmètres de protection de captages pour l'adduction d'eau potable	1	Secteur du Centre-Ouest (Deux-Sèvres)	CG79 et SECO

<sup>2</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux

<sup>3</sup> SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux

## Données abiotiques

Tableau 6 : Données abiotiques – tableau des milieux physiques

Objet	Quantification	Qualification	Origine des données
Climat	1	Tempéré à influence océanique : Précipitations en cumul annuel entre 760 et 800 mm La moyenne annuelle des températures s'élève à 12,04° : temp. maxi. du mois le plus chaud 24,8° - temp. mini. du mois le plus froid 1,5°.	worldclim.org
Géologie	1 grand ensemble	Roches sédimentaires du Jurassique moyen.	BRGM
Pédologie	3 ensembles	Terres de groies superficielles à moyennement profondes. Terres rouges moyennement profondes. Vallées et terrasses alluviales	BRGM IGCS P-C
Hydrographie	1	L'Autize et le ruisseau du Tail.	IGN
Topographie		La topographie du secteur décline progressivement de 125 à 10 mètres d'altitude, par paliers du nord au sud vers le Marais poitevin. Ce plateau à la partie centrale dépressive de quelques dizaines de mètres est entaillé de légères petites vallées sèches qui tranchent avec le caractère monotone de « plaine » ondulée.	IGN

## Le cadre : les paysages de la ZPS

Un grand type de paysage domine très largement la ZPS (voir carte 5 de l'atlas) : 90 % du site est couvert par les vastes espaces ouverts de plateau ondulé, légèrement entaillés par de petites vallées sèches. Marginalement au sud, un secteur bocager (7% du site) domine la dépression verte du Marais Poitevin, au nord, la vallée de l'Autize « fait frontière ».

Tableau 7 : Description synthétique du site d'après la FSD<sup>4</sup>

*Le paysage est ouvert (carte 5 de l'atlas) et légèrement vallonné. La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire (carte 6 de l'atlas) de faible altitude (carte 7 de l'atlas) principalement exploitée pour la culture de céréales et d'oléoprotéagineux (carte 52 de l'atlas).*

*En périphérie les pratiques agricoles sont plus diversifiées. Au nord- nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Çà et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.*

*Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rend cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.*

D'après l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>5</sup>

*« Le relief est peu marqué, ou pas du tout, et c'est un caractère essentiel du paysage, qui en conditionne fortement la perception. Les points de vue sont plus fréquemment présents depuis les secteurs voisins légèrement plus élevés. C'est le cas par exemple à Ste-Ouenne, lorsque l'on vient de la Gâtine, et où le grand dégagement, presque annonciateur de la mer, forme un beau contraste avec l'univers cloisonné du bocage.*

<sup>4</sup> Fiche Standard des Données établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2000.

<sup>5</sup> Conservatoire Régional d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes.



*La culture généralisée du sol, qui procure le grand dégagement visuel des plaines, forme avec le relief plat l'essentiel du caractère des paysages. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon la saison, forment donc la principale substance paysagère de ces secteurs. Et du fait de la platitude du relief, le moindre objet se remarque et apparaît le plus souvent et le plus distinctement à l'horizon. Dans ces grands dégagements cultivés, les poteaux, les pylônes [et les éoliennes] apparaissent nettement, souvent seuls objets auxquels l'œil peut s'accrocher. Le contexte de paysage de plaine en accentue fortement l'impact.*

*Traditionnellement, et de longue date, les secteurs de grandes cultures sont aussi des territoires où l'habitat est fortement regroupé, c'est là un caractère essentiel de ces paysages. Il existe une véritable composition des villages, non seulement compacts, mais aussi pourvus, sur leur zone de contact avec la plaine, d'un vocabulaire de transition fait de jardins, de bosquets, de vergers, et de murs d'enceinte, qui font que les fenêtres des maisons ne s'ouvrent pas directement sur l'immensité des cultures et sur le vent qui les balaie. Villiers-en-Plaine représente le cas type de village inscrit dans cette structuration de paysage. Quant aux routes, ce sont les modes de perception presque uniques, dans des secteurs peu attractifs pour la randonnée : les plaines forment plutôt des paysages que l'on traverse, rapidement, entre deux points. Les alignements de grands arbres, quand ils existent, s'accordent particulièrement bien à cette circonstance paysagère.*

*[La plaine de Niort nord-ouest] fait partie de ces paysages qui prennent une place importante dans notre région et qui sont marqués en terme de dynamique par deux phénomènes actuellement parmi les plus porteurs de transformation : les évolutions de l'agriculture d'une part et le développement urbain et péri urbain d'autre part. Les plaines, espaces principalement voués aux productions céréalières et oléagineuses, ont particulièrement été transformées par les évolutions de l'agriculture depuis les années 1950 1960 et continuent à l'être au gré des modifications de la Politique Agricole Commune et de l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces évolutions ont entraîné un accroissement de la taille des exploitations dont la principale conséquence en terme paysager est l'agrandissement et le regroupement des parcelles (avec ou sans procédure d'aménagement foncier) et donc une élimination des effets de mosaïque et de maillage. S'il n'est pas possible de prévoir avec précision les effets des modifications de la PAC, il est certain qu'il y a là une dynamique en cours et un enjeu majeur pour la qualité des paysages régionaux. Il y a peut-être également l'occasion, pour les agriculteurs soucieux de la qualité de leur environnement et de la vitalité des territoires, d'inscrire la qualité des paysages dans leurs projets de développement.*

*[Comme] un certain nombre de secteurs de plaine, [celui de Niort nord-ouest] est situé dans ou à proximité de bassins de développements économique et démographique importants. Dans ces paysages d'habitats groupés, le développement des grandes agglomérations et bourgs mais également des villages (habitations, zones artisanales ou commerciales) se fait hors des limites anciennes inscrites dans le paysage, et bien souvent sans cohérence ni continuité. Cette évolution bouleverse les compositions, souvent de qualité, des espaces de transition et des dégagements visuels et constitue à ce titre un facteur important de modification de nos paysages régionaux*

*Les mouvements de sol des aménagements routiers et autoroutiers apparaissent bien souvent de manière incongrue dans le paysage même si des efforts sont souvent entrepris pour les végétaliser ».*

# NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



## État des lieux

**Se reporter au volume de diagnostic pour les informations exhaustives sur les inventaires socio-économiques et biologiques.**

# Diagnostic avifaunistique

L'ensemble des résultats biologiques présentés ci-dessous a été effectué à partir des observations issues de protocoles<sup>6</sup> standardisés et mis en œuvre sur l'ensemble des espèces ayant valu la désignation de la ZPS. Ceci permettra une évaluation de l'évolution de leur population au sein de la ZPS par la reproduction de ces protocoles.

Toutefois, l'utilisation des données historiques obtenues sur la ZPS entre 2000 et 2012, et remontant jusqu'à 1981 pour l'Outarde canepetière et l'Édicnème criard lors de diverses études et inventaires a été nécessaire pour obtenir un recul suffisant et établir une évaluation du statut (occurrence, effectifs, tendances...) de ces espèces. Ces références historiques recueillies sur ces espèces sont essentiellement issues d'études protocolaires non aléatoires et réalisées dans le cadre de suivis permettant la comparaison des effectifs dans le temps mais également dans l'espace. Ces données concernent :

- les données d'inventaires réalisés en 2000 ;
- les comptages de « rassemblements postnuptiaux » (1979 – 2011) ;
- les données de l'enquête nocturne 1999-2000 et 2009-2010 (Deux-Sèvres) ;
- les données « suivis et protection des busards » depuis 1999 (Vendée) depuis 2008 (Vendée et Deux-Sèvres) ;
- les données des « enquêtes plaine » : (2000 – 2002 – 2004 – 2008 - 2012) ;
- les données d'inventaire issues de la construction de l'autoroute A83 ;
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Chizé) -Communication personnelle de Jean-Marie Boutin.

## Synthèse des données ornithologiques

### A. Liste des espèces inventoriées de 2000 à 2012

La synthèse des données historiques et des données complémentaires recueillies au cours des différents protocoles a permis de mettre en évidence la diversité avifaunistique présente sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » puisque 140 espèces ont été observées au moins une fois durant la période considérée (voir Tableau 8, ci-dessous). **Les espèces de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » sont en gras.**

Tableau 8 : Liste de la totalité des espèces observées sur la ZPS

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Prunellidae	LC	-	-
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Prunellidae	LC	?/S/?	-
<b>Aigrette garzette</b>	<b><i>Egretta garzetta</i></b>	<b>Ardeidae</b>	<b>LC</b>	<b>?/S/?</b>	<b>I</b>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Alaudidae	LC	3/(Dp)/-2	II/B
<b>Alouette lulu</b>	<b><i>Lullula arborea</i></b>	<b>Alaudidae</b>	<b>LC</b>	<b>2/(Dp)/-2</b>	<b>I</b>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Scolopacidae	VU	2/V/?	II/B
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Scolopacidae	LC	3/(D)/-1	II/1 & III/B
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Scolopacidae	EN	3/(D)/-1	II/1 & III/B
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Motacillidae	-	-	-
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Motacillidae	LC	?(S)/?	-
<b>Bondrée apivore</b>	<b><i>Pernis apivorus</i></b>	<b>Accipitridae</b>	<b>LC</b>	<b>?/(S)/?</b>	<b>I</b>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Emberizidae	LC	?/S/?	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Emberizidae	NT	?(S)/?	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Emberizidae	NT	2/(D)/-1	-
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Emberizidae	LC	?/S/?	-
<b>Busard cendré</b>	<b><i>Circus pygargus</i></b>	<b>Accipitridae</b>	<b>VU</b>	<b>?/S/?</b>	<b>I</b>
<b>Busard des roseaux</b>	<b><i>Circus aeruginosus</i></b>	<b>Accipitridae</b>	<b>VU</b>	<b>?/S/?</b>	<b>I</b>
<b>Busard pâle</b>	<b><i>Circus macrourus</i></b>	<b>Accipitridae</b>	-	<b>1/E/-2</b>	<b>I</b>
<b>Busard Saint-Martin</b>	<b><i>Circus cyaneus</i></b>	<b>Accipitridae</b>	<b>LC</b>	<b>3/Dp/-2</b>	<b>I</b>
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Accipitridae	-	-	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Phasianidae	LC	3/Dp/-2	II/B
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Anatidae	LC	?(S)/?	II/1 & III/A
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Scolopacidae	-	?/S/?	II/B
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Scolopacidae	-	3/(D)/-1	II/B

<sup>6</sup> Voir Inventaire biologique 2011-2012

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Scolopacidae	-	?/S/?	-
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Scolopacidae	LC	2/D/-1	II/B
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Scolopacidae	LC	3/(D)/-1	-
<b>Chevalier sylvain</b>	<b><i>Tringa glareola</i></b>	<b>Scolopacidae</b>	-	<b>3/Dp/-1</b>	<b>I</b>
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Strigidae	LC	3/(D)/-1	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Corvidae	LC	?/(S)/?	II/B
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Strigidae	LC	?/S/?	-
<b>Cigogne blanche</b>	<b><i>Ciconia ciconia</i></b>	<b>Ciconiidae</b>	<b>LC</b>	<b>2/Dp/-2</b>	<b>I</b>
<b>Cigogne noire</b>	<b><i>Ciconia nigra</i></b>	<b>Ciconiidae</b>	<b>EN</b>	<b>2/R/0</b>	<b>I</b>
<b>Circaète Jean-le-Blanc</b>	<b><i>Circaetus gallicus</i></b>	<b>Accipitridae</b>	<b>LC</b>	<b>3/(R)/0</b>	<b>I</b>
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Alaudidae	LC	3/(Dp)/-1	-
<b>Combattant varié</b>	<b><i>Philomachus pugnax</i></b>	<b>Scolopacidae</b>	<b>NA b</b>	<b>2/(D)/-1</b>	<b>I, II/B</b>
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Corvidae	LC	?/(S)/?	II/B
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/B
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Cuculidae	LC	?/S/?	-
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Scolopacidae	VU	2/D/-1	II/B
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Tytonidae	LC	3/(D)/-1	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Sturnidae	LC	3/D/-1	II/B
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Phasianidae	LC	?/(S)/?	II/1 & II/1
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Falconidae	LC	3/D/-1	-
<b>Faucon émerillon</b>	<b><i>Falco columbarius</i></b>	<b>Falconidae</b>	-	<b>?/(S)/?</b>	<b>I</b>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Falconidae	LC	?/(S)/?	-
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Falconidae	NA b	-	-
<b>Faucon pèlerin</b>	<b><i>Falco peregrinus</i></b>	<b>Falconidae</b>	<b>LC</b>	<b>?/S/?</b>	<b>I</b>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Sylviidae	NT	?/S/?	-
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Rallidae	LC	?/(S)/?	II/1 & III/B
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Rallidae	LC	?/(S)/?	II/B
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/B
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Muscicapidae	VU	3/Dp/-1	-
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Laridae	LC	?/S/?	II/B
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	Laridae	LC	?/S/?	II/B
<b>Gorgebleue à miroir</b>	<b><i>Luscinia svecica</i></b>	<b>Turdidae</b>	<b>LC</b>	<b>?/(S)/?</b>	<b>I</b>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Phalacrocoracidae	LC	?/S/?	-
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Charadriidae	VU	?/(S)/?	-
<b>Grande Aigrette</b>	<b><i>Casmerodius albus</i></b>	<b>Ardeidae</b>	<b>NT</b>	<b>?/S/?</b>	<b>I</b>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Podicipedidae	LC	?/S/?	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Certhiidae	LC	?/(S)/?	-
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/B
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Turdidae	LC	?/(S)/?	-
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Turdidae	-	?/(S)/?	II/B
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/B
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
<b>Grue cendrée</b>	<b><i>Grus grus</i></b>	<b>Gruidae</b>	<b>CR</b>	<b>2/Dp/-2</b>	<b>I</b>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ardeidae	LC	?/S/?	-
<b>Héron garde-bœufs</b>	<b><i>Bubulcus ibis</i></b>	<b>Ardeidae</b>	<b>LC</b>	<b>?/S/?</b>	<b>-</b>
<b>Hibou des marais</b>	<b><i>Asio flammeus</i></b>	<b>Strigidae</b>	<b>VU</b>	<b>3/(Dp)/-2</b>	<b>I</b>
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Strigidae	LC	?/(S)/?	-
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Hirundinidae	LC	3/(D)/-1	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Hirundinidae	LC	3/Dp/-1	-
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Upupidae	LC	3/(D)/-1	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Sylviidae	LC	?/(S)/?	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Fringillidae	VU	2/D/-1	-
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Oriolidae	LC	?/S/?	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Apodidae	LC	?/(S)/?	-
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/B
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Aegithalidae	LC	?/S/?	-
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Paridae	LC	?/S/?	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Paridae	LC	?/S/?	-
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Paridae	NT	?(S)/?	-
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Paridae	LC	3/D/-1	-
<b>Milan noir</b>	<b><i>Milvus migrans</i></b>	<b>Accipitridae</b>	<b>LC</b>	<b>3/V/?</b>	<b>I</b>
<b>Milan royal</b>	<b><i>Milvus milvus</i></b>	<b>Accipitridae</b>	<b>VU</b>	<b>2/D/-1</b>	<b>I</b>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Passeridae	LC	3/D/-1	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Passeridae	NT	3/(D)/-1	-
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	Passeridae	LC	?(S)/?	-
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Laridae	LC	?(S)/?	II/B
<b>Edicnème criard</b>	<b><i>Burhinus oedicephalus</i></b>	<b>Burhinidae</b>	<b>NT</b>	<b>3/(V)/?</b>	<b>I</b>
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Anatidae	VU	?/S/?	II/1 & III/B
<b>Outarde canepetière</b>	<b><i>Tetrax tetrax</i></b>	<b>Otididae</b>	<b>VU</b>	<b>2/V/?</b>	<b>I</b>
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Phasianidae	LC	3/(V)/?	-
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Phasianidae	LC	2/D/-1	II/1 & III/B
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Strigidae	LC	2/(Dp)/-1	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Picidae	LC	?/S/?	-
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Picidae	LC	?(S)/?	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Picidae	LC	2/(Dp)/-1	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/B
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Laniidae	NT	2/(D)/-1	-
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<b><i>Lanius collurio</i></b>	<b>Laniidae</b>	<b>LC</b>	<b>3/(Dp)/-1</b>	<b>I</b>
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	Columbidae	-	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Columbidae	LC	?/S/?	II/1 et III/B
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Fringillidae	-	?/S/?	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Motacillidae	VU	?(S)/?	-
<b>Pluvier doré</b>	<b><i>Pluvialis apricaria</i></b>	<b>Charadriidae</b>	<b>-</b>	<b>?(S)/?</b>	<b>I, II/2 &amp; III/B</b>
<b>Pluvier guignard</b>	<b><i>Charadrius morinellus</i></b>	<b>Charadriidae</b>	<b>LC</b>	<b>?(S)/?</b>	<b>I</b>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Sylviidae	NT	?/S/?	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
<b>Râle des genêts</b>	<b><i>Crex crex</i></b>	<b>Rallidae</b>	<b>EN</b>	<b>1/Dp/-2</b>	<b>I</b>
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Sylviidae	LC	?(S)/?	-
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Turdidae	LC	?(S)/?	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Turdidae	LC	2/(Dp)/-2	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Sittidae	LC	?/S/?	-
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Anatidae	LC	?/S/?	-
<b>Tarier des prés</b>	<b><i>Saxicola rubetra</i></b>	<b>Turdidae</b>	<b>VU</b>	<b>?(S)/?</b>	<b>I</b>
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Turdidae	LC	?(S)/?	-
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Fringillidae	NT	?/S/?	-
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Picidae	NT	3/(D)/-1	-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Columbidae	LC	3/D/-1	II/B
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Columbidae	LC	?/S/?	II/B
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Turdidae	NT	3/(D)/-1	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodytidae	LC	?/S/?	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Charadriidae	LC	2/V/?	-
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-

**Légende :**

**Liste Rouge France des oiseaux nicheurs**

RE : Espèce disparue de métropole

CR : En danger critique

**EN : En danger**

**VU : Vulnérable**

NT : Quasi-menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA : Non applicable (a : introduite après 1500, b : occasionnelle ou marginale non annuelles, c : régulière en migration ou hivernage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, d : régulièrement présente mais manque de données)

NE : Non évaluée

**Statut nicheur:** Birds in Europe- Their Conservation Status, période 1970-1990 – Birdlife International, 1994.

**a) SPEC (Species of European Conservation Concern) /b) Vulnérabilité 1970-1990 / c)Tendance des effectifs entre 1970 et 1990.**

a) SPEC1 : menacée à l'échelle mondiale, SPEC2 : population mondiale concentrée en Europe et statut de conservation défavorable en Europe, SPEC3 : population mondiale non concentrée en Europe avec statut défavorable en Europe, SPEC4 : population mondiale concentrée en Europe avec statut de conservation favorable en Europe, ? : statut de conservation européen non connu.

/b) E : en danger, V : vulnérable, R : rare, D : déclin, S : à Surveiller, Dp : "depleted" la population de l'espèce n'est ni rare ni en déclin, mais n'a pas récupéré le effectifs antérieur à un déclin ancien, () : peu connu, aucune donnée quantitative disponible.

/c) -2 : large déclin, -1 : déclin modéré, effectif couple. 0 : stable, 1 : augmentation modérée, ? : tendance inconnue.

**Exemple de lecture :** Vanneau huppé, *Vanellus vanellus* – 2/V/ ? – SPEC2/vulnérable/tendance inconnue.

**Directive « Oiseaux » :** Directive n°79/409/CEE du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages

**Annexe I: espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).**

Annexe II : espèces pouvant être chassées :

A : dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

B : seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

Annexe III : espèces pouvant être commercialisées : la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau, facilement identifiables.

A: les activités visées ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

B : Les États membres peuvent autoriser sur leur territoire, pour les espèces mentionnées à l'annexe III, partie B, les activités visées et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

.....

## B. Espèce inscrites à l'Annexe I « Directive Oiseaux » recensées de 1979 à 2012 sur la ZPS

Il est important de rappeler que la désignation de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » se justifie uniquement par la présence d'effectifs majeurs d'espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux ».

Ainsi, parmi les 140 espèces recensées sur le site au cours des 12 dernières années, ce sont 27 espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux » (2009/147/CE) qui ont été observées, que ce soit durant les phases d'inventaires ou durant les différentes études réalisées au cours de la période 2000-2012. Il va de soi que certaines d'entre elles ont pu être observées toute l'année tandis que d'autres sont présentes sur le site uniquement durant leur période de reproduction, d'hivernage ou bien même de migration. Le Tableau 9, ci-dessous, présente synthétiquement l'ensemble de ces espèces ainsi que leur période de présence sur la ZPS et également leur statut de protection à différentes échelles (régionale, nationale, européenne).

Remarquons qu'en comparaison avec la Fiche Standard des Données de 2000 (MNHN<sup>7</sup>) ce sont **12 nouvelles espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »** qui ont été observées (ou renseignées) sur la ZPS entre 2000 et 2012 tandis que 2 d'entre elles l'ont été pour la première fois depuis 2012 :

Il s'agit de :

- la Grande Aigrette *Egretta alba*
- le Busard pâle *Circus macrourus*

Tableau 9 : Liste des espèces d'intérêt communautaire observées sur la ZPS jusqu'en 2012.

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO 2012	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO 2000	Protection nationale
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	non observé	Préoccupation mineure		×
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	Hivernant	Quasi-menacée		×
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Non observé	En danger		×
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	Migrateur	Préoccupation mineure		×
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Nicheur possible	Préoccupation mineure		×
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	Halte migratoire et Hivernant	Vulnérable		×
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	Migrateur	Préoccupation mineure		×
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	Nicheur certain	Vulnérable	×	×
<b>Busard Saint-Martin</b>	<b><i>Circus cyaneus</i></b>	<b>A082</b>	<b>Nicheur certain</b>	<b>Préoccupation mineure</b>	×	×
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	A083	Migrateur occasionnel	-		×
<b>Busard cendré</b>	<b><i>Circus pygargus</i></b>	<b>A084</b>	<b>Nicheur certain</b>	<b>Vulnérable</b>	×	×
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	Halte migratoire et Hivernant	-		×
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	Halte migratoire et Hivernant	Préoccupation mineure		×

<sup>7</sup> <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412013/tab/especes>



Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO 2012	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO 2000	Protection nationale
Râle des genets	<i>Crex crex</i>	A122	Non observé	En danger		×
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	Migrateur	En danger		×
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	Nicheur possible <sup>8</sup> Etape migratoire	Vulnérable	×	×
<b>Œdicnème criard</b>	<b><i>Burhinus œdicnemus</i></b>	<b>A133</b>	<b>Nicheur certain</b>	<b>Quasi-menacée</b>	×	×
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	Halte migratoire	Rare		×
Pluvier doré	<i>Pluvialis araucaria</i>	A140	Halte migratoire et Hivernant	-		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	Non observé	-		×
Chevalier sylvain	<i>Tringa glaerola</i>	A166	Non observé	-		×
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222	Nicheur possible, Hivernant	Vulnérable		×
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	A246	Halte migratoire et Hivernant	Préoccupation mineure		×
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	A272	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275	Halte migratoire	Vulnérable		×
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×

	Espèce inscrite à la FSD ZPS «PNNO» en 2000
	Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et observée en 2012, pour la première fois sur la Zone de Protection Spéciale
STATUT	Indique à quelle(s) période(s) du cycle annuel, l'espèce est présente sur le site
Critères ZICO 2000	X indique les espèces dont les effectifs sur le site atteignent les critères d'importance nationale.
Espèces en gras	Espèce dont l'abondance sur le site justifie à elle seule la désignation d'une zone de Protection Spéciale (une part importante de la population européenne est présente sur le site à un moment de son cycle annuel)

Du fait de l'existence de fortes divergences d'abondance/densité, de distribution et d'occurrence au sein des différentes espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux », il a été convenu d'évaluer l'état de conservation de chacune d'elles en tenant compte d'une part, de facteurs temporels (évolution des effectifs sur un temps donné) et d'autre part, de facteurs spatiaux (statut local, départemental, régional, national, européen et international) relatifs à ces espèces.

Nous présentons ci-après la synthèse des résultats par espèce en prenant soin de distinguer les données issues des protocoles effectués lors de la période de nidification de ceux réalisés en période inter-nuptiale (i.e. migration et hivernage).

<sup>8</sup> Présence de femelles

## C. Synthèses de résultats d'inventaires (2011-2012) : évaluation des statuts de conservation

### a) Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*

Nous estimons la population nicheuse actuelle d'Œdicnème criard au sein de la ZPS « PNNO » comprise entre **70 et 100 couples** à laquelle s'ajoute une vingtaine d'autres couples dans les zones périphériques à la ZPS (19 à 22 couples). En effectuant un simple rapport nombre de couples/superficie, on obtient alors densité relative moyenne comprise entre 0,45 et 0,6 couples/km<sup>2</sup> sur l'ensemble de la zone d'étude<sup>9</sup>.

L'Œdicnème criard est présent sur l'ensemble de la zone d'étude à l'exception du secteur sud-ouest du site. La distribution de l'espèce apparaît néanmoins hétérogène en suivant une répartition agrégée où des noyaux de couples se dessinent notamment en pourtour de l'agglomération de Coulonges-sur-L'Autize. Les principaux facteurs potentiels pouvant expliquer cette distribution sont la présence de cultures de printemps formant alors des terres nues lors des premières phases de nidification de l'espèce. On peut toutefois considérer que l'ensemble de la ZPS (hors intra-urbain et milieu boisé) est utilisé régulièrement par l'espèce que ce soit pour l'alimentation, la reproduction ou le repos.

Concernant les tendances de populations (voir Tableau 13, page 43), les résultats issus des protocoles standardisés tendent à montrer **une légère diminution du nombre d'Œdicnèmes criards nicheurs dans la zone d'étude** entre 2000 et 2010 ; que ce soit à partir des recensements exhaustifs ou durant des prospections nocturnes échelonnées. Cette légère diminution a également pu être notée entre 2009 et 2012 sur les rassemblements postnuptiaux. Toutefois, il convient de rester vigilant quant à cette timide baisse des effectifs, ne signifiant pas formellement un déclin de l'espèce sur la zone.

L'évolution spatiale des effectifs mise en évidence par les points d'écoute nocturne réalisé en Deux-Sèvres, apparaît très peu modifiée au cours de ces 12 dernières années, si ce n'est quelques individus qui semblent avoir déserté le plateau de Ternanteuil à l'extrême est du site d'étude.

En période de rassemblement postnuptial, les Œdicnèmes criards apparaissent fidèles à certaines parcelles réutilisées d'année en année, certaines étant les mêmes depuis au moins 10 ans (Le Clousseau/Le Bois Naud – Villiers-en-Plaine). Bien que certains sites de rassemblement soient désertés alors que d'autres restent occupés par l'espèce, **trois rassemblements principaux sont présents sur la zone en accueillant plus de 90% des effectifs globaux de la ZPS** (voir carte 21).

### b) Outarde canepetière *Tetrax tetrax*

Comme nous le montrent les résultats des différentes phases d'inventaires en période de reproduction ou lors des comptages postnuptiaux, les effectifs d'Outardes canepetières ont progressivement diminué sur la ZPS, jusqu'en 2012 où nous n'avons plus aucune preuve de reproduction de l'espèce sur la zone, malgré la présence de quelques individus (mâles et femelles) en périodes pré et postnuptiale.

Alors qu'une vingtaine de mâles chanteurs étaient présents en 1997, la dernière preuve de reproduction probable de l'espèce date du 18 juin 2008 (zone périphérique de Nieul-sur-l'Autize). Les résultats issus des « enquêtes plaine » complétés par une étude protocolaire<sup>10</sup> en 1997 montrent un premier déclin de l'espèce à la fin des années 1990 suite à la construction de l'A83 et des remembrements associés où le nombre de mâles chanteurs a été divisé par 2 en moins de cinq ans. Ensuite, ce déclin, accompagné par une contraction de l'aire de distribution de l'espèce, s'est accentué progressivement avec une fragmentation de la population en 2002. En 2004, un seul mâle chanteur a pu être contacté. Bien qu'un peu plus tardivement, les effectifs en période de rassemblements postnuptiaux se sont également effondrés, passant de 27 individus en 2005 à 5 en 2009 et 2010, puis 7 individus en octobre 2011. Carte 25.

### c) Busard cendré *Circus pygargus*

Espèce migratrice, sur la ZPS, la population nicheuse de Busard cendré fluctue de **20 couples** lors des années à faible densité de campagnols, à **70 couples** lorsque la ressource alimentaire est abondante. L'espèce utilise l'ensemble de la ZPS en tant que territoire de chasse, et très majoritairement les céréales (blés, orges) pour nicher. Chaque année, plusieurs colonies relativement fidèles sont présentes sur la zone, formant une distribution en noyaux tandis que des couples dits « satellites » bien plus éloignés les uns des autres nichent sur une grande partie de la ZPS. Carte 29.

### d) Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Bien qu'également lié à la disponibilité en micromammifères, le Busard Saint-Martin a un régime alimentaire plus diversifié ; ce qui pourrait expliquer le fait que ses populations nicheuses varient dans une moindre mesure. **Ainsi chaque année, 6 à 10 couples nichent au sein de la ZPS, sur des secteurs géographiques différents d'année en année, même s'ils utilisent essentiellement les céréales pour assurer leur nidification.** Notons que chaque année certains couples se situent à proximité de colonies de Busard cendré. Nicheur assez rare sur cette ZPS, le Busard Saint-Martin est pourtant une espèce bien plus régulièrement observée en

<sup>9</sup> Voir carte 8 de l'atlas. La zone d'étude lors des inventaires comportait la ZPS et des secteurs périphériques.

<sup>10</sup> Dans le cadre du projet autoroutier de l'A83.

automne-hiver, du fait de la présence de renforts migrateurs et hivernants. En moyenne une trentaine d'individus utilisent la zone durant cette période.

### e) Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

La nidification du Busard des roseaux sur la ZPS est moins connue que chez les deux autres espèces puisqu'il s'agit d'un nicheur rare et récemment présent sur le site. Chaque année, sont observés plusieurs couples cantonnés dans des parcelles notamment de Ray-Grass. Ces cultures bénéfiques à la nidification de l'espèce tôt en saison du fait de leur hauteur de végétation favorable à cette période sont généralement fauchées peu de temps après la ponte ce qui induit inévitablement l'abandon de la nichée ou la mortalité des poussins. De ce fait, plusieurs couples sont observés chaque année sans que l'on puisse certifier leur nidification, excepté en 2010 où deux nids ont été trouvés, tout comme en 2012, dans des parcelles de céréales. Ainsi nous estimons la population nicheuse de Busard des roseaux sur la ZPS comprise entre 2 et 5 couples.

Au cours de la période internuptiale, l'espèce est plus commune, notamment en novembre avec plus d'une vingtaine d'individus observés, pour diminuer légèrement en hiver. Nous estimons la population hivernante à une quinzaine d'individus présents essentiellement sur la partie sud-ouest de la zone. Carte 28 de l'atlas.

### f) Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica namnetum*

La Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica namnetum*, en provenance du littoral centre-atlantique, est apparue sur la ZPS durant la fin des années 1990. En 1997 un mâle chanteur est observé à l'est de Champbertrand. Depuis, la population de l'espèce connaît une augmentation importante sur la zone. Alors qu'en 2000, la taille de la population nicheuse était estimée à 5 couples nicheurs, les résultats de 2012 permettent d'évaluer la population actuelle comprise entre 300 et 400 mâles possiblement nicheurs sur le site.

Cela rejoint alors l'expansion connue de l'espèce vers l'est depuis la côte atlantique jusque dans les terres. En 2000, le nombre de couples de cette sous-espèce était estimé à plus de 10 000 en France (Dubois & al. 2008).

La distribution de la Gorgebleue à miroir blanc est étroitement liée à la présence de colza sur la zone, culture dans laquelle l'espèce assure sa nidification en plaine céréalière intensive. Ceci explique en grande partie la distribution partiellement agglomérée de l'espèce, présente sur des îlots de colza.

Toutefois, notons qu'en dehors de cette corrélation, l'espèce est mieux représentée sur certains secteurs supposant des zones plus attractives à sa nidification. Ainsi, nous suggérons des milieux moins attractifs dans le nord et l'est de la ZPS (carré 5). Carte 30 de l'atlas.

### g) Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Il y a encore une dizaine d'années, nous ne connaissions que peu de choses sur les effectifs de la Pie-grièche écorcheur au sein de cette ZPS de plaine céréalière intensive. En 2012, la réalisation de parcours pédestres (carte 12 de l'atlas) couplés de points d'observation, nous a permis de détecter 21 individus. En complément de ces observations et suite aux règles de décision théoriques intégrant les données non protocolaires ainsi que les 3 contacts de l'enquête plaine pour nous permettre d'obtenir une fourchette basse et haute des effectifs (Cf. page 78 de l'inventaire biologique, carte 33 de l'atlas), nous estimons la population nicheuse comprise entre 20 et 30 couples. La répartition (carte 32 de l'atlas) de la Pie-grièche écorcheur se scinde en deux noyaux majeurs, situés sur les mêmes secteurs que ceux répertoriés en 2000. En effet, les mâles adultes de cette espèce auront tendance à revenir sur les mêmes sites ou leurs alentours d'année en année. Cette fidélité à ces sites sur la ZPS est sans nul doute accentuée par la présence relictuelle de réseaux de haies encore bien marqués associés à des milieux prairiaux.

De ce fait, les effectifs les plus importants se situent au sud de la ZPS, dans une bande bocagère marquant la transition entre le marais mouillé de Coulon et les plaines céréalières. Le second noyau de population présent dans la ZPS se situe, quant à lui, au nord-ouest de la ZPS, toujours dans un secteur avec un réseau de haies bien marqué, en limite de la Gâtine. D'autres secteurs, situés entre ces deux noyaux, accueillent quelques couples épars. L'espèce a pourtant été très peu observée dans les vallées sèches mais plusieurs mâles se sont cantonnés dans des milieux plus inhabituels avec des haies délimitant des parcelles cultivées.

### h) Rapaces forestiers

#### Le Milan noir *Milvus migrans*

Le Milan noir est une espèce régulièrement observée en chasse sur la zone (carte 35 de l'atlas). Un couple a niché tardivement dans le bois Picot où un jeune volant en compagnie des 2 adultes a été observé au mois de juillet 2012. Un nid est souvent occupé chaque année par l'espèce, où un couple nicheur avait été par ailleurs noté en 2000 au sein de ce même bois.

#### La Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Les différentes prospections menées dans le cadre des inventaires 2012 n'ont pas permis de détecter de Bondrée apivore potentiellement nicheuse sur la ZPS. Pourtant l'espèce a déjà nidifié au sein du bois « Picot » dans les années antérieures (nicheuse certaine en 2000).

#### Le Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Bien que l'espèce ne niche pas au sein de la ZPS « PNNO », 1 puis 2 individus ont pu être observés en chasse (carte 36 de l'atlas) à la fin du mois de juin tandis qu'un individu en migration fut noté au nord de la zone périphérique de Coulonges-sur-L'Autize le 1er septembre 2012.

## i) Espèces migratrices et hivernantes

### **Le Pluvier doré** *Pluvialis apricaria* et le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*

En 2000, les populations de Pluvier doré hivernantes et/ ou en halte migratoire étaient évaluées entre 200 et 1 000 individus. Les différents passages effectués au cours de la période internuptiale 2011- 2012 permettent d'estimer le nombre de Pluviers dorés variant de 20 à 600 individus contre 500 à 2 200 Vanneaux huppés. Carte 37 de l'atlas.

### **Le Faucon pèlerin** *Falco peregrinus* et le **Faucon émerillon** *Falco columbarius*

Alors que le nombre de Faucons émerillons hivernants au sein de la ZPS était évalué à 1 ou 2 individus en 2000, nous l'estimons compris entre 5 à 15 individus en 2012. Les chiffres concernant le Faucon pèlerin sont, quant à eux, sensiblement les mêmes entre 2000 et 2012, à savoir entre 1 et 3 hivernants. Carte 38 de l'atlas.

### **Le Milan royal** *Milvus milvus*

L'espèce est observée annuellement en période internuptiale sur la ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest. Carte 39 de l'atlas.

### **Le Hibou des marais** *Asio flammeus*

L'espèce a été notée à deux reprises en hiver 2011-2012 au lieu-dit « Champmoireau ». Ces deux observations distantes d'environ 1250 mètres concernent probablement le même individu. Carte 39 de l'atlas.

### **Le Pluvier guignard** *Charadrius morinellus*

Bien moins commun que le Pluvier doré, le Pluvier guignard est un hôte rare en Deux-Sèvres et Vendée. Les observations de ce limicole en halte migratoire dans les plaines agricoles sont donc exceptionnelles mais quasi annuelles sur ces départements. L'espèce a d'ailleurs été contactée à deux reprises sur la ZPS durant les phases d'inventaires. Ainsi, **deux individus ont été observés en halte migratoire le 9 mai 2012**, ce qui constitue la seconde donnée pré-nuptiale de l'espèce sur la ZPS (voir Chiron, 2012). Par la suite, **6 autres individus ont été inventoriés en période de migration post-nuptiale, le 29 septembre 2012** non loin d'une parcelle où l'espèce avait déjà été observée en septembre 2005 (6ème donnée pour le site obtenant l'effectif record pour la ZPS). Carte 40 de l'atlas.

### **La Grande Aigrette** *Egretta alba*

La Grande Aigrette constitue la seule espèce d'ardéidés, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux observée durant la période internuptiale 2011- 2012. Une première observation le 16 janvier 2012 concerne 6 individus en alimentation dans une luzerne récemment fauchée à Villiers-en-Plaine. Tandis que 8 individus répartis sur deux parcelles adjacentes ont été observés deux jours plus tard au sud de la commune de Faye-sur-Ardin. Carte 41 de l'atlas.

## j) Autres espèces protégées remarquables Non inscrites Annexe I « Directive Oiseaux » (2009/147/CE)

### **Rapaces diurnes :**

#### **Le Faucon hobereau** *Falco subbuteo*

Le Faucon hobereau est une espèce à surveiller sur la ZPS. En Poitou-Charentes il est mentionné « rare » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région comme en Vendée. Les vallées sèches situées à proximité des plaines peuvent potentiellement constituer de bons réservoirs de ressources alimentaires donc des territoires de chasse proches des zones ouvertes, adaptées à l'espèce. De plus, ce plateau céréalier est entouré par des secteurs propices à sa nidification avec notamment la vallée de l'Autize et ses petits boisements alentours.

Malgré sa discrétion en période de nidification, deux indices probables de nidification suggèrent la présence d'au moins deux couples potentiels sur la ZPS, tandis que plusieurs observations ponctuelles ont été réalisées durant la saison de reproduction 2012 (carte 42 de l'atlas).

Nous n'avons que très peu de recul sur les effectifs de l'espèce dans la ZPS, mais il se pourrait qu'elle soit en diminution due à l'assèchement et la disparition de milieux humides auxquels l'espèce est liée.

#### **Le Faucon kobez** *Falco vespertinus*

Bien plus anecdotique, un mâle de Faucon kobez a été observé le 23 mai 2012 au lieu-dit « Gatevin » sur la commune de Béceleuf. Il s'agit de la première observation connue de l'espèce sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

### **Rapaces nocturnes :**

Le Petit-duc scops et la Chevêche d'Athéna sont deux rapaces nocturnes qui nidifient au sein de la ZPS (cf. carte 43 de l'atlas) en étant inscrites sur la liste rouge des « Oiseaux nicheurs » du Poitou-Charentes. Bien qu'aucune prospection spécifique à ces espèces n'ait été proposée en 2012, nous avons fait le choix de les mentionner du fait de leur valeur patrimoniale non négligeable pour le site. Les données présentées ci-dessous sont issues d'une enquête nocturne réalisée en 2009-2010 en Deux-Sèvres.

#### **Le Petit-duc scops** *Otus scops*

Espèce essentiellement cavicole, bien qu'il puisse occuper d'anciens nids de corvidés, le Petit-duc scops est étroitement lié au milieu bâti en plaine céréalière. Ce rapace migrateur est mentionné comme « vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes. Un seul contact a été noté durant la période considérée (le 7 juin 2010) dans le village de Villiers-en-Plaine cf. carte 43 de l'atlas. À titre indicatif, 4 individus étaient présents en 1999/2000 sur la ZPS, au sein de hameaux situés sur les communes de Villiers-en-Plaine (n=3) et Saint-Pompain (n=1).

### **La Chevêche d'Athéna** *Athene noctua*

Exclusivement cavernicole cette espèce est étroitement liée aux zones bâties de la ZPS. L'ensemble des contacts de Chevêche d'Athéna ont alors été recueillis à proximité ou dans les villages et hameaux de la zone d'étude (carte 43 de l'atlas), lieux de nidification stratégiques à proximité de territoires de chasse. Nous estimons la population de Chevêche d'Athéna **au sein de la ZPS entre 35 et 50 couples potentiellement nicheurs en 2010** contre 20 et 30 en 2000. Bien que cette espèce ne soit pas inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », ses effectifs augmentent la valeur de la ZPS. L'espèce a bénéficié par ailleurs d'un plan d'actions (2000-2006).

### **Espèces migratrices et hivernantes :**

#### **Le Héron garde-bœufs** *Bubulcus ibis*

Plusieurs Hérons garde-bœufs ont été inventoriés à deux reprises sur le plateau calcaire de Ternanteuil comptabilisant environ une vingtaine d'individus à chaque fois (carte 41 de l'atlas).

## **Conclusion générale de l'inventaire biologique**

Voir également le Tableau 13 : Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012, page 43

Les différents inventaires réalisés ont permis d'identifier le cortège d'oiseaux de plaine et pour la plupart des espèces le composant, d'en estimer les effectifs sur la ZPS que ce soit en période de reproduction (nombre de couples/mâles chanteurs) ou lors de la période internuptiale (nombre d'individus).

Bien qu'il y ait encore des incertitudes sur les effectifs reproducteurs de certaines espèces (Pie-grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir blanc), la synthèse des résultats obtenus durant ces divers protocoles spécifiques permet d'obtenir, outre une réactualisation des effectifs, des résultats souvent plus précis que ceux obtenus en 2000. Du fait d'une pression d'observation différente et de protocoles différents, les tendances d'évolution ont été parfois impossibles à établir pour certaines espèces. Ces dernières pourront être corrigées ou améliorées dans le cadre des suivis qui seront prévus dans une fiche action spécifique du DOCOB.

En période de reproduction, il est notable que l'Outarde canepetière a connu un fort déclin. Au moment de la rédaction de ce document, nous n'avons pas de preuves de reproduction sur le site bien que, récemment, des femelles soient encore observables. Les effectifs d'Édicnèmes criards, quant à eux, enregistrent un léger déclin, ceux des Busards sont globalement stables avec une fluctuation interannuelle liée principalement à la ressource alimentaire cyclique. La Pie-grièche écorcheur connaîtrait une légère hausse. Se distingue la population de Gorgebleue à miroir blanc qui enregistre une forte augmentation de ses effectifs conforme à la dynamique actuelle de cette sous-espèce, liée aux surfaces de colza sur la ZPS.

De nombreuses espèces utilisent le site en période migratoire (repos, alimentation) et/ou en hivernage, de façon plus ou moins régulière en fonction des conditions météorologiques. Si des facteurs météorologiques influent de façon importante sur les effectifs et les répartitions du Pluvier doré, du Vanneau huppé et du Milan royal, en revanche la présence du Faucon pèlerin et du Faucon émerillon apparaît relativement stable. Enfin, d'autres facteurs, liés à la disponibilité alimentaire sur la ZPS, peuvent en partie expliquer la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire comme le Hibou des marais, espèce erratique, ou encore la Grande Aigrette.

Au regard de l'importance des effectifs de chaque espèce, de l'effectif et de l'état de conservation des populations régionales, nationales ou européennes, et en considérant le niveau de menace d'origine naturelle ou anthropique, il convient de déterminer dans un objectif opérationnel, les espèces qui seront prioritaires pour la mise en place d'actions de gestion spécifiques (voir Priorisation des enjeux ornithologiques, pages suivantes).

# Portrait socioéconomique

## Introduction à la partie socio-économique

Rappel de l'objectif de l'inventaire socioéconomique, décrit pages 13 et 14 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 5412013 dit de la Plaine de Niort Nord-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 (directive « Habitats ») et la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) du 30 novembre 2009 » :

*« L'objectif de cet inventaire est de pouvoir analyser les facteurs agissant sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont valu la désignation du site.*

*Il devra s'appuyer sur des données administratives et réglementaires, des données techniques et des données socio-économiques et culturelles. L'aire d'étude doit permettre d'inventorier l'ensemble des activités qu'elles soient dans le site ou à proximité et qui ont une conséquence sur les habitats et espèces du site (zone fonctionnelle). Elle pourra, le cas échéant, servir de base pour un nouveau périmètre du site qui ainsi élargi permettra la contractualisation d'actions nécessaires à la pérennité des habitats et espèces.*

*Au-delà d'une liste, une analyse succincte pourra être envisagée afin de comprendre des logiques économiques, de gestion et de production dans le temps et dans l'espace, et en particulier de cerner les perspectives.*

*Cette phase de l'étude pourra être menée à l'aide de rencontres individuelles des acteurs ou de leurs représentants, ou de groupes de travail thématiques, ...*

*Elle devra permettre de réaliser un certain nombre de cartographies de synthèse des activités sur l'aire d'étude précisée antérieurement. »*

Il ne s'agissait donc pas de réaliser un inventaire exhaustif de toutes les activités humaines sur l'aire d'étude mais de sélectionner celles qui, à quelle qu'échelle qu'elles soient, ont ou pourraient avoir une conséquence - positive ou négative-, sur l'état de conservation des espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000.

L'état de la démographie et l'ensemble des activités humaines sur le site ou à proximité ont donc été « filtrés » par leurs impacts potentiels sur l'état de conservation des espèces du site. Ces « filtres » sont connus comme les principales causes du déclin de la biodiversité. À savoir : Mortalité directe, perte, altération et fragmentation d'habitats, obstacles aux déplacements d'espèces, dérangement, pollutions, changement climatique et espèces invasives. Il est reconnu que la disparition et la détérioration des habitats sont les causes principales du déclin de la biodiversité.

Les sources des données sont principalement issues d'instituts statistiques : AGRESTE, INSEE, la DDT79, la DDTM85 et d'inventaires du GODS et de la LPO Vendée de fin 2011 et 2012.

## Un territoire dans l'aire d'attraction de Niort

La ZPS se situe entre deux pôles urbains d'inégales forces polarisantes : Niort (79) et Fontenay-le-Comte (85). Le poids démographique et économique de cette dernière ville ne lui permet pas de générer des flux quotidiens à partir des communes du site Natura 2000, ou si peu. Ainsi, la ZPS est très nettement dans l'aire d'attraction de Niort (voir carte 44 de l'atlas). Seules deux des trois communes vendéennes de l'ouest du site, Saint-Hilaire-des-Loges et Nieul-sur-l'Autise, semblent « naturellement » pencher par proximité vers Fontenay-le-Comte. La troisième commune vendéenne, Benet, elle, n'hésite pas ; c'est vers Niort que la très grande partie de ses habitants vont travailler, se ravitailler et rechercher les services du tertiaire (administration, médecine spécialisée, commerces...).

La particularité de Benet s'explique, outre sa proximité vis-à-vis de Niort, par sa position sur l'axe direct reliant Niort à Fontenay-le-Comte, la D148 (D648 en 79).

De cette appartenance à l'aire péri-urbaine de Niort résulte un dynamisme qui, nous le verrons, impose des conséquences concrètes à la ZPS, espace dédié dans notre cas à l'avifaune de plaine dite d'intérêt communautaire (décrite dans la partie Inventaire biologique).

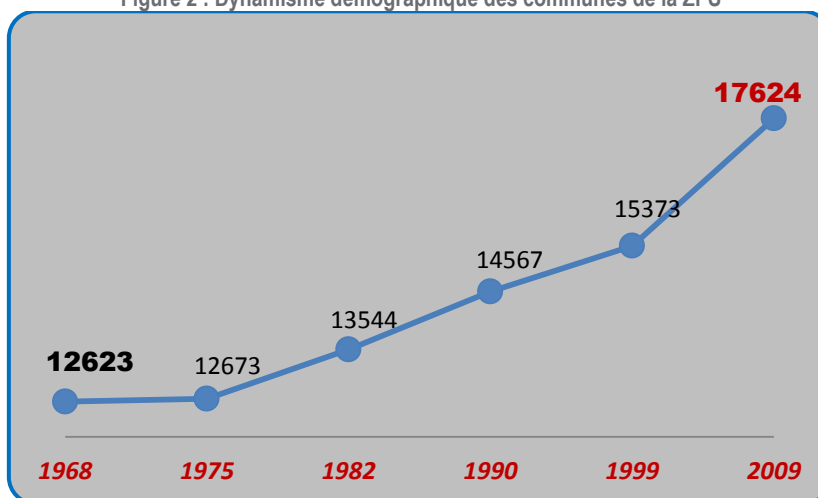
## Une croissance démographique continue depuis 40 ans

### Population générale

En 2009, date des données disponibles de l'INSEE, la population des treize communes de la ZPS s'établissait autour de 17700 habitants. Depuis 1975, la croissance générale est continue avec un score de près de 40% (36,6), voir Figure 2, page 32. Certes, toutes les communes n'ont pas connu le même profil de croissance. Les communes de la première couronne péri-urbaines de Niort ont enregistré très tôt (1975) une croissance qui ne s'est pas démentie depuis. Dans un deuxième temps, comme un « raté à l'allumage », celles de la seconde couronne n'ont décollé démographiquement qu'à partir des années 1990 : Faye-sur-Ardin, Sainte-Ouenne par exemple. Certaines communes ont un profil plus chaotique : Béceleuf, Saint-Pompain, plus marqué pour Ardin et Surin, qui, après avoir connu un « déclin », enregistrent une embellie remarquable pour retrouver leur plein démographique des années 1970.

Nous assistons là au schéma classique en zones péri-urbaines dit en « saut de grenouille » ; pendant que le centre proprement dit du pôle urbain connaît un déclin léger voire une stagnation, les communes alentour enregistrent par ondes successives une poussée démographique, voire une renaissance pour les plus éloignées du pôle. Cette croissance démographique n'est pas sans conséquence spatiale comme nous le verrons plus loin.

Figure 2 : Dynamisme démographique des communes de la ZPS



Des données plus précises fournies par l'INSEE, permettent de calculer la densité de population en 2009 sur la ZPS proprement dite (voir carte 45 de l'atlas). Elle s'établit à **54 hab. au km<sup>2</sup>**. Ce qui en fait la plus peuplée des quatre ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres, devant celle de Niort Sud-Est (37 hab. au km<sup>2</sup>), puis celle de La Mothe-Saint-Héray-Lezay (18 hab./km<sup>2</sup>) et enfin Plaine d'Oiron-Thénezay (14 hab./km<sup>2</sup>).

Les dernières données disponibles de l'INSEE, indiquent qu'en 2010, le nombre d'habitants par commune s'établit comme suit, par ordre décroissant :

Communes	Nombre d'habitants
BENET	3696
COULON	2224
SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	1957
VILLIERS-EN-PLAINE	1694
NIEUL-SUR-L'AUTISE	1243
ARDIN	1218
SAINT-MAXIRE	1131
SAINT-RÉMY	1027
SAINT-POMPAIN	937
SAINTE-OUENNE	788
BÉCELEUF	698
FAYE-SUR-ARDIN	632
SURIN	610

Au total, avec un taux de croissance annuel non négligeable de 1,31% (comparaison 2010-2009), en 2010, 17855 personnes habitent les communes de la ZPS.

### Part de la population agricole

Voir carte 48 de l'atlas

Dans un mouvement contraire, lors de la décennie intercensitaire 1999-2009, les 13 communes ont perdu 88 agriculteurs (-1,65%). En 2009, la part des agriculteurs s'établit à 2,26 % de la population communale, bien au-deçà des pourcentages de référence deux-sévriens (4,72%), du Poitou-Charentes (4,18%) et métropolitain (3,98%). Cet indice montre bien que le secteur est dans une dominante urbaine tout en conservant son caractère paysager rural avec de grandes exploitations professionnelles.

Malgré ce tableau déprimé, certaines communes réussissent à installer de nouveaux agriculteurs à l'instar de Sainte-Ouennne (+12 en 10 ans), Ardin (+8), Villiers-en-Plaine (+5) ou encore Saint-Pompain (+3). Les plus fortes régressions se situent au nord de la zone dans le secteur de « l'entre plaine et Gâtine » : Faye-sur-Ardin et Surin (-24), Saint-Hilaire-des-Loges (-20), Béceleuf (-16). La zone bocagère du sud de la ZPS n'est également pas épargnée : Coulon (-12 agriculteurs). En définitive le centre de la ZPS résiste mieux, mais peut-être que ces communes ont atteint leur étiage.



## Une forte pression du bâti

Cette situation dans l'aire péri-urbaine de Niort et cette croissance démographique entraînent corrélativement une forte demande de logement.

### Forte croissance des surfaces bâties

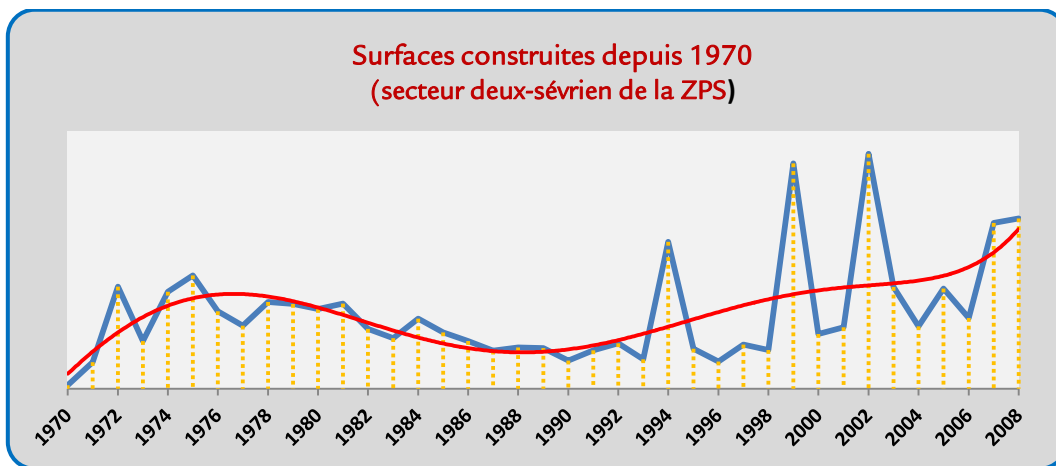
Sans vouloir remonter aussi loin que les données (fournies par la DDT79) nous le permettent (voir Figure 3, ci-dessous) les surfaces construites ont fortement crû depuis les années 1970 sur le secteur deux-sévrien.

Figure 3: Évolution des surfaces bâties (ha) du côté deux-sévrien de la ZPS (1800-2008)



Une attention particulière montre que c'est surtout depuis les années 1990 que l'emprise du bâti se fait spatialement ressentir (voir Figure 4, ci-dessous).

Figure 4 : Surfaces construites depuis les années 70 (côté deux-sévrien de la ZPS)



Le nombre de permis de construire de logements accordés en 2012 (sources SI@DEL2) témoigne de la vitalité de cette croissance. Celle-ci montre néanmoins des disparités locales ; par l'effet proximité, les communes les plus proches des deux pôles urbains accusent des taux supérieurs à ceux des communes plus éloignées (voir carte 46 de l'atlas).

### 1050 ha de bâti sur la ZPS

Au total, aujourd'hui, avec un taux moyen annuel de croissance de 1,6% depuis les années 70, la superficie du bâti sur la ZPS proprement dite est de 1050 ha, soit un peu plus de 6 % des 17050 ha du site.

Là encore, toutes les communes n'ont pas la même propension à artificialiser l'espace de la ZPS. Notamment, par le fait même du périmètre de la ZPS qui peut englober complètement une commune (Saint-Rémy, Villiers-en-Plaine, Faye-sur-Ardin) ou bien concerner la partie la plus urbanisée d'une commune (Benet).

## Des aménagements structurants « fragmentant » le territoire

Outre les 1050 ha de bâti, la ZPS est particulièrement concernée par de nombreux aménagements qui contribuent à artificialiser son espace et, par contrecoup, rétrécir celui, vital, de l'avifaune de plaine et de la biodiversité en général : réseau routier, infrastructures électriques, fermes éoliennes, ...

### Le réseau routier

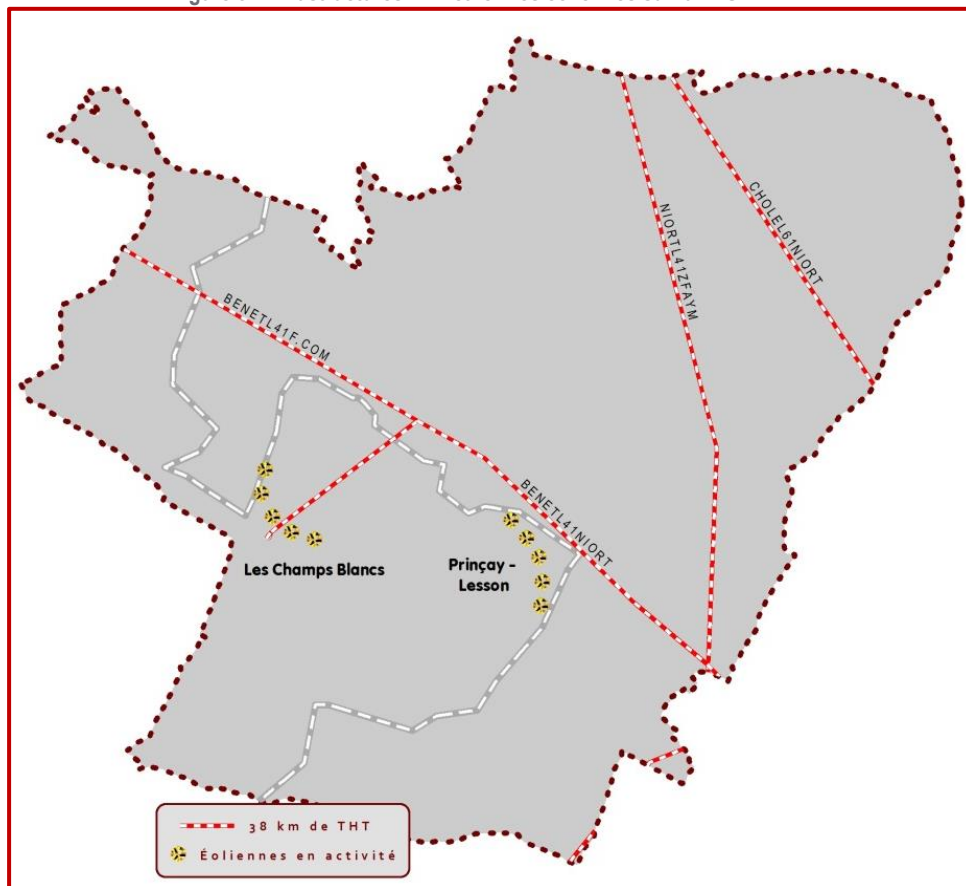
La carte 47 de l'atlas représentant le réseau routier souligne les voies majeures (> 2000 véhicules-jour) qui empruntent la ZPS : l'autoroute A83 d'est en ouest, la D148 (D648 côté deux-sévrien) axée sud-est-nord-ouest et la D744 orientée nord-sud, axes de l'étoile rejoignant Niort. Au total, pour ces voies, leur emprise directe sur la ZPS est d'environ 315 ha. Nous verrons plus loin leur impact spatial sur le territoire relictuel dévolu à l'avifaune de plaine pendant la période de reproduction.

### Énergie : infrastructures électriques et fermes éoliennes

38 km de lignes Très Haute tension (THT) supérieures à 90 Kilo Volts sillonnent la ZPS (voir Figure 5, page 34). Ces lignes THT (également symboles de l'artificialisation de l'espace) participent concrètement à la fragmentation du paysage (voir plus bas). A ce jour, nous n'avons pas connaissance<sup>11</sup> de section « à problème » générant des cas de mortalité par impact d'espèces d'intérêt communautaire. En tout cas, nous pouvons relever que l'opérateur électrique RTE (Réseau de Transport d'Électricité – de France) collabore autant que possible avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et la LPO sur cette question.

On peut noter qu'au regard de la forte responsabilité du Poitou-Charentes pour la conservation des oiseaux de plaine, et de l'Outarde canepetière en particulier, l'État a classé dans son schéma régional Climat-Air-Énergie (SRCAE<sup>12</sup>) les ZPS en zones non favorables pour le développement éolien, ce qui n'est pas le cas en Pays-de-la-Loire ; ainsi, deux opérateurs ont obtenu des permis de construire sur le versant vendéen de la ZPS à la limite départementale avec les Deux-Sèvres. Au total, 10 éoliennes en activité depuis 2007 sont réparties en deux fermes : « Les Champs Blancs » et « Prinçay – Lesson » exploitées respectivement par Wolkswind et Vendée-Energie. Leurs impacts spatiaux seront examinés dans la partie « diagnostic » de ce document.

Figure 5 : Infrastructures THT et fermes éoliennes sur la ZPS



<sup>11</sup> Sur Niort nord-ouest nous n'avons pas également relevé d'études ou de rapports sur ce sujet.

<sup>12</sup> Voir les SRCAE des deux régions sur les sites internet des DREAL respectives.

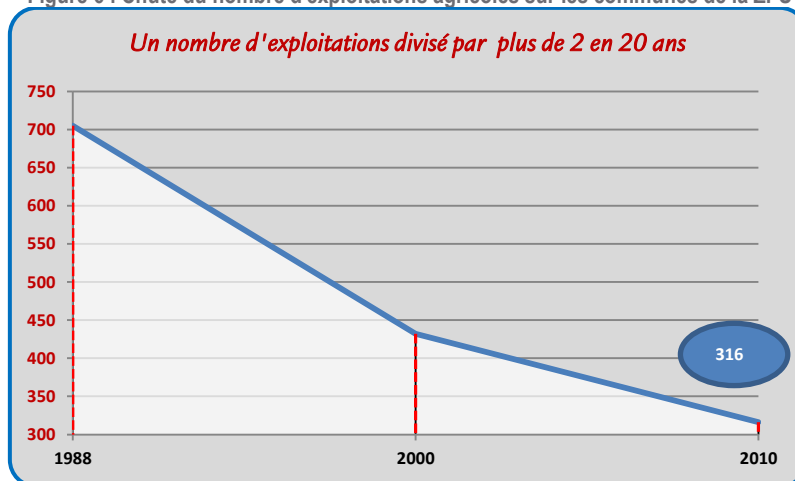
## L'activité agricole

La plaine de Niort Nord-Ouest dans laquelle se localise la ZPS est un vaste plateau calcaire favorable à l'activité agricole, activité qui a enregistré de puissantes mutations (régression de la polyculture-élevage au profit des exploitations spécialisées).

Plus haut (page 32) nous avons vu que la part de la population agricole dans la population totale communale avait fortement diminué. Cela aurait pu vouloir dire que la croissance de la population agricole était beaucoup plus faible que l'augmentation générale de la population. Mais, l'on s'en doute, comme partout en France, le nombre d'agriculteurs a fortement décliné dans les communes de la ZPS en lien avec les modifications structurelles de l'agriculture ces dernières décennies.

### Le nombre d'exploitations agricoles diminue

Figure 6 : Chute du nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS



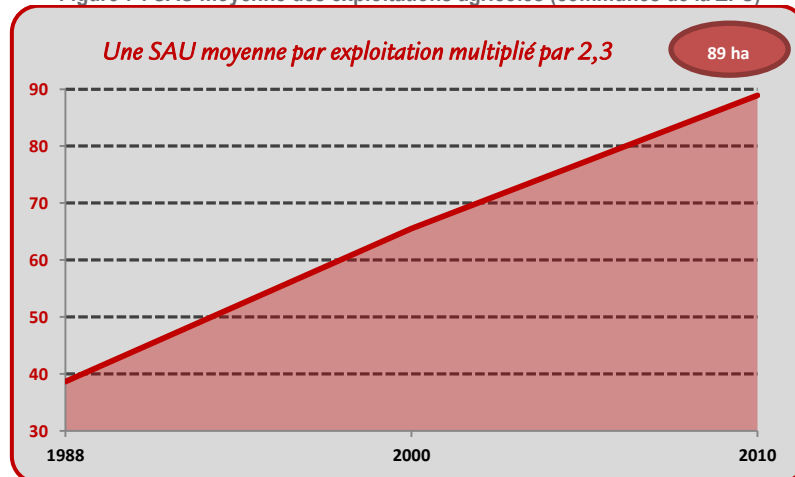
Depuis le recensement de la fin des années 80, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 2,3 (Figure 6, ci-dessus) pour se réduire à 316 en 2010 sur les communes de la ZPS.

La carte 48 de l'atlas, nous permet de visualiser à la fois les disparités communales en nombre d'exploitations (maximum, 45 exploitations pour Benet – 9 pour Saint-Maxire) ainsi que les taux de décroissance lors des 3 décades censitaires. **L'évolution a été très nettement négative pour l'ensemble des communes** mais très accusée pour Benet, Saint-Maxire, Villiers-en-Plaine, Ardin et Saint-Hilaire-des-Loges. Dans ce déclin généralisé, Saint-Pompain, Saint-Rémy et Sainte-Ouenne se distinguent par une « très relative » perte d'unités en comparaison des autres communes.

### Les exploitations agricoles s'agrandissent

Mécaniquement, la chute du nombre d'exploitations a entraîné une augmentation corrélée de la surface agricole utile (SAU) par exploitation : autrement dit, la surface des exploitations agricoles a été multipliée par 2,3 entre 1988 et 2010 (mini, 1,8 fois pour Saint-Pompain et maxi, 2,9 pour Béceleuf, pour atteindre près de 90 ha de moyenne (voir Figure 7, ci-dessous).

Figure 7 : SAU moyenne des exploitations agricoles (communes de la ZPS)



Nous pouvons préciser, que dans les faits, les exploitations de ces communes sont presque à 100 % professionnelles<sup>13</sup>. En retirant celles dites « non professionnelles », la SAU moyenne des moyennes et grandes<sup>14</sup> exploitations est de 89,5 ha. Chiffre correspondant à la moyenne deux-sévrienne, proche de celle du Poitou-Charentes (95 ha) et bien supérieur à celui de la moyenne nationale (80 ha).

La lecture des cartes 50 et 51 de l'atlas, nous permet de différencier les disparités locales : dans le peloton de tête, dépassant les 100 ha, se distinguent Nieul-sur-l'Autise (125,1 ha), Villiers-en-Plaine (116 ha), Faye-sur-Ardin (109 ha) et Saint-Rémy (102,8). Ce sont les communes de la périphérie nord et est qui enregistrent les valeurs les plus basses. L'OTEX<sup>15</sup> (Orientation Technique des Exploitations) est pratiquement inchangée depuis le dernier recensement général agricole (RGA) de 2000 : la dominante sur l'ensemble de la ZPS est la polyculture et polyélevage nécessitant fourrage et céréales.

## Un océan de cultures annuelles

Les résultats de la prospection du terrain de 2012 représentés sur la carte 52 de l'atlas montrent que 85 % de la SAU de la ZPS est composé de cultures annuelles. Les céréales dominent sur les deux-tiers des surfaces (64%) et les oléoprotéagineux composent principalement (32%) le reste de la sole en cultures annuelles.

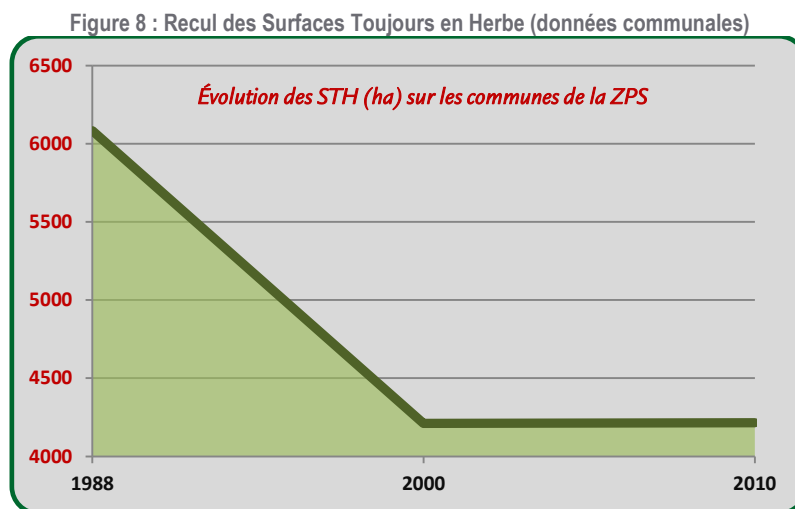
L'évolution des cultures annuelles pendant la dernière décennie censitaire (00-10) a été remarquable. En effet, les surfaces en cultures céréalières ont crû de 51% ; les exploitations s'y consacrant, ont progressé de 20%. Quant aux surfaces en oléoprotéagineux, leur score est impressionnant : il a été multiplié par 3,5.

Cette progression spectaculaire des surfaces céréalières et protéagineuses est corrélée au recul de l'élevage qui enregistre une chute également spectaculaire. Le cheptel bovin a encore chuté d'un tiers dans entre les deux derniers recensements ; le troupeau de vaches laitières enregistre un recul de 25 %. Ce sont les élevages d'engraissement bovins qui accusent le plus grand recul.

## Des surfaces enherbées encore non-négligeables

Le corolaire à la progression des surfaces en grandes cultures a été le recul net des surfaces enherbées, notamment des STH (Surfaces Toujours en Herbe).

Depuis 2000, les STH résistent et se stabilisent autour de 2200 ha sur l'ensemble des communes de la ZPS (voir Figure 8, ci-dessous) après avoir accusé un très spectaculaire retrait surfacique. On peut en conclure que dans la dernière décennie censitaire, ce sont les surfaces enherbées fourragères qui ont enregistré la régression la plus manifeste.



Malgré tout, en 2012, les couverts en herbe sur la ZPS proprement dite, représentent encore 12,5 % de sa SAU. Ce qui est loin d'être dérisoire au regard des autres ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres.

Les pourcentages communaux indiquent globalement la répartition spatiale de ces couverts herbacés nécessaires à l'avifaune (nidification, nourriture, élevage des jeunes) : ce sont les zones périphériques bocagères, moins propices à l'avifaune de plaine, qui recueillent les plus forts taux de STH (Surface Toujours en Herbe). Néanmoins les 1500 ha de parcelles enherbées localisées en milieu ouvert représentent 9,80 % de la SAU du site.

<sup>13</sup> L'exploitation professionnelle doit satisfaire à deux conditions : approximativement 12 ha de blé de production et au moins 0,75 UTA. Les autres exploitations, dites par opposition "non-professionnelles" sont de petites unités dirigées par des exploitants qui perçoivent une retraite ou exercent principalement leur profession hors de l'agriculture.

<sup>14</sup> Unité dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros.

<sup>15</sup> Toutes les données agricoles proviennent de la statistique agricole : AGRESTE

## Activité de plein air : la chasse

Les réserves de chasse et de faune sauvages sont des zones de refuge primordiales pour l'avifaune pendant la période automnale. Elles assurent, sur environ 2800 hectares, la tranquillité des rassemblements postnuptiaux d'Outardes canepetières et d'Édicnèmes criards sur la ZPS.

L'assiette actuelle des réserves (voir carte 57 de l'atlas) n'appelle pas de remarque particulière quant à leur localisation précise. A l'heure de la rédaction de ce document, aucune modification de leur périmètre, afin de s'adapter à la localisation des rassemblements, n'est à envisager.

## Résumé de la partie socio-économique

Ce résumé est complété par le Tableau 10 : Données socioéconomiques principales, page 38

La ZPS FR 54012013 se situe dans l'**aire péri-urbaine** nord-ouest de Niort. Le site est représentatif d'un paysage à caractère rural de plaines ouvertes avec des bourgs qui connaissent depuis les années 1970 une **forte poussée démographique**. La densité de population intra-site atteint aujourd'hui 54 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui en fait **la plus peuplée des ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres**.

En corollaire, la demande de logements a crû proportionnellement et **le bâti atteint aujourd'hui une emprise de 6% de la surface du site**. Un **réseau routier assez dense** (A83 notamment), traverse la ZPS. Au total une **fragmentation préjudiciable à l'espace dédié aux oiseaux de plaine**. Depuis 2007, **deux fermes éoliennes sont en activité** sur le versant vendéen du site augmentant ainsi la pression « spatiale ».

La population agricole ne représente plus en 2010 que quelques pourcents de la population locale. En effet, la **décroissance du nombre d'exploitations** a été très marquée, là comme ailleurs, engendrant proportionnellement un **agrandissement de la taille des exploitations** atteignant pour les moyennes et grandes exploitations presque 100 ha.

La **croissance spectaculaire des cultures céréalières et protéagineuses** fait qu'aujourd'hui ces dernières atteignent plus de 85% de la SAU de la ZPS. Ce phénomène traduit le **déclin de l'élevage bovin** qui entraîne du même coup la **diminution des surfaces enherbées** même si celles-ci représentent encore un taux de **12,5%** dans la moyenne des ZPS du département.

**Notamment sur les secteurs de plaine ouverte, le maintien et l'augmentation des surfaces enherbées, comme habitat favorable aux espèces d'intérêt communautaire ayant valu la désignation de la ZPS, est l'enjeu majeur de la démarche Natura 2000 sur le site.**

Tableau 10 : Données socioéconomiques principales

Activité	Importance de l'activité	Éléments descriptifs	Tendance d'évolution
<b>Agricole (RGA<sup>16</sup> 2010)</b>	2,26 % de la population communale de la ZPS.	Cette moyenne est sensiblement inférieure à celles de la France métropolitaine (3,96%), des Deux-Sèvres (4,72%) et de Vendée (3,15%).	↘↘↘
	316 exploitations agricoles.	Depuis 1988, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 2,3.	
		Surface moyenne des exploitations : ~ 90 ha.	↗↗↗
<b>Orientation technico-économiques des exploitations agricoles (OTEX) (RGA 2010)</b>	85 % de la SAU de la ZPS en Grandes cultures ~ 13000 ha	Céréaliculture et oléoprotéagineux	↗↗→
	Élevage laitier : ~ 2600 têtes	Les communes de la périphérie de la ZPS accueillent ~90% du cheptel.	↘↘↘
	Elevage bovin : ~ 8300 têtes		↘↘↘
	12,5 % de la SAU de la ZPS en couverts herbacés. 7000 ha consacrés à la polyculture, polyélevage sur les communes de la ZPS (-27% entre 2000 et 2010)		
<b>Artisanale ou industrielle</b>	11 ZAE	7 en ZPS Benet : 3 : « Les Champs francs » 14 ha et en projet d'extension « le Moulin du Joug » et « la Petite Cambaud ». Béceleuf Saint-Rémy : « La Larginière » -1,60 ha, Saint-Pompain : « Le Fief Reneau-La Gare » - 5,7 ha, Villiers-en-Plaine : « Grandes Versennes » - 1,35 ha	↗
<b>Projets structurants</b>	2 fermes éoliennes	« les Champs blancs » et « Prinçay-Lesson » 10 éoliennes	↗↗↗
<b>Chasse</b>	~2800 ha de réserves de chasse sur la ZPS	2120 ha en Deux-Sèvres 675 ha en Vendée	→
<b>Randonnées</b>	Très marginale	PR « Val d'Autize »	-
<b>Tourisme</b>	Non évaluée	-	-
<b>Pratique de sports motorisés</b>	Annuelle	Moto « verte » par Motoclub 79	→

Évolution : croissance ↗ diminution ↘ stabilité → - Degré d'évolution : faible, moyenne, très forte -

# NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



## Diagnostic

**Partie charnière entre l'état des lieux et les actions, le diagnostic débute par une hiérarchisation des enjeux ornithologiques et l'exposé des enjeux corrélés. De la confrontation des inventaires biologique et socioéconomique seront dégagées les interactions entre activités humaines et avifaune.**

**C'est en s'appuyant sur cette analyse que les chapitres suivants exposeront les objectifs de conservation sous la forme d'orientations à long terme puis leurs déclinaisons en lignes d'action.**

## Hiérarchisation des enjeux biologiques

L'état des lieux réalisé au cours de l'inventaire biologique (voir supra), a permis de déterminer le statut (effectif, répartition, évolution) des espèces d'intérêt communautaire présentes sur la zone ainsi que leur représentativité à l'échelle populationnelle - autrement dit, la part et le rôle de ces effectifs dans la conservation de ces mêmes espèces à différentes échelles (locales et générales).

D'un point de vue opérationnel, il est donc nécessaire de mettre en place une hiérarchisation des enjeux pour orienter les actions à court, moyen et long terme en fonction de « l'état de santé » (tendance, représentativité) et des menaces pesant sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire présentes en effectif d'intérêt sur la ZPS.

### I. Priorisation des enjeux ornithologiques sur la ZPS

Comme nous avons pu le constater tout au long du chapitre précédant, chaque espèce occupe et utilise le site de façon singulière (phénologie, effectifs, distribution...) leur conférant un statut spécifique sur la Zone de Protection Spéciale. De plus, si leur présence peut s'avérer commune à l'échelle du site, cela n'est pas forcément le cas lorsque l'on prend en compte l'état de leur population à plus large échelle (échelle européenne), expliquant notamment le fait qu'elles soient inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux ». Ainsi, afin d'être le plus opérationnel quant à la conservation de ces espèces d'intérêt communautaire, il convient d'effectuer une priorisation des enjeux (puis des actions à entreprendre en faveur de chacune d'elle) sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Cette hiérarchisation, dont la méthodologie est explicitée ci-dessous, tiendra compte des aspects temporels (échéance des actions de conservation) comme des facteurs spatiaux (champ d'application).

#### A. Méthode de priorisation des espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur ornithologique sur la ZPS «PNNO» :

Tout d'abord, rappelons qu'en 2000 la première phase d'évaluation basée sur les critères ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), a souligné la présence de 3 espèces dont les effectifs sur la zone justifiaient à eux seuls la désignation de cette zone en tant que ZPS « PLAINE DE NIORT NORD-OUEST ». Ces espèces sont l'Outarde canepetière – *Tetrax tetrax* ; l'Édicnème criard – *Burhinus oedipnemus* et le Busard cendré – *Circus pygargus*.

Afin d'aboutir à des priorisations de conservation :

- nous prendrons prioritairement en compte les effectifs des espèces remarquables observées sur la zone en 2012 tout en se référant aux données recueillies en 2000.
- Cette structuration des enjeux se verra par ailleurs complétée par l'occurrence des espèces sur le site en comparaison à leurs effectifs sur des échelles plus larges (régionales, nationales et européennes).
- D'autre part, les principales tendances d'évolution de ces espèces sur la ZPS sur ces 12 dernières années seront utilisées pour évaluer l'état des populations actuelles sur la ZPS et de ce fait, affiner ces priorisations de conservation par espèce.

Rappelons enfin, qu'en dehors de ces espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux », la ZPS accueille également en période de reproduction d'autres espèces au statut précaire voire très défavorable au niveau régional ou national (Petit-duc scops, Faucon hobereau...). Lors des diverses phases de recensement réalisées en 2012 (voir volume Annexes techniques), une attention particulière a été également portée à ces espèces, lesquelles ont été systématiquement notées. En outre, des protocoles spécifiques à certaines d'entre elles ont été récemment réalisés (enquête nocturne départementale - 79), ce qui nous permet d'évaluer leur effectif sur le site. À partir de cela, nous avons pu montrer que la ZPS abrite des effectifs non négligeables constituant pour certaines un intérêt particulier pour leur conservation à l'échelle départementale et/ou régionale. Il convient donc de les intégrer dans ces enjeux de priorisation.



## B. Espèces recensées écartées de la sélection par effectif d'intérêt mineur pour leur conservation

Dans un premier temps, nous débiterons cette priorisation en se séparant des espèces dites « anecdotiques », qui ont fréquenté la zone de façon occasionnelle ces dernières années ; ce qui se justifie de plus par l'absence ou les faibles effectifs de celles-ci lors des recensements de 2011-2012.

En effet, en tenant compte d'une part de la période de présence sur le site et de leur utilisation, et d'autre part de leur état de conservation, à l'échelle départementale, régionale, ou nationale, de nombreuses espèces ne peuvent prétendre à un statut prioritaire pour la mise en place des mesures sur la ZPS (Cf. Tableau 11, ci-dessous).

Tableau 11 : Espèces recensées en effectif d'intérêt mineur sur la ZPS pour leur conservation à large échelle

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut au sein de la ZPS PNNO			Nombre d'individus observés (2011 - 2012)
			Nicheur	Migrateur	Hivernant	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	-	rare	occasionnel	0 ind.
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	-	rare	rare	6 -8 ind.
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	-	rare	-	0 ind.
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	-	peu fréquent	-	0 ind.
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	-	régulier	peu fréquent	3 ind.
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	-	peu fréquent	-	2 - 3 ind.
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	A083	-	très rare	-	1 - 2 ind.
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	A122	-	occasionnel	-	0 ind.
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	-	peu fréquent	très rare	~ 160 ind.
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	-	occasionnel	-	0 ind.
Chevalier sylvain	<i>Tringa glaerola</i>	A166	-	occasionnel	-	0 ind.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222	occasionnel	rare	très rare	2 - 3 ind.
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	A246	-	régulier	rare	2 ind.
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275	-	régulier	-	< 7 ind.

## C. Représentativité des populations d'espèces évaluées sur la ZPS pour leur conservation à large échelle

Pour chaque espèce de présence régulière, il est essentiel de déterminer l'importance (« représentativité ») de la population évaluée sur la ZPS en rapport avec la population globale de l'espèce évaluée à différentes échelles. L'objectif est ainsi d'apprécier le rôle de la ZPS « PNNO » pour la conservation de ces mêmes espèces et de statuer sur des priorisations d'actions de conservation à mener.

Le Tableau 12, ci-dessous, vient alors synthétiser cette information en comparant les effectifs des espèces dites « prioritaires » sur la ZPS avec ceux évalués à l'échelle régionale et nationale.

Tableau 12 : Représentativité des espèces prioritaires recensées sur la ZPS

	Nom français	Effectifs estimés ZPS «PNNO» (2011-2012)	Effectif France*	ZPS / France	Effectif en PC**	ZPS/ Région PC	Effectif en PDL***	ZPS/ Région PDL
Espèces Annexe I de la "Directive Oiseaux"	Bondrée apivore	0 - 1 c	10 000 – 15 000	< 1‰	190 - 350	0 - 3 ‰	-	-
	Milan royal	1 – 2 ind.	3000 – 3800 c	-	-	-	-	-
	Milan noir	0 - 1 c	20 000 – 25 000	< 1‰	515 - 650	2 - 3 ‰	332-566	~ 3‰
	Busard des roseaux	2 - 5 c	1 600 – 2 200	~ 1 ‰	176 - 243	1,1 - 2 %	166-268	1,2% - 1,8%
	Busard Saint-Martin	6 - 10 c	7 000 – 11 000	~ 1 ‰	460 - 640	1,3 - 1,6 %	399-566	1,5% - 1,8%
	Busard cendré	60 - 70 c	4 000 – 5 000	~1,5 %	580 - 750	10%	119-367	19,7% - 50,4%
	Faucon émerillon	5 - 15 ind.	-	-	-	-	-	-
	Faucon pèlerin	1 - 3 ind.	-	-	-	-	-	-
	Outarde canepetière	0 mc	1 486 - 1 675	0%	299 mc ***	0%	17-30	0%
	Œdicnème criard	70 – 100 c	7 000 – 10 000	1%	1750 - 2650	~ 4%	2010-2440	4% - 5%
	Pluvier guignard	8 ind.	-	-	-	-	-	-
	Hibou des marais	1 – 2 ind.	100 – 200 c	-	9 – 22 c	-	15 -60 c	-
	Pie-grièche écorcheur	20 - 30 c	150 000 – 350 000	< 1‰	1400 - 3200	0,9 - 1,4 %	886-1200	2,26% - 2,50%
	Gorgebleue à miroir	300 - 400 mc	> 10 000 c	~ 5%	1005 - 3015	13,3 - 30%	2700-3600	~ 11,11%
	Pluvier doré	20 - 600 ind.	20 000 – 100 000	-	4000 – 25 000	-	-	-
Autres espèces remarquables	Chevêche d'Athéna	35 -50 c (2010)	11 000 – 50 000	~ 1 ‰	2050 - 3000	~1,5%	-	-
	Petit-duc scops	1 mc (2010)	5 000 c	< 1‰	171 - 255	> 1 %	15-28	3,6% - 6,67%

Ind. : individu ; c : couple

Références bibliographiques \* Dubois, P-J., Le Maréchal, P., Oliosio, G., & Yésou, P., 2008 : Nouvel Inventaire des Oiseaux de France.

\*\* Rigaud T. & Granger M. (coord.) 1999 : Livre Rouge des oiseaux nicheurs en Poitou-Charentes. \*\*\* Enquête régionale Outarde 2009.

## D. Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012

Tableau 13 : Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012

	Nom français	Nom scientifique	ESTIMATION 2000	ESTIMATION 2012	Tendances	Commentaires
PÉRIODE DE REPRODUCTION	Œdicnème criard	<i>Burhinus œdicnemus</i>	80 - 120 c	70 - 90 c	léger déclin	19 - 22 couples dans les zones périphériques
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	10 - 12 mc	0 mc	fort déclin	Pas de preuve de nidification de l'espèce sur la ZPS
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	20 - 60 c	60 - 70 c	fluctuation interannuelle	Corrélée en majorité à la disponibilité alimentaire
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	5 - 6 c	2 - 5 c	fluctuation interannuelle	-
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2 - 5 c	6 - 10 c	fluctuation interannuelle	-
	Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	3 - 5 c	300 - 400 mc	forte augmentation	60 - 150 mâles chanteurs dans les zones périphériques. Conforme à dynamique actuelle de la sous-espèce
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	8 - 12 c	20 - 30 c	stabilité - légère hausse	Pression d'observation différente entre 2000 et 2012. 2012 a été une bonne année pour l'espèce
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1 c	1 c	stabilité	-
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1 c	0 c	disparition ? - fluctuations	0 à 1 couple selon les années
	<b>Autres espèces remarquables</b>					
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	20 - 30 c	35 - 50 c	augmentation	Densité importante sur la ZPS
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	2 - 4 c	1 c	diminution ?	-
HIVERNAGE ET/OU HALTE MIGRATOIRE	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	200 - 1000 i	500 - 600 i	forte variabilité interannuelle	Fluctuations importantes en fonction des conditions météorologiques
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	1 - 2 i	5 - 15 i	Augmentation ?	-
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1 - 3 i	1 - 3 i	Stabilité ?	-
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	-	1 - 3 i	fluctuation interannuelle	Espèce erratique
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	1 - 3 i	1 - 2 i	Stabilité ?	-
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	1 - 5 i	8 - 10 i	Stabilité ?	-

mc = mâle chanteur ; c=couple ; i = individu

## II. Détermination des enjeux de conservation des espèces de la ZPS

En cumulant les différentes informations présentées ci-dessus, et à partir du statut de conservation générale des espèces à différentes échelles, il nous est alors possible d'établir une priorisation des enjeux de conservation. Pour ce faire, nous proposons un système hiérarchique à 4 niveaux de priorité tenant compte de l'évaluation de ces enjeux sur la ZPS par espèce et ainsi de définir un niveau de priorité adapté à chacune d'elle (voir Tableau 15 : "Classification" des espèces sur la ZPS en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation, page 45).

Cette priorisation tient compte de diverses étapes de sélection exposées précédemment ; autrement dit : de la période et de la durée de présence des espèces d'intérêt communautaires sur le site, de leur occurrence sur la ZPS, de la proportion de leurs effectifs respectifs à différentes échelles en fonction de la saison (Reproduction, Migration, Hivernage) et de leur tendance d'évolution au cours de ces 12 dernières années.

- **Niveau de priorité principale**

Désigne les espèces pour lesquelles il est impératif de mettre en place des actions de conservation à court terme et moyen terme ; la ZPS jouant un rôle majeur du fait qu'elle abrite (ou a récemment abrité) des **effectifs déterminants pour leur conservation à l'échelle communautaire**. Cette priorité principale de conservation s'adapte de plus aux espèces de l'Annexe I de la « Directive Oiseaux » dont l'évolution des effectifs atteste d'un déclin à l'échelle de la ZPS « PNNO » voir d'une extinction récente (i.e. Outarde canepetière).

- **Niveau de priorité secondaire**

Désigne les espèces dont le statut général est très défavorable et pour lesquels les effectifs présents sur la ZPS constituent un enjeu fort à court et moyen terme pour leur conservation à l'échelle européenne. La prise en compte de ces espèces est alors nécessaire dans la mise en place des mesures de gestion au sein de la ZPS « PNNO ».

- **Niveau de priorité tertiaire**

Désigne les espèces d'intérêt communautaire mais dont les effectifs actuels sur la ZPS ne représentent qu'un intérêt mineur pour leur conservation à l'échelle départementale, régionale, nationale ou européenne. Les espèces en expansion sont inscrites dans cette catégorie (i.e. Gorgebleue à miroir blanc).

- **Niveau « autres espèces remarquables »**

Qualifie les espèces non inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux » mais qui présentent néanmoins des effectifs d'intérêts majeurs sur la ZPS pour leur conservation à plus large échelle. Ainsi, le statut actuellement défavorable de ces espèces doit justifier leur prise en compte dans les actions de conservation.

Pour résumer :

Tableau 14 : Synthèse méthodologique de "Classement" par critères des espèces sur la ZPS en 2012

Critères	Niveau de priorité	Espèces
Inscrites à l'Annexe I de la DO Effectifs très représentatifs ou En Déclin ou en Extinction	I	Outarde canepetière Œdicnème criard Busard cendré Pie-grièche écorcheur
Inscrites à l'Annexe I de la DO Effectifs représentatifs	II	Busard des roseaux Busard Saint-Martin Pluvier doré
Inscrites à l'Annexe I de la DO Effectifs peu représentatifs et/ou Stabilité ou En expansion	III	Bondrée apivore Faucon émerillon Faucon pèlerin Pluvier guignard Gorgebleue à miroir blanc
Non Annexe I de la DO Effectifs représentatifs Statut défavorable – en déclin	Autres espèces remarquables	Héron garde-bœufs Faucon kobez Faucon hobereau Vanneau huppé Chevêche d'Athéna Petit-duc scops Cochevis huppé Tarier pâtre Moineau friquet Moineau soulcie

Tableau 15 : "Classification" des espèces sur la ZPS en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation

Nom français (ordre systématique)	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Effectifs estimés ZPS «PNNO» (2011-2012)	Niveau de priorité
<b>Busard cendré</b>	<i>Circus pygargus</i>	A084	20 - 70 c	I
<b>Œdicnème criard</b>	<i>Burhinus œdicnemus</i>	A133	70 - 100 c	I
<b>Outarde canepetière</b>	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	0 mc	I
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<i>Lanius collurio</i>	A338	20 - 30 c	I
<b>Busard des roseaux</b>	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	2 - 5 c	II
<b>Busard Saint-Martin</b>	<i>Circus cyaneus</i>	A082	6 - 10 c	II
<b>Pluvier doré</b>	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	20 - 600 ind.	II
<b>Bondrée apivore</b>	<i>Pernis apivorus</i>	A072	0 - 1 c	III
<b>Faucon émerillon</b>	<i>Falco columbarius</i>	A098	5 - 15 ind.	III
<b>Faucon pèlerin</b>	<i>Falco peregrinus</i>	A103	1 - 3 ind.	III
<b>Gorgebleue à miroir blanc</b>	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	A272	300 - 400 mc	III
<b>Pluvier guignard</b>	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	8 ind.	III
<b>Chevêche d'Athéna</b>	<i>Athene noctua</i>	A218	35 -50 c (2010)	AER
<b>Cochevis huppé</b>	<i>Galerida cristata</i>	A244	5 - 10 ind.	AER
<b>Faucon hobereau</b>	<i>Falco subbuteo</i>	A099	1 - 3 c	AER
<b>Faucon kobez</b>	<i>Falco vespertinus</i>	A097	1 ind.	AER
<b>Héron garde-boeufs</b>	<i>Bubulcus ibis</i>	A696	15 - 25 ind.	AER
<b>Moineau friquet</b>	<i>Passer montanus</i>	A356	2 ind.	AER
<b>Moineau soulcie</b>	<i>Petronia petronia</i>	A357	Non observé mais présence avérée	AER
<b>Petit-duc scops</b>	<i>Otus scops</i>	A214	1 c (2010)	AER
<b>Tarier pâtre</b>	<i>Saxicola torquatus</i>	A276	10 - 20 ind.	AER
<b>Vanneau huppé</b>	<i>Vanellus vanellus</i>	A142	500 - 2200 ind.	AER

**Légende**

(Ind : individu ; mc : mâle chanteur ; c : couple).

I	<b>Espèce de priorité principale</b>
II	<b>Espèce de priorité secondaire</b>
III	<b>Espèce de priorité tertiaire</b>
AER	Autres espèces remarquables

### III. Espèces de priorité I :

#### A. L'Œdicnème criard - *Burhinus oedicnemus*:

Avec une population sur la ZPS « Plaine de Niort-Ouest » comprise entre 70 et 100 couples, l'Œdicnème criard est bien représenté sur la zone.

Cette bonne représentativité de l'espèce sur la zone est par ailleurs confortée par le fait qu'une vingtaine de couples nichent dans les zones périphériques de la ZPS. L'espèce occupe alors la quasi-totalité du territoire en période de reproduction à l'exception de quelques zones où elle est absente (sud de Benet – extrême ouest de la ZPS), voir carte 16 de l'atlas.

Ces éléments permettent de classer **l'Œdicnème criard en espèce de priorité principale**.

#### B. L'Outarde canepetière – *Tetrax tetrax* :

Plusieurs raisons conduisent à désigner **l'Outarde canepetière en tant qu'espèce de priorité principale** :

Tout d'abord, son statut extrêmement défavorable à l'échelle européenne (la régression de ses effectifs migrateurs a été de 90 % en trente ans, s'accompagnant d'une régression importante de sa distribution à la fois nationale et régionale) lui vaut une attention toute particulière sur cette ZPS où elle était encore nicheuse il y a quelques années.

L'absence actuelle de l'espèce sur le site illustre le fait que l'espèce a connu un déclin très marqué (diminution de 100%) sur la zone au cours de ces 15 dernières années. En effet, en 2000, 10 à 12 mâles chanteurs représentaient une population non négligeable sur la zone, ce qui contribua largement à la désignation de cette Zone de Protection Spéciale. Désignation en site Natura 2000 qui oblige à maintenir l'espèce en bon état de conservation.

Retenir **l'Outarde canepetière en tant qu'espèce de priorité principale a ainsi pour objectif premier la recolonisation de l'espèce sur la ZPS «PNNO» représentant ainsi le premier des plus forts enjeux du site**. La ZPS a bien évidemment la possibilité d'abriter des parcelles favorables à la nidification de cette espèce ; le potentiel d'accueil est actuellement en cours de reconquête par la contractualisation de mesures agroenvironnementales favorables à l'avifaune de plaine.

#### C. Le Busard cendré - *Circus pygargus* :

La population de Busard cendré dans la ZPS «PNNO» peut atteindre 70 couples nicheurs comme en témoignent les effectifs de 2012.

En se référant aux estimations évoquées dans le *Nouvel Inventaire des Oiseaux de France* (Dubois *et al.*, 2008), cet effectif maximum représente près de 2% de l'effectif national, justifiant clairement l'enjeu prioritaire de cette espèce au cœur de cette ZPS, d'autant plus que l'aire de distribution (cf. Figure 9<sup>17</sup>, ci-contre) du Busard cendré en France est annoncée en régression.

Cette priorisation majeure en tant qu'« **espèce de priorité principale** » se voit de plus renforcée par le fait que ces effectifs au sein de la ZPS représentent environ 10% de la population régionale. Le Poitou-Charentes étant par ailleurs la première région de France en termes d'effectifs pour le Busard cendré.

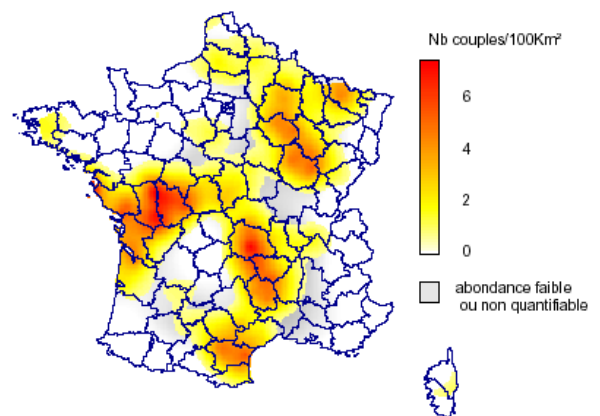


Figure 9 : Abondance et distribution du Busard cendré en France

#### D. La Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio* :

En régression marquée au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dans les plaines françaises (Dubois *et al.*, 2008), la Pie-grièche écorcheur est encore présente sur le site Natura 2000 où sa population avoisine les 20 – 30 couples. La distribution de l'espèce, scindée en deux noyaux distincts sur la zone, est très hétérogène et localisée, avec des densités notables dans la limite sud-ouest de la ZPS. Cette zone de transition entre marais mouillé et plaine céréalière est particulièrement appréciée (Lefranc, 1993) par l'espèce cumulant près de 90 % des observations recueillies sur la zone. Bien que loin des densités évaluées sur d'autres secteurs

<sup>17</sup> D'après Thiollay J.M. et Bretagnolle V., 2004. Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation.

(ZPS Plaine-de-La-Mothe-Saint-Héray-Lezay), ces effectifs demeurent remarquables à l'échelle de cette ZPS où les haies, favorables à l'espèce, sont très rares.

Il est donc nécessaire de maintenir ces deux noyaux de populations existants par la pérennisation des quelques zones bocagères encore présentes sur le territoire, ce qui justifie que la Pie-Grièche écorcheur soit classée en tant qu' « **espèce de priorité principale** » sur la ZPS « PNNO ».

## IV. Espèces de priorité II :

### A. Busard des roseaux – *Circus aeruginosus* :

A l'origine inféodé aux zones humides, le Busard des roseaux est connu pour avoir colonisé de nouveaux types d'habitats au cours des années 1970 - 1980, et particulièrement les cultures de céréales (Bavoux et Burneleau, 2004). C'est dans ce contexte que l'espèce est devenue un nicheur rare mais régulier dans l'enceinte de la ZPS où **moins de 5 couples nichent chaque année**. Bien que les effectifs ne soient guère élevés, ils demeurent toutefois non négligeables au regard du statut de l'espèce à l'intérieur des terres de Deux-Sèvres et Vendée.

Par ailleurs, l'espèce a connu une nette régression de 1960 à 1980 en Europe, et il convient donc de rester très vigilant quant à la conservation de ses populations, d'autant plus que parmi les 3 espèces de busards nicheurs en France, le Busard des roseaux demeure l'espèce la moins abondante avec 1 600-2 200 couples reproducteurs (Thiollay et Bretagnolle, 2004- Figure 10, ci-contre). C'est pourquoi nous estimons pertinent de classer cette espèce : « **espèce de priorité secondaire** ».

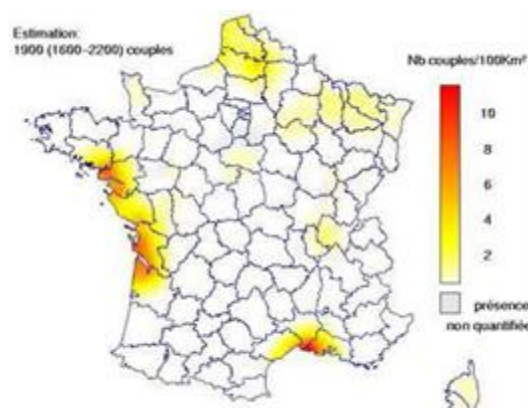


Figure 10 : Abondance et distribution du Busard des roseaux en France

### B. Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus* :

Cinq à 10 couples nichent chaque année en fonction de la disponibilité en proies, représentant environ 1% de la population régionale. Malgré cet effectif mineur, il est à noter que le Poitou-Charentes et le sud Vendée représentent un enjeu fort pour la conservation de l'espèce en France, en accueillant environ la moitié des effectifs européens (Thiollay, Bretagnolle 2004 Figure 11, ci-contre).

Le statut général défavorable de l'espèce justifie qu'elle soit classée « **espèce de priorité secondaire** ». Ce choix se voit conforté par le fait que, contrairement à d'autres sites, l'espèce niche, sur la ZPS, par défaut en milieu céréalier (i.e. blé, orge...) la rendant encore plus vulnérable lors des moissons bien que sa phénologie de reproduction soit en moyenne plus précoce que celle du Busard cendré.

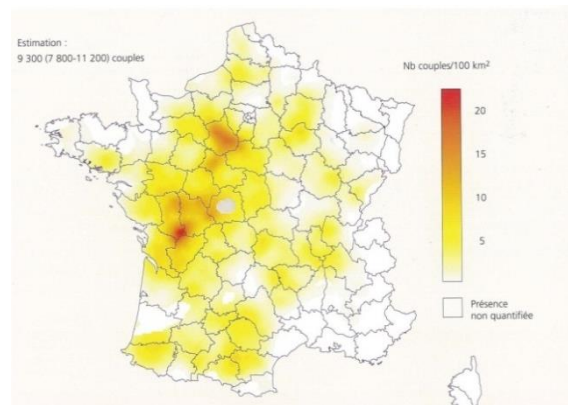


Figure 11 : Abondance et distribution du Busard Saint-Martin en France

### C. Pluvier doré – *Pluvialis apricaria* :

Les populations nicheuses de Pluvier doré dans le nord-ouest de l'Europe subissent un déclin lent mais régulier depuis les années 1970 où dorénavant près de 75% de la population mondiale de Pluvier doré hiverne en Europe occidentale.

Avec un statut nicheur précaire, qualifié en « légère diminution » (BirdLife, 2004), et au vu des effectifs qui passent l'hiver en France, il est nécessaire que l'on accorde une attention particulière aux populations hivernantes de Pluvier doré. C'est pourquoi il a été décidé de classer cette espèce comme : « **espèce de priorité secondaire** ».

Migrateur et hivernant régulier sur la ZPS, la phénologie et les effectifs du Pluvier doré apparaissent toutefois largement corrélés aux conditions météorologiques. Les premières observations ont généralement lieu à partir de novembre pour se terminer à la fin du mois de mars. Au regard des données acquises sur l'espèce au cœur de la ZPS, le Pluvier doré apparaît fidèle à certains sites d'hivernage où on le retrouve en compagnie du Vanneau huppé.

## V. Espèces de priorité III

### A. Gorgebleue à miroir – *Luscinia svecica namnetum* :

Cette sous-espèce de Gorgebleue à miroir blanc est cantonnée principalement le long de la façade atlantique (Constant et Eybert, 1995) entre le sud Finistère et Arcachon (Delaporte, 1999). Toutefois, il apparaît que depuis plusieurs années, l'espèce colonise de nouveaux habitats (i.e. colza) autres que ceux du littoral atlantique (i.e. marais salants, roselières fluviomarines, végétation rivulaire) qui se traduit par une nette expansion de son aire de distribution depuis plusieurs années (De Cornulier *et al.*, 1997). Si en 2000 seulement 5 à 6 couples avaient été inventoriés sur la ZPS « PNNO » alors que l'espèce était considérée anecdotique dans les plaines céréalières de Niort (Delaporte, 1999), ce ne sont pas moins de 300 à 400 mâles chanteurs qui ont été estimés en 2012 sur cette même zone.

De telles densités au sein des plaines céréalières bordant le Marais poitevin n'avaient encore jamais été évoquées auparavant (Joyeux *et al.*, 2010). Si l'on en vient à comparer ces effectifs avec la population régionale de cette sous-espèce (bien que cette dernière soit à ce jour sous-estimée), la ZPS abriterait un cinquième des effectifs de Poitou-Charentes et Vendée. Cette population actuelle induit de fait une responsabilité particulière pour la ZPS « PNNO » quant à sa conservation. Même si la dynamique actuelle de l'espèce la rend non vulnérable, il convient tout de même de classer la Gorgebleue comme « espèce de priorité III » sur cette ZPS « PNNO » aux regards des effectifs qu'elle abrite.

Les actions mises en place pour les autres espèces prioritaires sur la ZPS devraient permettre, en améliorant les ressources alimentaires (amélioration globale des niveaux trophiques primaires), de pérenniser et consolider les populations fréquentant le site.

### B. Faucon émerillon – *Falco columbarius*

Les milieux ouverts que sont les plaines céréalières, constituent la majorité des sites fréquentés en hiver par l'espèce. Avec entre 10 et 15 individus hivernants sur le site, le Faucon émerillon est bien représenté. Cependant sa répartition est trop aléatoire en France pour que l'on puisse établir des relations avec les espaces protégés. Les effectifs hivernant de l'espèce sont par ailleurs très peu connus mais au regard des observations départementales (Deux-Sèvres, Vendée) l'espèce est bien représentée en milieux ouverts.

Étant donné la superficie de la zone et le nombre d'individus observés sur site, il est fortement probable qu'un ou plusieurs dortoirs d'une dizaine d'individus se forment, constituant une plus-value avifaunistique pour cette ZPS.

### C. Faucon pèlerin – *Falco peregrinus*

Récemment prouvé nicheur dans les plaines du nord du département, le Faucon pèlerin est pour l'instant observé uniquement en période d'hivernage sur la ZPS « PNNO ». Les observations de 1 à 3 individus chaque hiver concernent majoritairement des oiseaux nordiques (Scandinavie) venant hiverner dans les plaines, ou encore des jeunes partiellement migrateurs, vagabondant dans toutes les directions. Bien que la population nicheuse française dans les années 1970 était très basse (env. 200 couples), elle demeure actuellement comprise en 1 100 et 1 400 couples (Thiollay et Bretagnolle 2004). L'espèce est par ailleurs inscrite à la liste rouge des espèces menacées dans la catégorie « préoccupation mineure » (liste rouge, 2008).

Bien que les quelques individus observés sur le site augmentent l'intérêt avifaunistique global de la ZPS en période internuptiale, elle ne constitue pas un enjeu majeur pour la conservation de cette espèce à l'échelle européenne.

### D. Pluvier guignard – *Charadrius morinellus*

Le Pluvier guignard, limicole très rare mais d'occurrence annuelle en Deux-Sèvres et Vendée, apparaît relativement exigeant quant à la sélection de ses sites de halte migratoire, recherchant de vastes étendues à végétation rase, voire même absente. Les nombreuses terres nues présentes dans les plaines céréalières sont des lieux propices au stationnement de l'espèce, comme nous le montrent notamment les observations sur la ZPS « PNNO ». Confortée par une fidélité singulière à ses sites de haltes migratoires, la ZPS accueille le Pluvier guignard lors de ses stationnements automnaux et printaniers.



## VI. Récapitulatif des niveaux d'enjeux des espèces d'intérêt communautaire du site

Tableau 16 : Niveau d'enjeu des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS

NIVEAU D'ENJEU	ESPÈCES	NOM SCIENTIFIQUE	CODE NATURA 2000
Priorité I	<b>Œdicnème criard</b>	<i>Burhinus œdicnemus</i>	A133
	<b>Busard cendré</b>	<i>Circus pygargus</i>	A084
	<b>Outarde canepetière</b>	<i>Tetrax tetrax</i>	A128
	<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<i>Lanius collurio</i>	A338
Priorité II	<b>Busard des roseaux</b>	<i>Circus aeruginosus</i>	A081
	<b>Busard Saint-Martin</b>	<i>Circus cyaneus</i>	A082
	<b>Pluvier doré</b>	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140
Priorité III	<b>Gorgebleue à miroir</b>	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	A272
	<b>Faucon émerillon</b>	<i>Falco columbarius</i>	A098
	<b>Faucon pèlerin</b>	<i>Falco peregrinus</i>	A103
	<b>Pluvier guignard</b>	<i>Charadrius morinellus</i>	A139

## VII. Autres espèces remarquables non inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux »

Même si ces espèces ne s'intègrent pas aux critères de désignation d'une ZPS en n'étant pas inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux », il n'en demeure pas moins que leur présence sur la ZPS constitue un enjeu plus ou moins élevé pour leur conservation à plus petite échelle (départementale, inter-régionale). En effet, ces espèces, inféodées pour la plupart aux milieux bâtis et/ou agricoles, demeurent les plus en déclin à l'échelle nationale (cf. Figure 12, ci-dessous).

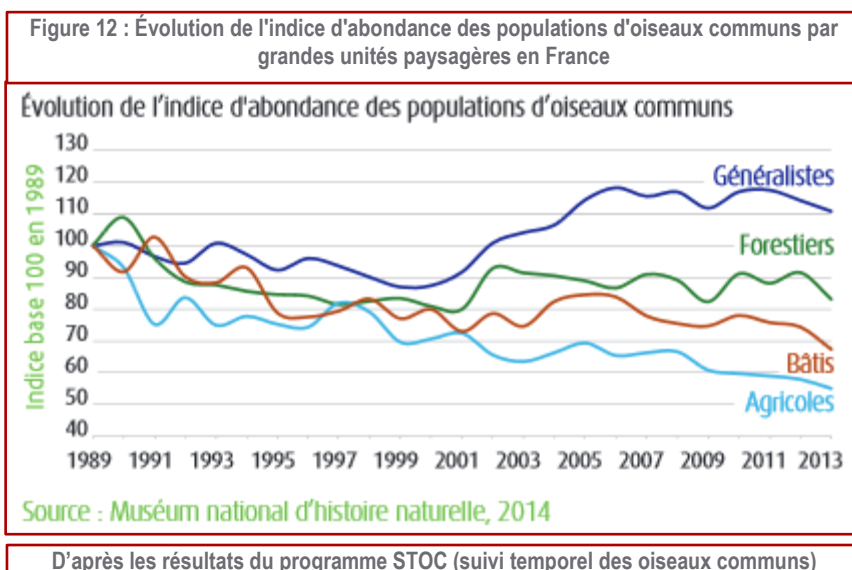


Tableau 17 : Autres espèces remarquables non inscrites à l'Annexe I de la "Directive Oiseaux"

Faucon hobereau - <i>Falco subbuteo</i>		Tarier pâtre – <i>Saxicola torquatus</i>	
<p>A l'échelle de la ZPS, les couples nicheurs de Faucon hobereau semblent en grande partie corrélés à la présence de vallées humides, avec notamment la vallée de l'Autize bordée de peupliers. De plus, les vallées sèches abritent probablement une ressource alimentaire adaptée à l'espèce (passereaux, insectes...); milieu sur lequel <b>plusieurs individus en chasse ont été observés</b>. Il convient donc de rester vigilant quant aux tendances d'évolution de l'espèce, abondante nulle part, par ailleurs en déclin en Deux-Sèvres.</p>		<p>L'évolution du Tarier pâtre en France ainsi qu'en Europe est difficilement appréhendable du fait de sa complexité. Très sensible au vague de froid, l'espèce semble bénéficier du réchauffement climatique mais reste néanmoins à surveiller de par son déclin marqué localement en France. Par ailleurs, sa tendance d'évolution depuis le début des années 2000 est plutôt à la diminution à l'échelle nationale. <b>Quelques couples ont été observés sur la ZPS « PNNO »</b>, ce qui atteste du maintien de quelques zones de prairies et de friches sur le site.</p>	
<p>Certains villages des communes intégrées dans le périmètre de la ZPS « PNNO » accueillent une densité remarquable de Chevêche d'Athéna totalisant entre 35 et 50 couples nicheurs sur l'ensemble de la zone. Ces effectifs représentent un fort intérêt départemental et inter-régional surtout lorsque l'on sait qu'en France, la Chevêche d'Athéna est le rapace nocturne ayant subi le déclin le plus marqué dans les années 1980. Cette espèce a d'ailleurs bénéficié de la mise en place d'un Plan National d'Action (PNA) qui devrait se voir reconduit.</p>		<p>A l'échelle nationale ou bien même européenne, la situation de l'espèce devient alarmante. Espèce cavernicole, le Moineau friquet souffre à la fois des modifications du paysage agricole (arrachage des haies, raréfaction des arbres creux et vergers), ainsi que celles du paysage urbain (rénovation du bâti...). Malgré l'absence d'un recensement propre à l'espèce, 2 individus de Moineau friquet ont été observés au cours de l'hiver 2011 - 2012 dans le bourg de Benet. Par ailleurs, <b>des données récentes mettent en évidence la présence de plusieurs couples sur cette même commune</b>, constituant un des principaux noyaux des populations de l'espèce en Marais poitevin.</p>	
<p>Inféodé essentiellement aux espaces agricoles, ou à des zones de substitutions telles que les terrains vagues urbanisés (zones de chantiers, parking...), le Cochevis huppé est une espèce peu abondante de manière générale. En Europe, ces populations se sont fortement effondrées dans les années 1980 -1990 et bien que sa tendance d'évolution en France apparaisse stable, le statut de l'espèce reste précaire. <b>Quelques couples subsistent sur la ZPS « PNNO »</b> sur des secteurs encore semi-naturels, lesquels pourraient perdurer par le maintien des quelques zones en friches et la limitation de l'utilisation de pesticides.</p>		<p>Tout comme le Moineau friquet, le Moineau soulcie est une espèce à surveiller du fait qu'elle puisse souffrir de l'intensification de l'agriculture comme de la disparition du vieux bâti. En Europe tout comme en France, les effectifs de l'espèce semblent relativement stables tandis qu'une hausse serait notée sur les populations nichant dans des villages du Marais Poitevin entre 2003 et 2011. Bien que non observé en 2011-2012 lors des divers protocoles, le Moineau soulcie est également encore bien représenté sur les communes les plus à l'est du Marais Poitevin, dont fait partie Benet. Ainsi, l'espèce serait encore présente au sud-ouest de la ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest et il est nécessaire de veiller à la préservation de ces couples.</p>	
<p>Petit-duc scops – <i>Otus scops</i></p> <p>Nettement moins connu que la Chevêche d'Athéna, le Petit-duc scops est toutefois indiqué en régression dans certains pays d'Europe (Marchesi &amp; Sergio 2004, BirdLife international 2004, Martinez &amp; al. 2007). Sa présence sur la ZPS « PNNO », bien que minime, <b>constitue l'une des données situées les plus au nord-ouest de son aire de répartition et représente ainsi une nouvelle valeur avifaunistique pour le site.</b></p>	<p>Données non disponibles</p>	<p>Source des figures : <a href="http://vigienature.mnhn.fr/page/resultats-par-especes">http://vigienature.mnhn.fr/page/resultats-par-especes</a></p>	

Références bibliographies – consulter le volume « Inventaires biologiques » du DOCOB.

# Interactions des activités socio-économiques avec les espèces prioritaires

## I. Analyse des interactions

*Il s'agit ici d'envisager les interactions entre les espèces d'oiseaux prioritaires et les diverses activités humaines. Elles peuvent être directes, lorsqu'elles portent sur tout ou partie des individus d'une population, mais aussi indirectes quand elles concernent l'habitat de l'espèce. La directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992) demande de s'intéresser à « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé ». Il convient donc de tenir compte des diverses exigences écologiques de chaque espèce pour répondre à leurs différents besoins vitaux (alimentation, abri, migration, reproduction...), eux-mêmes variables en fonction de la saison, du sexe ou de l'âge.*

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site ou à proximité sont susceptibles lors de leur exercice et par leur développement d'avoir une influence sur les populations d'espèces prioritaires. Selon l'activité ou la manière dont elle est entreprise, elle peut concourir au maintien des espèces, par préservation de leurs conditions écologiques nécessaires, ou bien participer à leur raréfaction, par dégradation de ces mêmes conditions ou par destruction directe d'individus.

Les tableaux ci-dessous présentent, pour chaque espèce de l'Annexe I, les interactions avec les situations actuelles, pratiques et activités, dans un cadre général. Un commentaire précise, pour les espèces représentatives de la ZPS, le poids relatif de l'agriculture, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des loisirs pour leur bonne conservation.

*Nota bene : Dans certains cas définis par le code de l'environnement (art. R414-19 et suivants), les projets spécifiques envisagés devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000. C'est-à-dire que le porteur de projet devra examiner au cas par cas, et de manière proportionnée, les interactions précises entre son projet et les enjeux de conservation des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS. Il pourra à ces fins, se baser en partie sur l'analyse des interactions et le diagnostic établis ci-après.*

### A. L'Œdicnème criard

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de zones sèches dénudées ou avec une végétation basse et clairsemée pour installer le nid (principalement prairies rases, semis de tournesol, de maïs, inter rang de vigne).	Destruction des habitats de l'espèce par modification des pratiques agricoles (disparition des zones en herbe riches en proies, irrigation).
	Mosaïque de parcelles de culture et des zones en herbes (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies.	Diminution des ressources alimentaires disponibles due aux traitements pesticides.
	Maintien des chaumes à l'automne.	Destruction des nichées lors des travaux agricoles (labour, semis et binage des tournesols et maïs notamment).
	L'intégrité spatiale de ses milieux de vie.	Artificialisation et morcellement du paysage.
	Quiétude.	Dérangement pendant les périodes de nidification et de rassemblement postnuptial.
	Réserves de chasse et de faune sauvage.	Déplacement des réserves ACCA.

#### Contexte et pratiques agricoles majeures pour sa conservation :

Les zones rases, les cultures non-irriguées tardives, pour y installer son nid, et les prairies ou jachères, en particulier quand elles sont extensives et âgées de plusieurs années, pour s'y nourrir d'insectes, sont indispensables à la reproduction de ce limicole. L'alimentation des adultes, mais surtout le nourrissage des poussins, sont altérés par le manque d'insectes-proies dans les parcelles traitées ainsi que par la forte rémanence de certains produits antiparasitaires qui intoxiquent ou éliminent les insectes coprophages (prairies pâturées).

#### Urbanisme et aménagement du territoire importants pour sa conservation :

Les délaissés et bords de voirie participent à l'approvisionnement alimentaire.

#### Activités de loisirs importantes pour sa conservation :

Avant leur départ vers les zones d'hivernage, les œdicnèmes se regroupent en des lieux privilégiés et réguliers, parfois près de zones habitées. La plus grande tranquillité est alors requise car ils y constituent des réserves énergétiques pour le voyage.

## B. Les Busards (cendré, des roseaux et Saint-Martin)

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de prairies, de luzernes, de jachères enherbées, friches, chemins enherbés pour l'alimentation.	Récoltes (blé, orge, colza) et fauches (Ray-Grass) intervenant avant l'envol des jeunes.
	Sauvetage des nichées dans les cultures.	Réduction des surfaces en herbe (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies.
	Pour le Busard Saint-Martin Régénération forestière.	Broyage en période de reproduction.
	Absence de « phytosanitaires »	Traitement contre les Campagnols
	Quiétude	Dérangement pendant les périodes de nidification et de rassemblement postnuptial

### Contexte et pratiques agricoles majeurs pour leur conservation.

Faute de landes basses, de friches et de marais, les trois espèces de busards installent désormais leurs nids au sol dans des cultures de céréales. Mais la réussite de la reproduction est rendue très aléatoire par la précocité et la rapidité des moissons qui détruisent un certain nombre de jeunes.

Les prairies et les jachères, en particulier dans les vallées sèches du site, quand elles sont extensives et âgées de plusieurs années, fournissent la grande majorité des ressources alimentaires principalement constituées de campagnols.

### Urbanisme et aménagement du territoire importants pour leur conservation.

Les délaissés, les bords de chemins, les bas-côtés et talus, les pieds de haies, etc. sont eux aussi des réservoirs de proies pour les busards. Ces rapaces très agiles en vol sont peu sensibles aux risques de collision sur les lignes électriques. Par contre, pour leur nidification, ils montrent une certaine défiance vis-à-vis des zones d'occupation humaine ; nid à plus de 500 mètres du bâti<sup>18</sup>.

### Pratiques agricoles et activités de loisirs importantes pour leur conservation.

Après la reproduction, les busards forment, en des lieux privilégiés, des dortoirs nocturnes où stationnent aussi des individus en halte migratoire. Il s'agit d'une étape clé dans le cycle annuel et d'un stade sensible puisque les busards cendrés et des roseaux préparent alors un voyage au-delà du Sahara. Le besoin de quiétude pendant cette période est vitale.

## C. L'Outarde canepetière

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence sur le territoire de milieux herbeux (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) favorables à la nidification et riches en proies, disposées en mosaïque au sein des cultures diverses.	Diminution de la diversité des cultures. Diminution de la surface des milieux herbeux (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...). Diminution de la ressource alimentaire par les « Pesticides ». Broyages ou fauches en période de reproduction (destruction des femelles et poussins).
	Maintien dans l'assolement de cultures de printemps sèches, notamment du tournesol.	Arrêt des rotations incluant le gel ou les légumineuses.
	Maintien des chaumes (notamment repousses de colza) favorable à l'alimentation en rassemblement automnal.	Destruction des chaumes.
	Quiétude.	Dérangement pendant les périodes de nidification et de rassemblement postnuptial. Déplacement des réserves ACCA.

<sup>18</sup> Thèse de De Cornulier T. (2005). Composantes de la distribution spatiale d'un prédateur : effets respectifs de l'habitat, des ressources alimentaires et des interactions comportementales, page 79. CEBC-CNRS de Chizé : [www.cebc.cnrs.fr/Fthese/PUBLI/Cornulier.pdf](http://www.cebc.cnrs.fr/Fthese/PUBLI/Cornulier.pdf)

### Contexte et pratiques agricoles majeurs pour sa conservation.

Les parcelles nues ou d'herbe rase sont prisées par les mâles qui parquent tandis que les femelles exigent des milieux herbacés pour y cacher leur nid. Après l'éclosion, abri et nourriture riche en protéines sont aussi trouvés dans des parcelles de type prairies, friches et luzernes. Un pourcentage minimum (10 à 15 %) de ces cultures fourragères dans la SAU, à la conduite adaptée (récolte ou fauche hors période de reproduction, sans apport d'intrants) est la condition essentielle pour la conservation de l'espèce.

### Urbanisme et aménagement du territoire importants pour sa conservation.

Pour leurs déplacements en vol (lors des parades notamment), ces oiseaux sont très vulnérables face aux obstacles aériens. Durant leur nidification, les canepetières montrent une très forte défiance vis-à-vis de l'occupation humaine (voir page 63 et suivante).

### Activités de loisirs importantes pour sa conservation.

Avant leur départ pour hiverner dans la péninsule ibérique, les outardes se rassemblent en des lieux privilégiés et réguliers (fidélité aux sites) où elles font leurs réserves énergétiques. Elles doivent y trouver la plus grande tranquillité car toute dépense physique inutile ampute leur capital énergétique nécessaire à la migration.

## D. La Pie-grièche écorcheur

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de prairies pâturées encadrées par un réseau de haies buissonnantes (avec de grands arbres ou non).	Disparition du biotope favorable à l'espèce par modification des pratiques agricoles (arrachage ou entretien inadéquat des haies, transformation des milieux prairiaux en terres arables notamment).
Milieux d'alimentation riches en insectes.	Mortalité induite par l'utilisation excessive de pesticides).	

### Contexte et pratiques agricoles importants pour sa conservation.

La Pie-grièche écorcheur utilise pour nidifier les haies hétérogènes, les milieux et linéaires buissonnants « épineux », et particulièrement les zones riches en insectes (orthoptères, lépidoptères...). De ce fait, sa répartition est localisée sur le site, dépendante des milieux gérés favorablement à la nidification (haies variées) et à l'alimentation (prairies, jachères, fossés, chemins, bandes enherbées).

## E. Le Pluvier doré et le Pluvier guignard

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de prairies, labours, chaumes ; zones rases, caillouteuses et bombées pour le Pluvier guignard.	Moindre intérêt alimentaire des cultures en hiver.
Techniques culturales favorables à la vie du sol et notamment des lombrics (non labour).	Labour profond et régulier. Utilisation de pesticides.	
Réserves de chasse et de faune sauvage	Tirs occasionnels de P. guignard pouvant se confondre parfois avec le P. doré, espèce chassable.	

### Contexte et pratiques agricoles importants pour sa conservation.

Ces limicoles nichent dans le nord de l'Europe et s'associent volontiers en hiver dans les plaines. Ils se nourrissent d'invertébrés qu'ils trouvent dans les champs et prairies. La disponibilité alimentaire est la première des clés de réussite de leur hivernage et/ou halte migratoire.

### Activités de loisirs importantes pour sa conservation

La seconde clé de réussite est l'établissement de réserves de chasse et de faune sauvage.

Au total, il faut veiller à maintenir des espaces fonctionnels d'accueil combinant les zones d'alimentation et celles de repos.

## F. Gorge-bleue à miroir blanc

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence importante de champs de colza.	Utilisation intensive de pesticides.

### Contexte et pratiques agricoles majeurs pour sa conservation.

Ce petit passereau habitant préférentiellement les zones humides des marais littoraux et arrière-littoraux connaît depuis une vingtaine d'années une conquête spatiale vers l'intérieur des terres. L'importance surfacique des champs de colza dans les zones de cultures intensives détermine la densité de mâles chanteurs.

## G. Le Faucon émerillon

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence d'une mosaïque de milieux (terres nues, chaumes, jachères en herbes, prairies) accueillant des bandes de passereaux (alouettes, fringilles).	Diminution de la diversité des habitats

## H. Le Faucon pèlerin

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de proies abondantes (rassemblements de vanneaux huppés et pluviers dorés notamment).	Risques d'électrocution et de collision sur les lignes électriques.

## II. Récapitulation des facteurs favorables et défavorables à l'avifaune de plaine

Les tableaux suivants récapitulent les facteurs favorables et défavorables aux espèces d'oiseaux inféodés à la plaine de Niort Nord-Ouest.

### A. Synthèse des interactions négatives et positives

Le Tableau 18 (page suivante) synthétise les facteurs favorables et défavorables aux espèces d'oiseaux de priorités principale et secondaire sur le site. Le Tableau 19, page 56, quant à lui, précise les périodes sensibles pour chaque espèce prioritaire pendant lesquelles les activités humaines sont susceptibles d'être impactantes.

Tableau 18 : Synthèse des interactions entre activités socio-économiques et avifaune de plaine de la ZPS

Activités	Interactions négatives et menaces	Interactions positives
<b>AGRICULTURE</b>	<p style="text-align: center;"><b>BAISSE de la DISPONIBILITE ALIMENTAIRE et des HABITATS FAVORABLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Évolution vers l'uniformisation des cultures,</li> <li>-Diminution des prairies temporaires (fourrages dont luzerne),</li> <li>-Diminution des prairies permanentes et pâturées,</li> <li>-Jachères PAC « industrielles »,</li> <li>-Suppression du gel,</li> <li>-Rotation rapide des cultures,</li> <li>-Labour profond fréquent,</li> <li>-Utilisation de produits phytosanitaires et antiparasitaires chimiques (herbicides, insecticides, fongicides, rodenticides),</li> <li>-Augmentation de la taille des parcelles ou blocs de cultures,</li> <li>-Aménagement foncier volontaire,</li> <li>-Destruction des haies ou arbres isolés (destruction d'habitats, diminution des corridors biologiques),</li> <li>-Mise en culture des vallées sèches.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DESTRUCTION DES NICHEES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Précocité des récoltes,</li> <li>-Date, fréquence et vitesse des fauches inadaptées (ex : luzerne),</li> <li>-Récolte ou fauche centripète,</li> <li>-Gestion des haies par broyage et/ou en période inadaptée,</li> <li>-Chargement UGB élevé des prairies pâturées.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>CONTEXTE GENERAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Diminution de l'activité polyculture-élevage,</li> <li>-Déficit d'installations / Départs à la retraite,</li> <li>-Méconnaissance ou indifférence des enjeux patrimoniaux,</li> <li>-Évolution de la PAC ?</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MAINTIEN de la DISPONIBILITE ALIMENTAIRE et des HABITATS FAVORABLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintien de la diversité des cultures,</li> <li>-Maintien de la surface en prairies semi-permanentes (fourrages dont luzerne),</li> <li>-Gestion extensive des prairies (temporaire et permanentes),</li> <li>-Maintien des chaumes en hiver (repousses après récoltes),</li> <li>-Travail du sol simplifié ou superficiel, semis direct</li> <li>-Cultures biologiques, lutte intégrée,</li> <li>-Maintien de « petites » parcelles,</li> <li>-Maintien des haies existantes,</li> <li>-Maintien de bandes enherbées, de chemins enherbés,</li> <li>-Maintien en prairies des fonds de vallées sèches.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>RESPECT DES NICHEES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conduite des cultures fourragères adaptée :</li> <li>-Récolte ou fauche centrifuge,</li> <li>-Date, nombre, fréquence, vitesse des fauches adaptées,</li> <li>-Non-broyage des jachères pendant la période de nidification,</li> <li>-Gestion adaptée des haies</li> <li>-Protection physique des nids,</li> <li>-Faible chargement en UGB des prairies pâturées.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>CONTEXTE GENERAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintien de l'activité polyculture-élevage,</li> <li>-« Sensibilité » des agriculteurs aux enjeux patrimoniaux, et implication dans la conservation des espèces,</li> <li>-Mise en place des mesures agri environnementales,</li> <li>-Évolution de la PAC ?</li> </ul>
<b>URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ACTIVITES DE LOISIRS.</b>	<p style="text-align: center;"><b>RESTRICTION DE L'HABITAT FAVORABLE</b> (fragmentation du paysage et disparition des habitats favorables)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence ou insuffisance de prise en compte des enjeux lors de l'élaboration des projets,</li> <li>-Expansion urbaine hors dents creuses,</li> <li>-Expansion (en surface) des « Grands équipements » (routes, ZAE, etc.),</li> <li>-Aménagement foncier (article 10),</li> <li>-Gestion inadaptée (ou disparition) des bords de chemins (dégradation des corridors biologiques),</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>EFFAROUCHEMENT/DERANGEMENT et OBSTACLES DANGEREUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Trafic intense de véhicules,</li> <li>-Lignes électriques (tous voltages),</li> <li>-Implantation d'éoliennes,</li> <li>-Sports motorisés,</li> <li>-Tourisme de nature (dont ornithologique) non responsable,</li> <li>-Animaux domestiques errants,</li> <li>-Chasse non responsable.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MAINTIEN DE L'HABITAT FAVORABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Prise en compte des enjeux en amont des projets,</li> <li>-Orientation et maîtrise de l'urbanisation,</li> <li>-Expansion spatiale maîtrisée des ZAE,</li> <li>-Absence d'aménagement foncier ou avec minimum d'emprise,</li> <li>-Réserves foncières avifaunistiques,</li> <li>-Bonne gestion des bords de chemins (maintien des corridors biologiques),</li> <li>-Implantation de jachères, bandes enherbées, chemins enherbés,</li> <li>-Réserves de chasse et de faune sauvage.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>LIMITATION DES EFFAROUCHEMENTS ET OBSTACLES DANGEREUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réserve de Chasse et de Faune sauvage,</li> <li>-Absence d'obstacles, de dérangements,</li> <li>-Équipements anticollision sur les lignes électriques,</li> <li>-Cahier des charges adapté à l'avifaune lors de grands travaux,</li> <li>-Tourisme de nature (dont ornithologique) responsable.</li> </ul>
<b>DIVERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ignorance et indifférence vis-à-vis du patrimoine écologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaissance et sensibilité vis-à-vis du patrimoine écologique,</li> <li>- Suivi de l'évolution des populations des espèces.</li> </ul>

Tableau 19 : Périodes sensibles au dérangement pour chaque espèce prioritaire du site

PÉRIODES SENSIBLES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Reproduction</b>												
Outarde canepetière												
Oedicnème criard												
Busard cendré												
Busard Saint Martin												
Busard des roseaux												
Pie grièche écorcheur												
<b>Rassemblements</b>												
Outarde canepetière												
Oedicnème criard												
Busards (dortoirs)												
<b>Halte migratoire ou hivernage</b>												
Pluvier doré												
Pluvier guignard												

Période très sensible	Correspond, selon une année aux conditions météorologiques normales, au pic d'activité en période de nidification (pic de ponte, élevage jeunes) et/ou internuptiale (pic de densité) de l'espèce concernée induisant des effectifs majeurs sur la zone.
Période sensible	Correspond, selon une année aux conditions météorologiques normales, à des phases de nidification, de rassemblements ou simplement de présence, qui bien que possibles, sont théoriquement moins importantes en terme d'effectifs.



## B. Menaces sur les zones de la ZPS les plus vitales pour les espèces prioritaires du site

Les informations recueillies lors de l'inventaire socio-économiques font ressortir deux menaces majeures qui, si les projets sont maintenus, vont impacter très défavorablement les populations d'espèces d'intérêt communautaire du site.

### Deux projets éoliens

Voir carte 55 de l'atlas.

Une première ferme de 9 éoliennes est programmée sur la commune de Nieul-sur-l'Autise en périphérie de la ZPS. Une seconde veut « insérer » 6 autres éoliennes entre les deux fermes déjà en activité sur le site sur la commune de Benet.

Outre le risque de mortalité par collision directe (en parade, en chasse, migration) et l'effet « barrière » générant des pertes énergétiques par le contournement de l'obstacle, il faut souligner la perte d'habitats favorables à l'Outarde canepetière estimée à environ 685 ha.

### Un projet d'échangeur routier

Un autre aménagement dit « structurant » projeté par le SCOT de la CAN (Schéma de Cohérence Territoriale du territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort) s'avérerait une menace très sérieuse concernant les sites de rassemblement d'Outardes canepetières au nord de Villiers-en-Plaine (voir carte 56 de l'atlas). Il s'agit d'un projet d'échangeur routier au niveau du croisement de l'A83 et de la D66.

### Synthèse des menaces pour les espèces prioritaires

Tableau 20 : Principales menaces pour les espèces prioritaires I et II du site Natura 2000

ESPÈCES	MENACES												
	Urbanisation hors dents creuses	Projet d'échangeur A83	Sites éoliens	Conversion des prairies en terres arables	Agrandissement du parcellaire	Irrigation des parcelles après semis	Déclin de l'élevage	Broyage de Pierres	Broyages ou fauches en période de nidification	Biocides chimiques	Disparition des éléments fixes du paysage	Dérangement en hiver	Pratiques culturales : binages et labours
<b>Œdicnème criard</b>	X	X	X	X	X	X	X	X		X			X
<b>Busard cendré<sup>19</sup></b>	X	X	X	X	X	X	X		X	X			X
<b>Outarde canepetière</b>	X	X	X	X	X	X	X		X	X			
<b>Pie-grièche-écorceur</b>	X			X	X		X			X	X		X
<b>Busard des roseaux</b>	X	X	X	X	X		X		X	X			X
<b>Busard Saint-Martin</b>	X	X	X	X	X		X		X	X			X
<b>Pluvier doré</b>	X	X	X		X		X		X	X	X	X	

<sup>19</sup> Nota bene : les premières études menées dans le cadre de l'évaluation des impacts du parc éolien de Benet n'ont montré aucun cas de mortalité, ni de dérangement de l'espèce par les éoliennes (voir Guégnad, 2012). Hors, un premier cas de mortalité a été récemment découvert sur le second parc de Benet.

## Conclusion de la partie DIAGNOSTIC

L'inventaire « Activités agricoles » a souligné une baisse très significative du nombre d'exploitants agricoles, donc d'exploitations dans les communes de la ZPS, et particulièrement d'exploitations en polyculture-élevage au cours des 40 dernières années (voir page 35 et suivantes).

Ce phénomène a entraîné « mécaniquement » une augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations (multipliée par 2,3 en 20 ans). Dans la même période, la surface moyenne des exploitations a progressé pour atteindre près de 90 ha aujourd'hui. La taille des parcelles s'est agrandie à l'instar des plaines céréalières intensives comme celle de Niort-Brioux, site d'étude du CNRS de Chizé (Thomas, 2005). Les conséquences directes sont un essor constant des cultures céréalières au dépend des prairies.

L'homogénéisation de l'assolement et la diminution rapide des surfaces enherbées entraînent une rétraction de l'habitat favorable préjudiciable à l'ensemble des espèces prioritaires : nidification, alimentation, repos. (Voir Bretagnolle, 2009).

La ZPS dispose encore d'un stock non négligeable de surfaces enherbées — 12,5 % de la SAU (carte 52 de l'atlas) — mais dont la nature, la gestion ou la localisation ne sont toutefois pas souvent spécifiquement adaptées aux besoins des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

L'inventaire « Aménagement du Territoire » a mis en évidence les impacts prévisibles ou potentiels susceptibles de peser directement ou indirectement sur la conservation des espèces prioritaires :

- Développement du milieu urbain et périurbain.
- Créations de parcs éoliens dans et proches de la Zone de Protection Spéciale (carte 55 de l'atlas),
- Grande infrastructure routière (A83) et projet associé (carte 56 de l'atlas).

**Au total, l'ensemble de ces phénomènes entraîne une rétraction et une fragmentation de l'habitat favorable pour l'ensemble des espèces.**

# Stratégie de conservation

**L'orientation à long terme**, c'est-à-dire le but fondamental de la ZPS « plaine de Niort nord-ouest », est d'assurer le bon état de conservation des espèces représentatives : **Œdicnème criard, Outarde canepetière, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Pluvier doré.**

Pour ce faire, il est proposé d'arrêter, dans le cadre du Document d'Objectifs (DOCOB), la première étape pour atteindre cette orientation à long terme. Cette « première marche » à gravir, issue de la concertation, prend en compte les contraintes sociales et économiques et se veut réaliste et atteignable. On la décrit par une série d'objectifs dits de « développement durable » présentés dans le chapitre suivant.

Le bon état de conservation est la situation où l'espèce prospère, avec de bonnes perspectives pour son maintien à long terme. Le fait qu'une espèce ne soit pas menacée (c.-à-d. n'est pas en face d'un risque direct d'extinction) ne signifie pas qu'elle est dans un statut favorable de conservation. Le but de la directive Oiseaux est défini en termes positifs, orientés vers une situation favorable, qui doit être déterminée, atteinte et maintenue (obligation de résultat).

**La réalisation de l'orientation à long terme peut prendre plusieurs voies** selon l'état de la population de chacune des espèces d'intérêt européen de la ZPS. Ainsi, si l'on peut envisager le « simple » soutien d'une espèce montrant les signes d'un bon état de conservation, il faut chercher à restaurer celui d'une espèce dont les effectifs ne sont plus en mesure d'assurer sa pérennité. Dans tous les cas, la prudence est de mise notamment à cause des lacunes dans les connaissances des dynamiques de populations d'espèces. Le seuil irréversible au-delà duquel une espèce ne peut se remettre ne sera connu que trop tard, après sa disparition !

Le bon état de conservation d'une espèce passe assurément par celui de ses milieux de vie qui constituent son habitat. Il s'agit du « milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique » (dans Directive Habitat-Faune-Flore). On pense rapidement au milieu d'alimentation et au site de nidification ou de repos. Mais l'habitat d'une espèce se compose aussi de tous les milieux, aériens et terrestres, parcourus pour aller de l'un à l'autre. Il comprend encore les éléments particuliers qui servent aux mâles à marquer leur territoire ou à être vus des femelles. Enfin, l'habitat d'espèce intègre les lieux singuliers comme les sites de rassemblements postnuptiaux - où se prépare la migration -, de halte migratoire - où les oiseaux reconstituent leurs forces -, ainsi que les lieux d'hivernage. Ainsi, des territoires espagnols font partie de l'habitat de l'Œdicnème criard (en hiver) qui niche en plaine de Niort nord-ouest, tandis que celle-ci fait par exemple partie de l'habitat du Faucon émerillon (en hiver aussi) qui se reproduit, entre autres, en Scandinavie.

**Ces interrelations illustrent l'intérêt fondamental de fonctionner en réseau à l'échelle européen.** Ce réseau fonctionne aussi à l'échelle régionale ou interrégionale. C'est notamment le cas pour la population d'Outarde canepetière du Centre-Ouest, dernière population migratrice d'Europe. De nombreux échanges d'oiseaux entre les ZPS de plaines céréalières ont été observés. Or, en 2013, plus de 80% des mâles d'Outarde chanteurs du Poitou-Charentes sont cantonnés dans ces sites contre moins de 70% en 2000. En termes de métapopulation, une dynamique positive de conservation voudrait qu'une ZPS devienne non pas un « puits », c'est-à-dire une zone refuge drainant les individus périphériques de plus en plus rares, mais une « source » fournissant des oiseaux pour la reconquête des milieux abandonnés.

Les objectifs de développement durable constituent la partie opérationnelle du DOCOB. Ils composent par ailleurs la première étape, la première marche vers l'orientation à long terme, l'état de conservation favorable. Par nature issus de la concertation, les objectifs de développement durable sont susceptibles de changements pour s'adapter aux nouvelles conditions (amélioration ou dégradation de la population d'une espèce, nouvelle connaissance de l'écologie, nouvelle contrainte sociale, économique ou politique...).

Au vu des données récoltées lors de la phase d'inventaire/« état des lieux », les grands objectifs de conservation ainsi que les unités de gestion pertinentes sont énoncés pour chaque espèce, suivant l'ordre de priorité établi précédemment.

Tableau 21 : Synthèse des objectifs de conservation des espèces prioritaires 1 et 2 sur la ZPS

Espèce	Code Natura 2000	Politique de conservation		Objectifs de conservation pour 2020	Unité de gestion
		Priorité	Objectif		
Outarde canepetière	A128	1	Restauration	Reconquête (en période de reproduction) 3 leks de 4 mâles chanteurs	Secteurs de présence historique et zones « favorables »
Édicnème criard	A133	1	Restauration	80-120 couples	SAU de la ZPS
Busard cendré	A084	1	Maintien	60-70 couples (en période de pics de campagnols)	
Pie-grièche écorcheur	A379	1	Maintien	Confortation des noyaux existants 20-30 couples et expansion de territoire	
Busard des roseaux	A081	2	Maintien	2 -5 couples	
Busard Saint-Martin	A082	2	Maintien	6-10 couples	
Pluvier doré	A140	2	Suivi	Caractérisation de la tendance populationnelle	
Faucon émerillon	A098	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	
Faucon pèlerin	A103	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	
Pluvier guignard	A139	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	
Gorgebleue à miroir blanc	A272	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	

## Restauration des populations

### Espèce de priorité I

#### L'Outarde canepetière :

**L'objectif est de permettre la réapparition en période de reproduction d'une population locale viable estimée à un minimum de 12 mâles chanteurs sur la ZPS (3 leks de 4 mâles chanteurs).** Cet objectif local participera ainsi à la conservation générale de la dernière population migratrice européenne (plus de 90% des mâles chanteurs d'Outarde canepetière migratrice se trouve en Poitou-Charentes). **Une réintroduction par des lâchers de jeunes issus du centre d'élevage de Chizé sur des sites historiques de rassemblement doit être envisagée en parallèle d'une reconquête de milieux attractifs** (prairies, couverts herbacés, ...). **Les objectifs surfaciens sont évalués, selon les études menées par le CNRS de Chizé sur son site d'étude (Attié et Bretagnolle, 2003, p. 52), à au moins 10-15% de la SAU de la ZPS soit entre 1700 et 2550 ha.** Les 300 ha de MAEt contractualisés entre 2007 et 2012 indiquent l'effort à fournir pour atteindre cet objectif. A des fins stratégique et d'efficacité, **on se doit de mener graduellement la démarche de conservation en priorisant d'abord l'effort de reconquête de milieux favorablement gérés pour l'espèce sur les sites de présence historique**

(carte 54 de l'atlas) **de l'espèce en reproduction et ceux des rassemblements postnuptiaux**, puis sur l'ensemble des zones dites « favorables », que l'on doit également considérer globalement comme unité de gestion nécessaire pour la conservation de cette espèce.

### **L'Œdicnème criard :**

Le maintien de la quiétude et du réservoir alimentaire des zones de rassemblements postnuptiaux de l'espèce est primordial pour le maintien de cette population.

Du fait du statut vulnérable de l'espèce en Europe (BirdLife, 2004), et au regard des inventaires récents sur le site, **l'objectif est de rétablir puis de maintenir les effectifs de 2000 (80 – 120 couples nicheurs) sur la ZPS.**

## **Maintien des populations**

### **Espèce de priorité I**

#### **Le Busard cendré :**

**Le maintien de cette population** passe par une amélioration globale des niveaux trophiques associée à un effort de protection des nichées lors des récoltes précoces.

#### **La Pie-grièche écorcheur :**

**La confortation des noyaux existants et l'expansion de cette population** passe par le maintien et la reconquête d'un maillage de milieux favorables (prairies pâturées, prairie de fauche, chemin enherbés, haies..) gérés favorablement à la reproduction et à l'alimentation (gestion extensive).

### **Espèce de priorité II**

#### **Busard Saint-Martin:**

**L'objectif est de maintenir une population de 10 couples nicheurs lors des années d'abondance de micro-mammifères** ; cette espèce profitera des mesures mises en place en milieu de plaine pour les autres espèces de priorité principale (Busard cendré, Outarde canepetière).

#### **Le Busard des roseaux :**

Les actions développées (pour les autres espèces), visant à améliorer l'habitat et la ressource alimentaire, devraient favoriser la **conservation et la consolidation de la population actuelle (2-5 couples).**

#### **Le Pluvier doré :**

L'objectif pour cette espèce est d'**assurer régulièrement un suivi quantitatif** pour analyser la tendance d'évolution de population dont les effectifs hivernaux connaissent d'importantes fluctuations en fonction des conditions météorologiques.

### **Espèce de priorité III**

Un suivi attentif est l'objectif pour les quatre espèces de priorité III de ce DOCOB. Pour **la Gorgebleue à miroir blanc**, notamment, un **suivi quantitatif est à entreprendre régulièrement pour l'acquisition de connaissances écologiques à son sujet.**

## Enjeux corrélés à la stratégie de conservation des espèces

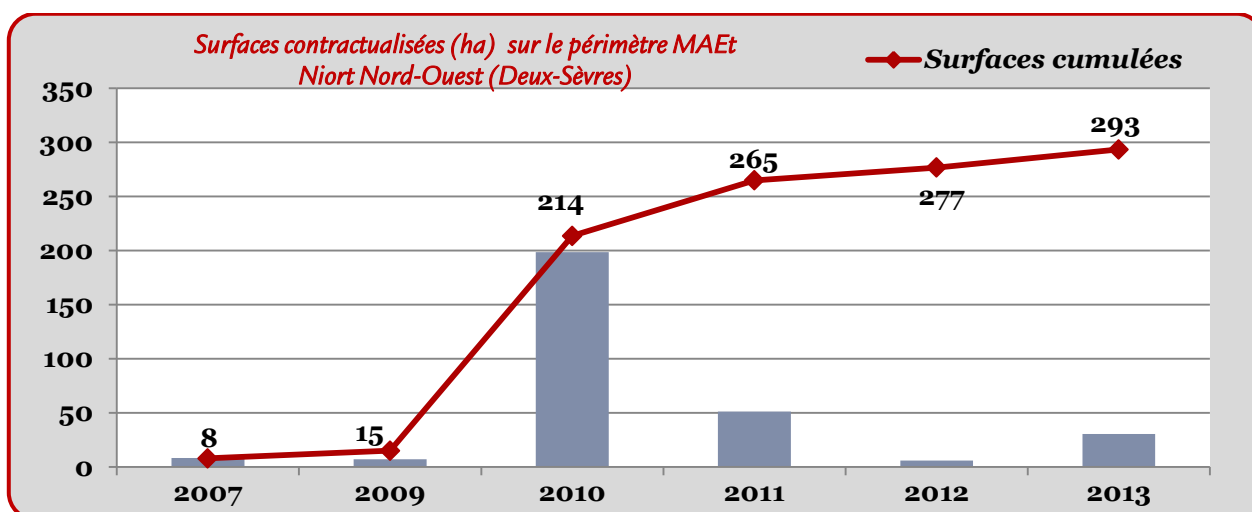
Nous avons vu plus haut (voir page 37) que les surfaces enherbées, habitat nécessaire à l'avifaune concernée, représentaient un peu plus de 12% de la SAU du site.

**Un autre enjeu majeur de la démarche Natura 2000 sera de favoriser une implantation conséquente de couverts enherbés favorablement gérés sur les secteurs de plaine ouverte et notamment sur les secteurs de présence historique de l'Outarde canepetière (Carte 54 de l'atlas) qui seront désignés comme les plus favorables aux objectifs de conservation vus dans la partie précédente.**

### I. Objectif : Maintien et reconquête des surfaces en herbe favorablement gérées pour les espèces cibles

La perte surfacique d'habitats favorables est préjudiciable aux espèces d'intérêt communautaire et explique pour partie la disparition de l'Outarde canepetière sur ce site. Pour réengager un cercle vertueux, un dispositif de mise en place de Mesure Agro-Environnementales territorialisées (MAET) a été éligible sur le territoire pour répondre à l'Enjeu Avifaune. Le dispositif a reçu un engagement volontaire favorable au sein du monde agricole —302 ha ont été implantés sur la ZPS entre 2007 et 2013 (Figure 13, page 63) — néanmoins encore très largement insuffisants pour répondre aux enjeux de conservation.

Figure 13 : Mesures Agro-Environnementales territorialisées sur la ZPS



NB : le côté vendéen du site sera éligible aux mesures agroenvironnementales, lorsque ce DOCOB sera approuvé.

L'objectif étant de maintenir et consolider les populations d'espèces prioritaires existantes et de recoloniser par des effectifs viables à long terme d'Outardes canepetières, l'expert environnemental s'attachera, dans le cadre du nouveau dispositif de mesures agro-environnementales dites climatiques (MAEC), à orienter, prioritairement dans un premier temps, les contractualisations sur les zones « historiques » de présence de l'Outarde canepetière.

### II. Vigilance quant à l'évolution de l'aménagement du territoire :

- **maintenir l'intégrité de la SAU de la ZPS**, garantissant une surface agricole suffisante pour maintenir et atteindre les objectifs de conservation définis ci-avant,
- **évaluer les impacts du cumul des projets** au sein de la ZPS et à sa périphérie immédiate, pouvant entraîner l'enclavement et ainsi la fragilisation des populations dont les domaines vitaux sont sensibles à l'évolution de la trame urbaine et paysagère (ex : Outarde canepetière, Busard cendré, ...).

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



## Objectifs



Les grandes orientations de gestion du site, également appelées Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT), ont été définies sur la base de la hiérarchisation des enjeux de conservation. Il s'agit de grandes lignes directrices de la vie du site Natura 2000 :

- ✓ A - Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.
- ✓ B- Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site.
- ✓ C- Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site.
- ✓ D- Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

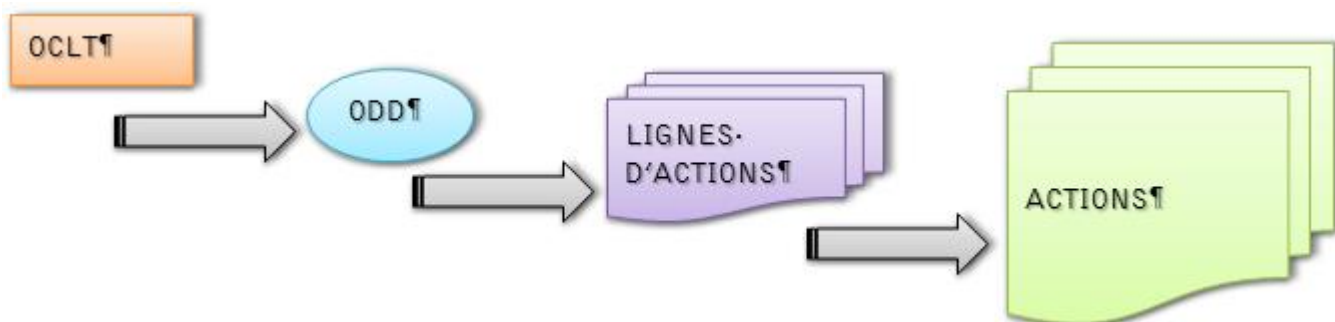
Les espèces prioritairement<sup>20</sup> visées sont :

- ✓ L'Œdicnème criard,
- ✓ L'Outarde canepetière.
- ✓ Le Busard cendré.
- ✓ La Pie-grièche écorcheur.
- ✓ Le Busard des roseaux.
- ✓ Le Busard Saint-Martin.
- ✓ Le Pluvier doré.

Ces objectifs de Conservation à Long Terme sont déclinés en un ou plusieurs objectifs opérationnels à court terme appelés Objectifs de Développement Durable.

Ces OCLT et ODD ont été discutés en groupe de travail avec les acteurs locaux le 20 décembre 2012 et validés par le Comité de Pilotage (COPIL) le 28 novembre 2013.

Ces objectifs ont été déclinés en lignes d'action à la base du contenu des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs à court terme. Le programme d'actions a été soumis à discussion aux groupes de travail thématique Agriculture et Aménagement du territoire-loisirs, le 5 juin 2014.



<sup>20</sup> Les mesures qui seront mises en œuvre pour les espèces de priorité principale et secondaire bénéficieront à celles de priorité III.

Tableau 22 : Synthèse des Orientations de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable

OCLT <sup>21</sup>	ODD <sup>22</sup>	Justification de l'objectif retenu	Actions
A - Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site	Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction	Développer spatialement les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire pour atteindre les objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles ***</li> <li>-Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables ***</li> <li>-Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux***</li> <li>-Préserver la ceinture verte des villages et hameaux *</li> <li>-Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche **</li> </ul>
	Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques	Maintenir et développer le réseau de corridors biologiques et améliorer sa fonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage**</li> <li>-Gérer favorablement les bords de voies**</li> </ul>
	Minimiser les impacts des équipements et projets structurants	Adapter les programmes et projets d'aménagement du territoire en faveur des espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire***</li> <li>-Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA*</li> <li>-Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux*</li> </ul>
	Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture – élevage	Soutenir les acteurs impliqués dans la conservation des espèces et créer une dynamique territoriale favorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables (formation, labellisation, échanges techniques) **</li> </ul>
B- Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site	Protéger et favoriser la nidification	Assurer la réussite de la reproduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser la protection physique des nichées***</li> <li>-Prendre en compte l'avifaune dans la gestion des milieux forestiers*</li> </ul>
	Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux	Assurer les bonnes conditions locales des migrations postnuptiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence des rassemblements postnuptiaux*</li> </ul>
	Réduire le dérangement	Assurer les bonnes conditions locales de la reproduction et des migrations postnuptiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) – activités sportives, événements, tourisme*</li> </ul>

21 OCLT : Objectifs de Conservation à Long Terme

22 ODD : Objectifs de Développement Durable = Objectifs opérationnels

OCLT <sup>23</sup>	ODD <sup>24</sup>	Justification de l'objectif retenu	Actions
C- Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site	Sensibiliser l'ensemble de la population	Développer la prise de conscience de la richesse patrimoniale du site et des conditions de sa préservation	-Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs** -Apporter un appui aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État***
D- Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB	Faire vivre le site	La mise en œuvre du DOCOB repose sur la mission d'animation	-Animer la mise en œuvre du document d'objectifs***
	Évaluer les actions du DOCOB	Assurer et adapter les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation	-Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site*** -Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB**

<sup>23</sup> OCLT : Objectifs de Conservation à Long Terme

<sup>24</sup> ODD : Objectifs de Développement Durable = Objectifs opérationnels



## Programme d'actions

Les fiches actions constituent la partie opérationnelle du DOCOB. Elles détaillent les modes opératoires à appliquer pour la mise en œuvre des objectifs.

20 fiches actions présentent avec le plus de détails possibles au moment de leur rédaction l'ensemble des actions de gestion qui découlent des diagnostics et des discussions avec les acteurs locaux et les personnes ressource concernées.

Se référer aux pages 166 et suivantes pour avoir une vision globale des budgets de mise en œuvre de ce programme d'actions.

## Liste des fiches actions

Numéro de fiche – Intitulé de la fiche action – Degré de priorité – Page

<b>MODELE DE CONTENU D’UNE FICHE ACTION</b> .....	<b>72</b>
<b>1-MAINTENIR OU CREER UNE MOSAÏQUE DE PARCELLES ★★★</b> .....	<b>74</b>
<b>2-MAINTENIR, RECONQUERIR ET GERER DES SURFACES EN HERBE FAVORABLES ★★★</b> .....	<b>77</b>
<b>3-AMELIORER LE COUVERT AUTOMNAL SUR LES ZONES DE RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX ★★★</b> .....	<b>81</b>
<b>4-PRESERVER LA CEINTURE VERTE DES VILLAGES ET HAMEAUX ★</b> .....	<b>84</b>
<b>5-AMELIORER LE POTENTIEL D’ACCUEIL DES MILIEUX DE VALLEE SECHE ★★</b> .....	<b>88</b>
<b>6-CONSERVER ET RENFORCER LES ELEMENTS FIXES DU PAYSAGE ★★</b> .....	<b>91</b>
<b>7-GERER FAVORABLEMENT LES BORDS DE VOIES ★★</b> .....	<b>95</b>
<b>8-PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES DANS L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ★★★</b> .....	<b>100</b>
<b>9-LIMITER LES IMPACTS DES LIGNES ELECTRIQUES THT, HT ET HTA. ★</b> .....	<b>103</b>
<b>10-MENER DES AMENAGEMENTS FONCIERS FAVORABLES AUX OISEAUX PATRIMONIAUX ★</b> .....	<b>106</b>
<b>11-ACCOMPAGNER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES ★★</b> .....	<b>111</b>
<b>12-ORGANISER LA PROTECTION PHYSIQUE DES NICHEES ★★★</b> .....	<b>114</b>
<b>13-PRENDRE EN COMPTE L’AVIFAUNE DANS LA GESTION DU MILIEU FORESTIER ★</b> .....	<b>117</b>
<b>14 -FAIRE COÏNCIDER LES RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE AVEC LES ZONES DE PRESENCE DE RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX ★</b> .....	<b>120</b>
<b>15-ACCOMPAGNER LES PRATIQUES DE LOISIRS DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) ★</b> .....	<b>123</b>
<b>16-METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION VERS LES ACTEURS LOCAUX ET LES VISITEURS ★★</b> .....	<b>127</b>
<b>17-APPORTER UN APPUI TECHNIQUE AUX PORTEURS DE PROJET ET UNE EXPERTISE AUX SERVICES DE L’ÉTAT ★★★</b> .....	<b>130</b>
<b>18-ANIMER LE DOCUMENT D’OBJECTIFS ★★★</b> .....	<b>133</b>
<b>19-SUIVRE L’EVOLUTION DE L’ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES PRIORITAIRES DU SITE ★★★</b> .....	<b>136</b>
<b>20-SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB ★★★</b> .....	<b>140</b>

## Hiérarchisation des actions

La priorité d'actions (nombre d'étoiles) proposée ci-dessous, pour la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, est établie, au regard du statut et de la tendance actuels de ces espèces, dans un objectif opérationnel à court et moyen termes (6 ans). L'état des lieux biologiques actuel montre une tendance critique pour les espèces de priorités principale et secondaire ce qui implique et justifie la nécessité de travailler en premier lieu au maintien et à la consolidation de leurs populations d'aujourd'hui pour assurer ensuite leur pérennité.

L'ensemble des actions listées reste nécessaire pour la viabilité à long terme et la restauration des populations. Mais la nécessité d'enrayer le déclin, nous contraint, au jour de la rédaction de ce DOCOB, à **prioriser des actions dans la première phase de la mise en œuvre du DOCOB**. D'où la hiérarchie suivante :

**Mesures indispensables à court terme (mise en œuvre prioritaire) : \*\*\***

**Mesures nécessaires à moyen terme : \*\***

**Mesures à mettre en œuvre si nécessité : \***

Stratégie en faveur de l'Outarde canepetière : pour réintroduire une population viable, puis la consolider et la pérenniser, il est indispensable dans un premier temps de viabiliser les zones de reproduction historiques, puis de reconquérir un milieu favorable sur la SAU en secteur de plaine ouverte, et enfin de veiller à connecter les noyaux de population entre eux.

Tableau 23 : Récapitulatif des actions par priorité

N° action	Libellé de l'action	Priorité
1	Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles	***
2	Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbes favorables	
3	Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux	
8	Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire	
12	Organiser la protection physique des nichées	
17	Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État	
18	Animer le document d'objectifs	
19	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site	**
5	Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche	
6	Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage	
7	Gérer favorablement les bords de voies	
11	Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables (formation, échanges techniques)	
16	Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs	
20	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB	*
4	Préserver la ceinture verte des villages et hameaux	
9	Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA	
10	Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux	
13	Prendre en compte l'avifaune dans la gestion du milieu forestier	
14	Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux	
15	Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) – activités sportives, évènements	

## Modèle de contenu d'une fiche action

Numéro de la fiche – Intitulé de la fiche – Degré de priorité

### Modèle de contenu d'une fiche action

Orientations de conservation à long terme :

Objectifs de développement durable :

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : les espèces classées en priorité principale. P2 : priorité secondaire. P3 : priorité 3 (espèces remarquables Annexe I Directive Oiseau). Autres : autres espèces remarquables Non Annexe I Directive Oiseaux.					
Localisation						
Surface concernée						
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

Localisation :

Modalité de gestion optimale :

Communication :

Conditions particulières d'exécution



## Outils

- ✓ Contrat MAE.
- ✓ Charte Natura 2000 (page 142)

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

### Coûts, Budget et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

### Partenaires et Structures ressources

### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

Indicateurs de performance :

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

### Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

Fiches Charte Natura 2000 :

## 1-Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles ★★★

**Orientations de conservation à long terme :**

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

**Objectifs de développement durable :**

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Créer ou maintenir une mosaïque diversifiée de cultures sur l'ensemble de la ZPS. (Atteindre une diversité significative de l'assolement : cultures d'hiver, de printemps, pérennes, annuelles). Créer un réseau de lisières (écotones) formant des mailles de l'ordre de 10 ha.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Œdicnème criard, Busard cendré, Pie grièche écorcheur, Outarde canepetière. P2 : Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Pluvier doré. P3 : Gorgebleue à miroir, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Pluvier guignard.					
Localisation	Toute la Zone de Protection Spéciale (hors intra-urbain et forestier).					
Surface concernée	≈ 15250 ha (Surface Agricole Utile du site)					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

En milieu agricole, on observe dorénavant des rotations de plus en plus rapides, une forte uniformisation des cultures, une augmentation constante de la taille des blocs culturaux et la suppression régulière des haies, ce qui, au total, fait décliner fortement :

- ✓ le linéaire de lisières (écotones) favorable à la biodiversité.
- ✓ La diversité floristique des interfaces propices à l'entomofaune, elle-même représentant une ressource alimentaire importante des espèces d'oiseaux de plaine d'intérêt communautaire.

**L'objectif de l'action est d'améliorer la diversité des cultures (effet mosaïque) et d'augmenter le linéaire de lisières (interface entre cultures).**

### Description de l'action

## Modalités techniques de mise en œuvre

### Type de milieu à maintenir :

- ✓ Assolement diversifié de cultures.
- ✓ Blocs de culture inférieurs à 10 hectares.

**Localisation :** Toute la zone agricole de la ZPS, prioritairement les zones à fort enjeu pour les espèces prioritaires d'intérêt communautaire.

### Modalité de gestion :

- ✓ Organiser le parcellaire afin d'obtenir des parcelles culturales de surface inférieure à 10 ha.
- ✓ Favoriser les îlots de forte longueur et de faible largeur (augmentation du linéaire d'écotones).
- ✓ Diversifier l'assolement afin de fournir au moins 3-4 types de cultures (céréale à paille d'hiver, céréale à paille de printemps, colza, tournesol-sorgho, légumineuse, herbe, jachère...) différentes à l'échelle de l'exploitation agricole.
- ✓ Conserver ou implanter des bandes de couverts herbacés au sein des grands blocs de culture sinon en bordure, afin de créer des interfaces culture/prairie.
- ✓ Maintenir la part de la culture la plus représentée en-dessous de 50% de la surface de SAU.

**Communication :** Organisation de réunions d'information.

### Conditions particulières d'exécution

Solliciter une expertise environnementale et l'avis de la structure animatrice afin de localiser de façon pertinente, au regard des enjeux Natura 2000, les surfaces de couvert herbacé réglementaire.

### Outils

- ✓ Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandée en préalable de chaque contrat.
- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesure agro-environnementales, Cf. Tableau 29, page 170).

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités.

### Coûts, BUDGET et plan de financement

**Budget prévisionnel :** inclus dans la mission d'animation du DOCOB. Voir page 135.

**Financeurs potentiels :** Europe, État, autres.

### Partenaires et Structures ressources

Animateur mesure MAE, DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN...

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de contrats dédiés.
- ✓ Nombre de personnes contactées.
- ✓ Nombre de réunions d'information réalisées.
- ✓ Nombre d'expertises réalisées.

### Indicateurs de performance :

- ✓ Surfaces en herbe gérées favorablement.
- ✓ Diversité de l'assolement (diversité des cultures par mailles km<sup>2</sup>).
- ✓ Longueur de lisières.

### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du paysage de la ZPS (exploitation agricole, commune...) : cultures, prairies, jachères, bords de chemin, haies, arbres isolés, talus, mares, bosquets... ainsi que la structure du parcellaire.

## Fiches action liées ou complémentaires

### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N°11 - Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables.
- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.

### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°9 - Vignes.
- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.

## 2-Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables ★★★

Orientation de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Atteindre au moins 10% de la SAU en couvert herbacé géré favorablement* à la reproduction et à l'alimentation des espèces d'intérêt communautaire. * Respect de la période de nidification de l'avifaune d'intérêt communautaire lors des opérations de gestion. Atteindre les effectifs d'Outarde canepetière en 2020 de 12 mâles sur 3 leks.						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard cendré et Pie grièche écorcheur. P2 : Busard Saint-Martin, Busard des roseaux et Pluvier doré.						
Localisation	La Zone de Protection Spéciale (hors espaces forestiers et urbains). Zones prioritaires : zones favorables à la nidification de l'Outarde.						
Surface concernée	≈ 15250 ha (SAU) dont ≈ 600 prioritaires (zones historiques de présence de l'Outarde canepetière).						
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020	

### Justification de l'action

L'action a pour objectif d'améliorer la disponibilité alimentaire et d'éviter la destruction importante des nichées pendant les travaux agricoles en :

- ✓ Conservant les milieux herbacés qui seront gérés spécifiquement pour la nidification des espèces nichant au sol et pour l'élevage de leurs jeunes afin d'améliorer la réussite de reproduction des espèces d'intérêt communautaire.
- ✓ Restaurant l'habitat des espèces d'intérêt communautaire par création de nouveaux milieux prairiaux permettant la reproduction et l'alimentation des espèces de plaine.

**Le paysage agricole de la ZPS doit comporter une trame minimum de 10 à 15% de ces milieux spécifiques répartis en priorité sur les zones favorables à la nidification des espèces prioritaires du site.**

### Modalités techniques de mise en œuvre

#### Type de milieu à maintenir ou à créer:

- ✓ Conserver les surfaces en herbe. C'est-à-dire que le boisement (y compris l'agroforesterie) et le retournement pour la mise en culture des prairies sont proscrits, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice. Possibilité de faire un réensemencement ou un sur-semis avec travail superficiel du sol une fois en 5 ans lors d'un appauvrissement important du couvert.
- ✓ Pour l'implantation de couverts, purs ou en mélange (graminées et/ou légumineuses), rechercher une faible densité (12kg/ha préconisé, 40 kg/ha maximum). Favoriser l'alternance de bandes de 20 à 60 m de compositions différentes ou en implanter pour fractionner les parcelles culturales de surface supérieure à 10 ha.

#### Localisation :

- ✓ Les nouvelles surfaces en herbe se feront prioritairement sur les secteurs de présence historique de l'Outarde canepetière (voir carte 54 de l'atlas).
- ✓ Orienter la localisation de milieux herbacés de manière à développer un réseau reliant les éléments existants : prairies, jachères, haies, chemins en herbe, talus, mares, bosquets, etc.
- ✓ Solliciter l'avis de la structure animatrice afin de localiser de façon pertinente, au regard des enjeux Natura 2000, les surfaces de couvert herbacé réglementaire (BCAE).

#### Modalité de gestion :

- ✓ Appliquer une gestion propice à la reproduction et/ou à l'alimentation de l'avifaune d'intérêt communautaire : pratiques extensives, entretien idéalement par fauche ou pâturage entre le 01/09 et le 30/04, absence de traitement chimique (application ponctuelle possible après avis de la structure animatrice), fauche centrifuge à vitesse réduite ( $\leq$  à 12 km/h et 6 km/h pour les dernières lamées) avec une barre d'effarouchement (pour les parcelles de grande surface), maintenir le couvert au moins 3 années (période minimale nécessaire au développement des cycles de la microfaune-proie).
- ✓ Appliquer une gestion adaptée aux bords de routes et chemins, en dehors des secteurs contraints par des règles de sécurisation (voir fiche spécifique, page 159).
- ✓ Porter une attention particulière aux adventices indésirables susceptibles de coloniser les milieux naturels associés à l'espace agricole. Appliquer une lutte appropriée au plus tôt après tout repérage en accord avec la structure animatrice.

#### Cas des parcelles de production :

- ✓ Privilégier une utilisation raisonnée ou exempte de traitements phytosanitaires de synthèse et d'amendements azotés afin de favoriser une diversité floristique elle-même support d'une richesse et d'une diversité d'invertébrés, micromammifères ou reptiles (proies de plusieurs espèces d'intérêt communautaire).

- ✓ Préserver la tranquillité de la parcelle et surtout éviter la destruction des nichées en n'intervenant pas entre le 15 avril et 31 août. Seules les opérations de récolte d'une première fauche peuvent se poursuivre jusqu'au 20 mai (fourrage sorti de la parcelle notamment, possibilité de stockage provisoire en bordure de parcelle).

En cas de dortoir de busards :

En cas d'information par la structure animatrice de la présence ponctuelle d'un dortoir de busards, (dans la période du 15 août au 15 septembre), adapter les périodes d'entretien ou d'exploitation de la parcelle en fonction de la période de présence des espèces.

### Conditions particulières d'exécution

- ✓ Signaler à la structure animatrice toute présence d'espèce d'intérêt patrimonial (Outarde, busards, Edicnème) et à fortiori la découverte de leur nid ou de poussins dans la parcelle.
- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du paysage de son territoire (exploitation agricole, commune...) : prairies, jachères, bords de chemins, haies, arbres isolés, talus, bosquets...
- ✓ En préalable de chaque contrat, réaliser une expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e, définissant des enjeux et précisant le plan de gestion souhaitable.

### Outils

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesure agro-environnementales ou équivalent.
- ✓ Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000.
- ✓ Espaces Naturels Sensibles.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités...

### budget et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : estimation 305€/ha/an

**Budget prévisionnel** : inclus dans l'effort global de contractualisation de mesures agro-environnementales surfaciques estimé pour 10 à 15 % de la SAU. Voir page 166.

**Financeurs potentiels** : État, Europe, Collectivités, Coopératives, autres...

### Partenaires et Structures ressources

Structure animatrice, Structure animatrice MAEt, DREAL, DDT, DRAAF, ONCFS, FDC, APN, OPA, ...

### Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Surface totale en herbe et nombre de MAE, contrats Natura 2000 et de Charte N2000.

- ✓ Temps d'animation par an (nb hj).

#### Indicateurs de performance :

- ✓ Évolution de l'effectif d'Outarde canepetière de la zone concernée.
- ✓ Surface totale contractualisée.
- ✓ Ratio d'herbe gérée favorablement en faveur de la nidification de l'Outarde canepetière.

#### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Recenser et cartographier annuellement les surfaces en herbe de la ZPS (notamment les MAE contractualisées).

### Fiches action liées ou complémentaires

#### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N°10 - Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.

#### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.



### **3-Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux ★★★**

**Orientations de conservation à long terme :**

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

**Objectifs de développement durable :**

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Surface en couvert favorable égal à 15% de la SAU dans un rayon de 1 km autour des rassemblements connus pour accueillir plus de 10 individus.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard. P2 : Pluvier doré. Autres : Vanneau huppé, passereaux, phasianidés.					
Localisation	Secteurs accueillant les rassemblements					
Surface concernée	≈ 1000 ha. Priorité pour les rassemblements d'outardes.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

#### Justification de l'action

L'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard forment, à la fin de la saison de reproduction, des « rassemblements postnuptiaux ». Ces espèces sont particulièrement fidèles à leur site de rassemblement mais utilisent les parcelles de ces sites (alimentation, repos) en fonction du couvert présent.

Cette étape est primordiale dans leur cycle biologique, elle permet de préparer physiologiquement les individus (particulièrement les juvéniles) à la migration automnale vers leur site d'hivernage.

La régression des cultures de printemps (intercultures longues), les labours entraînent un fort déclin des milieux favorables et donc une diminution de la ressource alimentaire en période de rassemblement postnuptial (mi-août à début novembre).

La mise en œuvre de cette action doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil des rassemblements postnuptiaux en termes de couvert, de ressource alimentaire et de tranquillité sur les zones de rassemblements postnuptiaux, notamment dans les réserves/refuges ACCA.

## Description de l'action

### Modalités techniques de mise en œuvre

#### Type de milieu à maintenir :

Les champs avec repousses de cultures (chaumes, notamment de crucifères) offrent une alimentation variée et un refuge attractif pour l'Outarde canepetière sur les zones de rassemblement.

#### Localisation :

Secteurs accueillant les rassemblements. (cf., cartes 21 et 25 de l'atlas)

#### Modalité de gestion :

- ✓ Maintenir les repousses spontanées sur au moins 15% de la SAU, entre le 15/08 et le 31/10. Éviter le déchaumage autant que faire se peut. Un déchaumage simple (broyage ou travail superficiel du sol, sans traitement chimique) est toutefois possible avant cette période. Aucune intervention (chimique ou mécanique) n'est autorisée pendant cette période (sauf dérogation de la structure animatrice).

### Conditions particulières d'exécution

Mise en place de support de sensibilisation.

Gestion à effectuer dans le respect de la réglementation « Directive Nitrate » (Arrêté Préfectoral du 30 juin 2009 relatif au 4ème PAZV).

## Outils

- ✓ Animation du site Natura 2000.
- ✓ Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000.
- ✓ Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandée en préalable de chaque contrat.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités, ACCA, ...

## Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : estimation 314€/ha/an

Budget prévisionnel : inclus dans l'effort global de contractualisation de mesures agro-environnementales. Voir page 166.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres

## Partenaires et Structures ressources

Opérateur et Animateur Mesures Agro-Environnementales, DREAL, DDT, ONCFS, FDC, ACCA, APN...

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de Chartes N2000 et de Contrats Natura 2000 dédiés.
- ✓ Surfaces déclarées dans les zones de rassemblement.
- ✓ Nombre d'exploitants rencontrés.

### Indicateurs de performance :

- ✓ Effectifs des rassemblements d'outardes ou d'œdicnèmes.

### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Cartographie des sites de rassemblements connus.
- ✓ Cartographie des réserves de chasse.
- ✓ Cartographie des surfaces contractualisées.

## Fiches action liées ou complémentaires

### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N°11 - Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°14 - Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux.

### Fiches Chartes Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°11 - Activité cynégétique de loisir.

## 4-Préserver la ceinture verte des villages et hameaux ★

**Orientations de conservation à long terme :**

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

**Objectifs de développement durable :**

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Assurer le maintien et le développement d'une ceinture verte de haute qualité biologique autour des zones bâties.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Œdicnème criard. Autres : Chevêche d'Athéna, Petit-duc scops.					
Localisation	Les périphéries des bourgs, villages et hameaux de la ZPS.					
Surface concernée	≈ 1000 à 2500ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

La pression des constructions à la périphérie des hameaux et villages entraîne une réduction ou une destruction de l'habitat des espèces ayant valu la désignation de la ZPS. De plus, elle s'exerce souvent sur de petites parcelles : jardins, vergers, prairies, haies et vieux arbres. Ces espaces riches en biodiversité jouent de plus un rôle d'espace tampon entre les hameaux, bourgs, villages et les zones de champs ouverts, habitats des espèces de plaine.

L'évolution des techniques et des matériaux de construction, la restauration du bâti ancien limitent le nombre de cavités indispensables à la nidification d'espèces ne pouvant pas nicher au sol.

Certains désagréments (bruits, odeurs dues aux déjections, dégradation des pierres de taille par les fientes...) entraînent souvent des démarches d'obturation des ouvertures de la part des propriétaires. Ainsi, nombre d'espèces anthropophiles voient le nombre de sites potentiels de nidification diminuer de façon drastique.

L'utilisation des pesticides, outre sa dangerosité sur la santé humaine (et animale), limite les disponibilités alimentaires indispensables au maintien des populations animales.

**La mise en œuvre de cette action permettra :**

- ✓ D'inciter les collectivités à intégrer la biodiversité dans la gestion des péricultures, afin d'améliorer le réseau de corridors biologiques, de créer une zone tampon, visant à favoriser la ressource alimentaire et la nidification de l'avifaune en périculture.
- ✓ D'intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

## Description de l'action

### Modalités techniques de mise en œuvre

**Type de milieu à maintenir :** Maintenir une trame verte en périculture (prairies, jachères, haies, chemins enherbés).

**Localisation :** Tous les péricultures de la ZPS.

### Modalité de gestion :

- Cartographie des espaces tampons des bourgs de la ZPS.
- Élaboration des nouveaux documents d'urbanisme :
  - ✓ Recenser et cartographier les parcelles en prairie, les haies, les noyers, amandiers des ceintures vertes des zones bâties.
  - ✓ Inscrire les linéaires de haies et les arbres isolés dans les documents d'urbanisme après avoir réalisé une expertise environnementale (cartographie de la trame verte et bleue : linéaire et qualité des haies, fonctionnalité du réseau).
  - ✓ Porter une attention particulière au maintien et à la reconstitution de la ceinture verte favorisant la biodiversité lors de la programmation de projets d'urbanisme.
  - ✓ Engager un projet de développement urbain économe en espace par densification du bâti et en verticalité avec espaces de loisirs collectifs.
  - ✓ Privilégier les constructions neuves en semi-collectifs.
  - ✓ Inciter les urbanistes et les architectes à prendre en compte l'intégration de la flore et faune sauvages dans leurs projets (intégration dans le cahier des charges des consultants).
  - ✓ Programmer l'atténuation des pollutions lumineuses en périphérie des agglomérations.
  - ✓ Inciter à proscrire les pesticides (sensibilisation à des méthodes alternatives).
  - ✓ Inciter les équipes communales et les habitants à des actions concrètes qui auront pour objet de garantir la présence de ces espèces proches de l'homme.

### Communication :

Sensibilisation aux enjeux avifaunistiques péri-urbains par des conférences, animations découvertes, plaquettes.

### Conditions particulières d'exécution

Lors de l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme :

- ✓ Veiller à la cohérence du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des orientations d'aménagement communales pour les zones AU (Zone à urbaniser) dans le cadre de l'élaboration ou révision d'un PLU sur les sites NATURA 2000.
- ✓ Veiller à anticiper (très en amont du projet) la réalisation d'une évaluation environnementale de qualité dès lors que le PLU ou la carte communale est susceptible d'avoir une incidence notable sur

l'environnement (cf. Article R 121-14 du code de l'urbanisme). Une concertation très en amont permet de faire évoluer un projet avant que les études ne soient trop engagées. C'est un gain d'efficacité et de temps et d'argent !

## Outils

- ✓ Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000.
- ✓ Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesure agro-environnementales.
- ✓ Adhérer à la [Charte « des maires pour l'environnement »](#) de l'Association des maires de France.
- ✓ Adhérer à la [Charte « Agriculture, Urbanisme et Territoire »](#) des Deux-Sèvres.
- ✓ Adhérer à la [Charte « Terre saine »](#) du Conseil régional.
- ✓ Adhérer à la campagne [«Acceptons les herbes sauvages»](#) du Conseil général des Deux-Sèvres.
- ✓ communication (conférences, animations, plaquettes).

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

## Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir page 166.

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités, Coopératives, autres...

## Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre : Nombre de Contrats Natura 2000 et de Chartes Natura 2000 dédiés.

Indicateurs de performance :

- ✓ Nombre de communes sensibilisées (réunions, conférences, animations, plaquettes).
- ✓ Nombre de communes intégrant concrètement de la gestion favorable à la biodiversité des pévillages.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs des pévillages : cultures, prairies, jachères, bords de chemin, haies, arbres isolés, talus, mares, bosquets... ainsi que la structure du parcellaire.

## Fiches action liées ou complémentaires

### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N° 8 - Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.

## 5-Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche ★★

**Orientations de conservation à long terme :**

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site

**Objectifs de développement durable :**

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Développer spatialement les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire pour atteindre les objectifs de conservation					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Busard cendré, Pie-grièche écorcheur. P2 : Busard Saint-Martin, Busard des roseaux. Autres : Milan noir, Bondrée apivore, autres espèces remarquables inscrites à l'Annexe I Directive Oiseaux.					
Localisation	Les vallées sèches réparties sur la ZPS.					
Surface concernée	Estimation de l'emprise 1900 ha soit ~ 12% de la ZPS.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Cette action vise à augmenter la ressource alimentaire accessible à l'avifaune de plaine par réouverture et entretien d'une partie des zones embroussaillées par absence d'entretien sur les pentes et fonds de vallées sèches.

Cette ouverture du milieu sera favorable d'une part à la végétation des affleurements calcaires et à des espèces proies d'oiseaux de plaine. D'autre part cette ouverture, complétée par un réseau de connections de milieux herbeux, assurera une meilleure diffusion de la ressource alimentaire dans l'openfield.

Selon les modalités de gestion, ces zones resteront ou deviendront un milieu propice à la nidification (Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin...).

### Description de l'action

L'entretien de ces habitats nécessitera un entretien par pâturage ou fauche.

**Modalités techniques de mise en œuvre**



Restauration par débroussaillage des pentes (fourrés et arbustes) :

- Identification préalable au maintien des milieux favorables à la Pie-grièche écorcheur.
- en priorité, intervention sur les fourrés en cours de formation. Utilisation de débroussailleuse portée (automne), exportation des produits de coupe, sauf constitution ponctuelle d'abris à petite faune.
- secondairement, intervention par travaux de coupe, abattage, dessouchage, broyage, export, nettoyage du sol, mise en place d'un couvert herbacé.

**Type de milieu à maintenir :** pelouses sèches et fond de vallée enherbée (mosaïque paysagère).

**Localisation :** Priorité sur les vallées sèches proches des colonies de Busards.

**Modalité de gestion optimale :** Intervention automnale.

**Communication :** Lettre Natura 2000.

#### **Conditions particulières d'exécution**

-L'ouverture de ces milieux se fera en concertation avec l'animateur du site afin que le type (fauche, débroussaillage), la période (octobre à février) et la localisation des travaux soient judicieux et non préjudiciables aux espèces de l'avifaune inféodée à ces zones : maintien d'une mosaïque de milieux en favorisant des ouvertures en « patchwork ».

-Un diagnostic sera établi pour définir les espaces d'ouverture prioritaires en prenant en compte la nature des couverts, les modalités de gestion en cours, le statut des propriétaires et gestionnaires, la situation des parcelles au regard de la PAC, les objectifs et les possibilités d'entretien après ouverture... Il permettra de définir avec les gestionnaires le programme à mettre en place et les modalités et les outils financiers les plus adéquats, pour l'ouverture des milieux et pour leur entretien.

#### **Outils**

- ✓ MAEC, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142).

#### **ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Propriétaires fonciers.

#### **Coûts, Budget et plan de financement**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** basés sur les modalités actuelles :

Ouverture des habitats : contrat Natura 2000 A32201P – 750€/ha

Entretien : contrat Natura 2000 A32303/04/05R- 1000€ pour 5 ans d'engagement ou MAE type ouvert01 – 183,60€/ha/an pendant deux ans ou MAE ouvert 01+herbe 03 (91,8€/ha/an) =275,4€/ha/an.

**Budget prévisionnel :** 10 ha contractualisés sur 5 ans soit environ 21270 €

**Financeurs potentiels :** État, Europe.

#### **Partenaires et Structures ressources**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), opérateur MAE, structures professionnelles agricoles, Fédérations de chasse, ACCA ou Sociétés de chasse, GODS, LPO85, ...

### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

**Indicateurs de mise en œuvre :** nombre d'hectares « ouverts » ou entretenus.

- ✓ Nombre et surfaces de MAE, contrats Natura 2000 et de Charte N2000.

**Indicateurs de performance :**

- ✓ Respect des cahiers des charges des engagements, qualité de la flore et de la faune en réponse aux actions.
- ✓ Fréquentations du site par les espèces-cibles (alimentation/reproduction).

**Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :** Diagnostic initial et suivi biologique en fin de contrat.

### Fiches action liées ou complémentaires

**Fiches actions du DOCOB :**

- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°19 - Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.

**Fiches Charte Natura 2000 :**

- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage : haies, talus, fossés, arbres isolés, bosquets.
- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.

## 6-Conservier et renforcer les éléments fixes du paysage ★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien ou reconquête des linéaires et éléments fixes du paysage (corridors). Adoption d'une gestion adaptée sur la moitié des éléments topographiques des zones prioritaires.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Pie grièche écorcheur. P2 : Busard Saint-Martin. Autres : Bondrée apivore - phasianidés, ardéidés, passereaux, colombidés, strigiformes.					
Localisation	Les secteurs arborés de la ZPS.					
Surface concernée	≈ 300 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

La trame verte (et bleue) favorable à l'avifaune subit des dégradations par :

- ✓ Simplification du paysage par disparition ou dégradation des haies, arbres isolés, vignes et vergers, de type familial notamment.
- ✓ Entretien intensif des haies très défavorable à l'avifaune (destruction des nichées, et des ressources alimentaires).
- ✓ Baisse globale de la ressource alimentaire et disparition progressive des ressources en auxiliaires de culture.

La mise en œuvre de cette action permettra de :

- ✓ -Créer et maintenir une trame verte indispensable à l'avifaune liée aux éléments arborés en maintenant les éléments fixes et linéaires du paysage (chemins enherbés, haies, arbres isolés, vignes, vergers).

- ✓ -Améliorer la qualité des sites de nidification et de la ressource alimentaire de l'avifaune par adoption d'une gestion des éléments fixes et linéaires du paysage adaptée aux espèces d'intérêt communautaire.

Cela contribuera à maintenir et pérenniser les populations d'espèces prioritaires dépendantes des éléments fixes de la ZPS (Pie grièche écorcheur).

## Description de l'action

### Modalités techniques de mise en œuvre

#### Type de milieu à maintenir ou à reconquérir :

- ✓ Maintenir en appliquant une gestion favorable à l'avifaune (réf. Modalité de gestion), les haies et autres éléments constitutifs du paysage (chemins enherbés, vignes, arbres isolés).
- ✓ Développer un réseau de haies reliant les éléments existants : déterminer les segments de haies à restaurer ou à créer afin de relier entre eux les autres haies ainsi que les bosquets, chemins, prairies, jachères, bandes herbacées, talus, mares...

#### Localisation :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du paysage de son territoire (exploitation agricole, commune...) : haies, arbres isolés, talus, bosquets, chemins, mares, prairies, jachères, murets, vignes.
- ✓ Les secteurs à privilégier sont ceux accueillant (et périphériques) la Pie-grièche écorcheur et le Busard Saint-Martin.

#### Modalité de gestion :

- ✓ Maintenir une largeur de haie supérieure à 1 mètre.
- ✓ Utiliser des essences adaptées au milieu dont les fruitiers traditionnels (noyer, amandier...) et exclure les espèces exotiques ou invasives (ailante, buddleia ou robinier notamment) et les cultivars horticoles. Ne pas utiliser de paillage plastique.
- ✓ Appliquer une gestion propice à la reproduction et/ou à l'alimentation de l'avifaune d'intérêt communautaire : préférer le lamier à l'épareuse, les essences locales adaptées au milieu, la taille des végétaux ligneux et le débroussaillage des emprises entre le 01/09 et le 28/02, l'absence de traitement chimique (application ponctuelle possible après avis de la structure animatrice). Certaines essences (à croissance lente ou ne fructifiant que sur du bois d'un an) profiteront d'un entretien limité à 1 fois tous les 2 ou 3 ans. Toutes ces pratiques favoriseront la pérennité et la qualité biologique de ces boisements linéaires.
- ✓ Rechercher une mixité de structure à l'échelle du site afin de fournir des haies basses buissonnantes comme d'autres comportant des arbres de haut-jet.
- ✓ Conserver les arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sur pied présents dans les haies (sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés).

- ✓ Conserver une banquette enherbée en pied de haie sans labour ni pesticide sur une emprise minimale de 3 m.
- ✓ Porter une attention particulière aux plantes indésirables susceptibles de coloniser les milieux naturels associés à l'espace agricole. Appliquer une lutte appropriée au plus tôt après avis de la structure animatrice.

#### Communication :

- ✓ Mettre en place des supports de sensibilisation et d'information technique (plaquettes, cahier technique, site internet).
- ✓ Organisation de réunions techniques avec les collectivités.

#### Conditions particulières d'exécution

- ✓ Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandée en préalable de chaque contrat individuel.

#### Outils

- ✓ MAE, contrats Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142).

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités territoriales, ACCA.

#### Coûts, BUDGET et plan de financement

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : estimation de 0,28 à 0,52 €/mètre linéaire/an

**Budget prévisionnel** : Voir pages 135 et suivantes.

**Financeurs potentiels** : État, Europe, Conseils généraux, Collectivités, Coopératives, autres.

#### Partenaires et Structures ressources

Animateur mesure MAE, DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN, collectivités territoriales, Prom'haies.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

##### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de MAE, contrats Natura 2000 et de Charte N2000.
- ✓ Quantité de linéaires (km) et d'arbres inscrits dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Quantité de linéaires (km) et d'arbres gérés favorablement en faveur de l'avifaune.

### Indicateurs de performance :

- ✓ Évolution quantitative du réseau d'éléments fixes du paysage (kilométrage de linéaires, quantité d'arbres).

### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Réalisation d'une cartographie quinquennale des éléments fixes des paysages de la ZPS.

### Fiches action liées ou complémentaires

#### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.
- ✓ Fiche N°13 - Prendre en compte l'avifaune dans la gestion des milieux forestiers.

#### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.

## 7-Gérer favorablement les bords de voies ★★

**Orientations de conservation à long terme :**

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

**Objectifs de développement durable :** Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Linéaire de voies gérées conformément au cahier des charges.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nidification : P1 : Outarde canepetière. Autres : Perdrix grise, Bruants.</li> <li>- Ressource alimentaire : toutes les espèces.</li> </ul>					
Localisation	Toute la Zone de Protection Spéciale (Priorisation : bords de chemins ruraux ou d'AF***, communaux** et de routes*).					
Surface concernée	17050 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Dans le respect des impératifs de sécurité routière, la mise en œuvre de cette action permettra d'améliorer le réseau de corridors biologiques contribuant ainsi à :

- ✓ L'amélioration de la disponibilité alimentaire en favorisant le cycle de vie, le déplacement et la colonisation des plantes, insectes et petits mammifères, proies de l'avifaune.
- ✓ L'enrichissement biologique de la mosaïque de couverts favorables aux espèces sauvages.

Par la mise en œuvre d'une fauche tardive, après le 15 septembre, elle permet un cycle végétatif presque complet et laisse ainsi aux plantes et aux familles d'insectes tardives (criquets, sauterelles, ...) le temps de se développer et de se reproduire. Elle évite aussi la destruction des nids au sol (Perdrix, Bruant proyer, Tarier pâtre...).

### Description de l'action

#### Modalités techniques de mise en œuvre

- a- La structure animatrice fera la promotion du cahier des charges suivant auprès des gestionnaires, elle récupère les informations auprès des gestionnaires et renseigne les indicateurs.
- b- Une fiche récapitulant les grands principes de gestion douce des bords de voie sera créée et diffusée à destination des agents chargés de cet entretien (pour affichage dans leurs véhicules ou locaux techniques).

**Type de milieu à maintenir et gérer favorablement :** Linéaires de couvert herbacés (Bords de voies, chemins enherbés, bordures de fossés...).

**Localisation :** Toute la ZPS (Prioritairement les zones favorables aux espèces d'intérêt communautaire).

**Modalité de gestion optimale :**

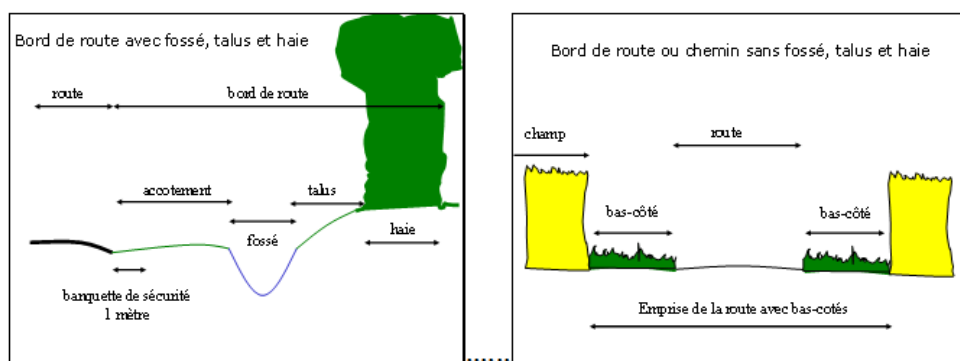
Appliquer aux bords des chemins et de route une gestion optimisant la fonction de corridor biologique et d'alimentation :

- ➔ Préférer le fauchage. Éviter les rouleaux broyeurs (épareuse) qui doivent être abandonnés à terme.
- ➔ Hauteur de coupe minimum autour de 15 cm (pas < à 10 cm) pour éviter de labourer l'accotement car cette pratique favorise l'implantation de certaines plantes pionnières, indésirables (Rumex, Chardons, Ambroisie,...) et use rapidement le matériel.
- ➔ Proscrire les traitements chimiques généralisés. Pour le dégagement des supports de signalisation ou d'élément de sécurité, appliquer des techniques mécaniques (« rotofil », faux, faucille) ou thermiques, voire des solutions alternatives telles des embases béton élargies, un paillage de broyats de branches ...
- ➔ Pour les secteurs présentant des sensibilités environnementales fortes (localisés par la structure animatrice), il serait intéressant de mettre en place une récupération du produit de fauche. Cela permettrait de favoriser un cortège de plantes typiques des prairies maigres, plus intéressantes d'un point de vue biodiversité. Car, en effet, le produit de fauche, abandonné sur place lors de la gestion par broyage, rend le milieu de plus en plus riche en azote (eutrophisation) et rend donc la croissance des plantes beaucoup plus rapide et favorise les plantes nitrophiles indésirables (Ortie dioïque, Gaillet grateron, chardons, ...).

**Enjeu de sécurité :** L'enjeu de sécurité recouvre les besoins de visibilité aux abords des carrefours, des virages et des panneaux de signalisation. Il peut aussi concerner la longueur de la voie par la nécessité d'entretien d'une banquette de sécurité constituée par la bande d'accotement au contact de la voie.

Il ne peut être appliqué de restriction quant aux dates d'entretien pour la sécurité d'usage des voies. Cependant, il peut être proposé les recommandations suivantes :

**Profils de bords de chemin ou de route**



**Fauchage (à terme supprimer le broyage) :**

**Coupe(s) précoce(s)** — (banquette de sécurité : 1er mètre) : une ou deux coupes avant le 15 mai.

**Coupe tardive** — (toute la largeur de l'accotement + bord du fossé ou de talus) : un passage après le 15 septembre, le plus tard possible de préférence.



## Nettoyage des fossés :

Traitements chimiques interdits par la loi (arrêté préfectoral du 8 juin 2009).

- Curage léger possible (vieux fonds et vieux bords) hors période du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre.

## Élagage des haies :

Période d'exécution :

Période d'intervention très favorable :

- Du 1<sup>er</sup> août au 30 mars pour les haies basses (< 1.50 m).
- Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 mars pour les haies hautes (> 1.50m) (nidifications tardives).
- Tailler en février permet de laisser les oiseaux consommer les baies en hiver (églantier, aubépine,...).

Périodes d'intervention à proscrire : en période de gel intense et de nidification, de mars à fin août.

## Modalité d'exécution :

**Matériel** : le lamier de préférence notamment dans le cas de « reprise » d'une haie ancienne.

- En cas d'utilisation d'une épareuse, ne pas appuyer le matériel contre la haie mais sur les pousses de l'année afin d'éviter l'éclatement des grosses branches préjudiciable à la santé des arbres en risquant notamment de favoriser le feu bactérien.
- En cas d'élagage du dessus de la haie (carrefours, courbes, servitude de visibilité), appliquer une taille droite et proscrire la taille de la canopée en biseau.
- Ne pas creuser la haie entre les arbres.
- Ne pas varier la largeur de coupe.
- Conserver une largeur de haie suffisante (minimum 1 mètre) pour bénéficier du rôle de brise-vent (circulation, cultures, bétail), d'accueil des animaux et conserver l'aspect paysager.
- Éviter la taille en rideau étroit : laisser s'installer la haie en largeur, ne tailler qu'à l'aplomb du fossé.
- Favoriser le maintien d'un houppier pour la production de fruits pour la faune sauvage.

## Conditions particulières d'exécution

### → Priorité

Le kilométrage des voies routières et de chemins à « traiter » peut entraîner des difficultés quant au respect de la date limite de fauche du 15 mai. L'entretien des bords de chemins ruraux et d'aménagement foncier (AF) doit être priorisé\*\*\* pour respecter cette date.

### → Information

Une fiche récapitulant les grands principes de gestion douce des bords de voie sera diffusée à destination des agents chargés de cet entretien (pour affichage dans leurs véhicules ou locaux techniques).

### → Engagements complémentaires du gestionnaire

Faire respecter les dispositions de l'article R161-14 du code Rural.

« Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voiries, notamment :

- Alinéa 3° de labourer ou de cultiver le sol des emprises de ces chemins et de leurs dépendances ;
- Alinéa 6° de détériorer les talus, accotements, fossés, ainsi que les marques indicatives de leurs limites ;
- Alinéa 9° de mutiler les arbres plantés sur ces chemins ».

## Outils

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142), procédures de travail des collectivités, cahier des clauses techniques des marchés passés à des prestataires, documents d'information (Plaquettes ou livret).
- ✓ Plan « écophyto » 2018. Cf. [www.pesticides-poitou-charentes.fr](http://www.pesticides-poitou-charentes.fr)
- ✓ Fiche "La gestion différenciée des bords de route" de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie - <http://www.arehn.asso.fr/publications/cpa/cpa07.pdf>

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Conseil Général, intercommunalités, communes, associations foncières, exploitants agricoles, entreprises chargées de l'entretien des bords de voies.

## Coûts, BUDGET et plan de financement

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel :** inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir page 166 et suivantes.

**Financeurs potentiels :** État, Europe, Collectivités, autres.

## Partenaires et Structures ressources

DSNE, PROM'HAIES, CREN, la Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes Vendée, APN, FDC.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

**Indicateurs de mise en œuvre :** Nombre de réunions, nombre de contrats Natura 2000, nombre de Chartes N2000 dédiées.

## Indicateurs de performance :

- ✓ Linéaire de voies gérées conformément au cahier des charges.
- ✓ Linéaire de voies gérées connectant entre elles les parcelles favorables aux espèces -cibles.

## Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Acquisition et actualisation des indicateurs : données fournies par les gestionnaires des bords de chemins et de routes gérés conformément au cahier des charges.

## Fiches action liées ou complémentaires

#### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°13 - Prendre en compte l'avifaune dans la gestion des milieux forestiers.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

#### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.

## **8-Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire ★★★**

Orientation de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable : Minimiser les impacts des équipements et projets structurants.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintenir et conserver les domaines vitaux des populations d'espèces prioritaires. Minimiser les pertes de SAU notamment hors zones d'évitement.						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard cendré, Pie grièche écorcheur. P2 : Busard des Roseaux, Busard Saint-Martin et Pluvier doré.						
Localisation	Toute la ZPS et les deux propositions d'extension du site (voir fiche 6).						
Surface concernée	17000ha.						
Planification	2014	2015	2016	2017	2018	2019	

### Justification de l'action

Le développement spatial du bâti, des équipements et des infrastructures a pour effets directs et cumulés la perte d'habitats favorables à la conservation des espèces d'intérêt communautaire par :

- ✓ La destruction quasi définitive de milieux de nature.
- ✓ La fragmentation des espaces de nature et les ruptures des continuités écologiques (TVB).
- ✓ L'augmentation des surfaces potentielles d'évitement (effet repoussoir) défavorables réduisant les domaines vitaux des espèces – au premier chef ceux de l'avifaune prioritaire du site.

La mise en œuvre de cette fiche action a pour objet de minimiser les impacts du développement du bâti, des équipements (productifs, collectifs...), du réseau routier et ferré et des aménagements fonciers associés par l'intégration, en amont des projets, des enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les porteurs de projets doivent impérativement :

- ✓ Prendre en compte les domaines vitaux et les distances d'évitement des espèces prioritaires dans tout projet de construction, de travaux ponctuels ou durables.
- ✓ Réduire la fragmentation du paysage afin de conserver la surface agricole et la trame verte et bleue nécessaires à la nidification, à l'alimentation et au repos des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

- ✓ Adapter les périodes de travaux pour préserver celles de la reproduction et des rassemblements postnuptiaux de ces espèces.

## Description de l'action

### Modalités techniques de mise en œuvre

#### Type de milieu à maintenir :

- ✓ Maintien du milieu agricole (SAU), principalement dans les zones de milieux ouverts.
- ✓ Maintien des éléments linéaires et ponctuels du paysage (haies, arbres isolés, vignes), via leur inscription dans les documents d'urbanisme si nécessaire.
- ✓ Maintien du caractère ouvert des zones agricoles (Openfield).

#### Localisation :

- ✓ Toute la ZPS est à prendre en compte, avec une attention toute particulière envers les zones de reproduction et de rassemblements actuelles et historiques des espèces prioritaires.
- ✓ Orienter la localisation des projets d'aménagements (construction, entretien, rénovation) et la période des travaux en tenant compte des domaines vitaux des espèces d'intérêt communautaire.

#### Modalité de gestion :

- ✓ Éviter les projets impactants sur la ZPS.
- ✓ En amont des projets, solliciter les conseils/l'éclairage de la structure animatrice de manière à bien appréhender les enjeux du DOCOB afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- ✓ Orientation (spatiale et temporelle), si nécessaire, des travaux ou aménagements en fonction des enjeux avifaunistiques décrits dans l'étude d'incidence.
- ✓ Respecter les périodes de travaux les plus favorables : hors reproduction, de septembre à mars ; en cas de rassemblements ou dortoirs, de novembre à mi-juillet.

#### Communication :

- ✓ Réalisation et diffusion de documents d'information et de sensibilisation pour la prise en compte des enjeux avifaunistiques en amont des projets.
- ✓ Création et mise à jour d'un site internet ressource.
- ✓ Initiation de réunions thématiques (infrastructure, urbanisme, milieu agricole...) selon le besoin identifié (par l'animateur, le COPIL, la DREAL, la DDT), ou les demandes formulées par les acteurs du territoire.

#### Conditions particulières d'exécution

- ✓ Réalisation d'une étude d'incidence lorsqu'elle est réglementairement nécessaire.
- ✓ Mise à disposition des données biologiques collectées lors des inventaires du DOCOB.

Références législatives : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/references-legislatives-et-r516.html>

## Outils

Voir documents à télécharger depuis :

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-environnementale-des\\_25703.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-environnementale-des_25703.html)

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation.

#### **ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

DREAL, DDT, porteurs de projet d'aménagement du territoire (urbanisme, équipements, infrastructures linéaires, aménagements fonciers), bureaux d'études environnementaux, maîtres d'œuvres, bureaux des collectivités des Préfectures.

#### **Coûts et plan de financement**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel** : inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir pages 166 et suivantes.

**Financeurs potentiels** : État, Europe, Collectivités, autres.

#### **Partenaires et Structures ressources**

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, ACCA, APN, OPA, agriculteurs et animateurs du site.

#### **Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure**

##### **Indicateur de mise en œuvre :**

- ✓ Surfaces en SAU.
- ✓ Nombre de réunions.
- ✓ Nombre de collectivités/bureau d'études rencontrés.
- ✓ Nombre de plaquettes réalisées et distribuées.
- ✓ Site internet mis à jour.

##### **Indicateur de performance :**

- ✓ Évolution de la SAU.
- ✓ Évolution des zones d'évitement.
- ✓ Évolution de la fragmentation du paysage.

##### **Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :**

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

#### **Fiches action liées ou complémentaires**

##### **Fiches actions du DOCOB :**

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°9 - Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA.
- ✓ Fiche N°10 - Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.

## 9-Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA. ★

**Orientations de conservation à long terme :**

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

**Objectifs de développement durable :** Minimiser les impacts des équipements et projets structurants.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	<p>Établir une convention de partenariat entre les opérateurs et la DREAL portant sur une procédure d'intégration des enjeux avifaunistiques dans les interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sécuriser/Baliser ou enfouir les lignes sur les zones sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire.</li> <li>-Sécuriser les nouvelles lignes sur la ZPS.</li> <li>-Planifier les travaux de construction ou d'entretien des lignes pour réduire leur impact sur les espèces prioritaires du site.</li> </ul>					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS (notamment les plus sensibles aux collisions : Outarde canepetière, rapaces, ciconidés).					
Localisation	Sur les secteurs identifiés comme sensibles (sites reproduction ou de rassemblements postnuptiaux notamment) et d'une manière générale sur la ZPS.					
Linéaires prioritaires concernés	38 km de lignes THT sur la ZPS.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Les lignes électriques sont des obstacles parfois dangereux pour les oiseaux lors de leur évolution à différents stades de leur vie biologique : reproduction, rassemblement, migration, déplacements locaux.

Les lignes électriques peuvent être à l'origine de mortalité par percussion sur les câbles conducteurs et de garde. La collision est ainsi l'une des principales causes de mortalité non naturelle d'espèces d'intérêt communautaire.

Certains tronçons, de par leur orientation et/ou leur configuration (regroupement ou recoupement de lignes), peuvent être potentiellement mortifères pour l'avifaune du site. A ce jour, sur la ZPS, il n'a pas été repéré de tronçons sensibles. Cette fiche action pourra être mise en œuvre si nécessaire (apparition de tronçons sensibles ou cas de création de nouvelles lignes).

L'objet de cette fiche action est d'assurer la protection physique des espèces d'intérêt communautaire du site par la sécurisation des lignes électriques de la ZPS sur les secteurs qui, à l'avenir, pourraient

s'avérer sensibles et de réduire les perturbations lors des travaux de balisage ou de maintenance des réseaux de lignes électriques.

## Description de l'action

### Modalités techniques de mise en œuvre

**Localisation :** A ce jour il n'a pas été repéré de tronçons mortifères sur la ZPS. Un dispositif de veille est à mettre en place avec l'opérateur.

### Modalité de gestion :

a) Identifier les secteurs sensibles :

Une cartographie des zones sensibles devra être réalisée grâce aux connaissances futures sur la répartition des zones de nidification, d'alimentation ou de déplacements des espèces d'intérêt communautaire. Elle devra être réactualisée tous les cinq ans.

b) Transmettre la cartographie des zones sensibles aux opérateurs de lignes électriques.

La structure animatrice communiquera aux opérateurs la cartographie des secteurs sensibles de la ZPS qu'il serait nécessaire de sécuriser pour réduire l'impact vis-à-vis de l'avifaune d'intérêt communautaire du site. Cette cartographie comportera une échelle de priorisation dans un objectif de planification opérationnelle.

➔ Sécurisation des lignes électriques HT et THT sur les secteurs prioritaires : sans objet à ce jour.

➔ Étude de la réponse des oiseaux aux équipements installés (balisage).

Engager des études ornithologiques sur les secteurs à enjeux forts désignés ci-dessus afin de mesurer l'efficacité des équipements mis en place vis-à-vis des impacts sur l'avifaune (suivi pré et post installation du balisage).

c) Cahiers des charges des interventions

➔ Sécuriser des lignes lors des travaux de renouvellement ou de créations dans le périmètre de la ZPS.

L'opérateur, maître d'ouvrage, associera la DREAL et l'animateur du site Natura 2000 aux études préliminaires d'un projet de renouvellement ou de création de lignes du réseau sur la ZPS.

➔ L'extrême sensibilité de l'avifaune aux dérangements conduira le maître d'ouvrage à :

- Limiter les travaux de maintenance programmée ou d'élagage sous les lignes pendant la période de reproduction entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août.
- Ne pas engager, de mi-août à fin octobre, de travaux de maintenance ou d'élagage sous les lignes dans un rayon de 1 km d'un site de rassemblement postnuptial d'Outarde canepetière ou d'Édicnème criard.

### Conditions particulières d'exécution

➔ Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'exécuter tous travaux revêtant un caractère d'urgence (sécurité et exploitation). Il informera dans un délai raisonnable la DREAL et l'animateur du site Natura 2000 des dates et lieux d'intervention.

➔ En cas de nécessité de travaux en période sensible, mettre en place un protocole de suivi ornithologique sur les secteurs à enjeux forts pour évaluer les enjeux et impacts potentiels pour les



populations d'espèces patrimoniales qui permettra d'orienter/planifier spatialement les interventions, ou dans l'absolu adopter des mesures de protection adaptées.

Références (entre autres) : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-et-integration-de-l-r80.html>

## Outils

- ✓ Convention de partenariat entre les opérateurs et la DREAL associant le GODS et ou la LP085.
- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Valorisation de la démarche par des articles dans les supports de communication (presse, bulletin d'information communal, etc.).

## Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Réseau de Transport d'Électricité, SEOLIS, ERDF.

## Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB. Voir pages 166 et suivantes.

Financeurs : porteurs de projet, Europe, État,

## Partenaires et Structures ressources

DREAL, animateur Natura 2000, APN, ...

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Convention de partenariat signée/Charte signée.
- ✓ Calendriers et plans des interventions sur les lignes électriques sur la ZPS, réactualisés et intégrant le cahier des charges.
- ✓ Cartographie actualisée des zones sensibles.

Indicateurs de performance : Linéaires de lignes sécurisées (enfouies, balisées, pylônes mis en sécurité).

### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

## Fiches action liées ou complémentaires

### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 8 - Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.

### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°13 - Gestion des infrastructures électriques linéaires.

## 10-Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux ★

**Orientations de conservation à long terme :** Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

**Objectifs de développement durable :** Minimiser les impacts des équipements et projets structurants.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Création de surfaces enherbées gérées en faveur de l'avifaune de plaine équivalentes à 3% des surfaces remembrées.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces.					
Localisation	La Zone de Protection Spéciale.					
Surface concernée	17050 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Lors des aménagements fonciers volontaires ou liés à un grand ouvrage public, apporter de « l'additionnalité » environnementale au regard de la préservation des espèces d'intérêt communautaire. En effet, les conséquences constatées des aménagements fonciers sont la diminution de la mosaïque agricole, l'uniformisation de l'habitat par :

- ✓ Augmentation de la taille des parcelles.
- ✓ Augmentation de la taille des blocs de cultures.
- ✓ Perte de chemins enherbés.
- ✓ Diminution des effets de lisière (écotones) ...

...entraînant la perte d'habitats favorables aux espèces d'oiseaux de plaine, au premier chef desquelles celles d'intérêt communautaire et celles d'intérêt cynégétique.

L'objectif de cette fiche action est d'intégrer dans les règlements départementaux d'aménagement foncier des dispositions spécifiques aux Zones de Protection Spéciale au regard de l'obligation de résultats relative à la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

### Description de l'action

**Champ d'application :** Il faut distinguer deux types d'aménagements fonciers :

- ➔ Les aménagements fonciers classiques (dits volontaires) suite à la demande de propriétaires et/ou exploitants agricoles accompagnée d'une délibération favorable du/des conseil/s municipal/aux.
- ➔ Les aménagements fonciers « article 10 » suite au passage des grandes infrastructures linéaires.

### Modalités techniques de mise en œuvre

#### Type de milieu à maintenir :

- Surface en couverts herbacés.
- Mosaïque de cultures et de milieux.

**Localisation :** Secteurs concernés par des aménagements fonciers.

**Modalité de gestion :** Dispositions communes aux deux types d'aménagement :

1. Amélioration des habitats favorables à l'avifaune de plaine connus par :
  - ➔ « **Additionnalité** » **environnementale** par la création de surfaces enherbées gérées en faveur de l'avifaune de plaine équivalent à 3% de la surface remembering. Ce pourcentage s'entend hors prélèvement 1% paysage.
  - ➔ **Réduction des impacts** liés à la diminution des effets lisières et de l'effet mosaïque, notamment en cas de suppression de chemin.

Le Conseil général s'engage à financer les mesures de gestion couvrant ces surfaces. Elles seront contractualisées dans le cadre d'une convention pluriannuelle (et conformément à un cahier des charges de gestion favorable aux oiseaux de plaine).
2. **Les chemins conservés**, ou nouvellement créés, doivent avoir au moins 2 m de large par bas-côté avec une gestion favorable obligatoire (voir fiches gestion des bords de voies).
3. **Les chemins nouvellement créés** ne doivent pas recevoir de revêtement imperméable (préférer un stabilisé calcaire ou un mélange terre-pierres).
4. **Limiter la fréquentation** sur les chemins aux véhicules automobiles des exploitants agricoles, du service public, des services d'entretien (loi du 3 janvier 1991 dite « loi 4X4 »).

Recommandations pour un cahier des charges des parcelles avifaune :

#### Sélection des surfaces d'accompagnement :

1. Taille des parcelles :
    - ➔ Chaque parcelle doit avoir une superficie minimale de 0,5 hectare.
  2. Forme des parcelles :
 

Deux cas de figure sont possibles, avec possibilité de mélange :

    - ➔ Forme en lanière, (largeur entre 10 et 20 mètres).
    - ➔ Parcelles en plein : une partie de celle-ci au moins étant située à plus de 50 m de tout chemin, construction ou bois et bosquet.
  3. Nature des cultures :
- Il est souhaitable que ces parcelles ne soient pas exclues de la production (Cf. les actions agro-environnementales du moment).
- Trois cas de figure sont envisagés :

- ➔ Prairie permanente.
- ➔ Luzerne.
- ➔ Mélange Graminées et/ou Légumineuses.

Entretien et gestion des parcelles :

1. Pratique-entretien des parcelles :

- ➔ La première année, l'implantation et le renouvellement du couvert sont financés par le gestionnaire des surfaces. Par la suite, une ou deux fauches ou broyages annuels sont prévus, à des dates qui seront fixées précisément compte tenu de la biologie des espèces ciblées. Enfin, tous les 5 à 10 ans selon la nature et l'état du couvert, un réensemencement est à effectuer.

2. Gestion :

- ➔ La gestion sera définie à travers **un plan de gestion** réalisé et validé par un Comité (inter)communal où siègeront les représentants de : la/les commune/s, les associations foncières, le Comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres, les ACCA, l'animateur du DOCOB de la ZPS. Ce comité assure le suivi du plan de gestion.
- ➔ Le plan de gestion sera établi sur la base des fiches « Pour les surfaces en herbe favorables », « Pour la mosaïque de parcelles » et « Pour les éléments fixes du paysage ».

**Communication :**

Consultation, par l'équipe chargée des études préalables, du comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres à l'équipe chargée des études préalables aux projets. L'avis du comité devra être intégré dans l'étude d'incidences.

**Conditions particulières d'exécution**

Mise en œuvre sur l'initiative des Conseils généraux des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Engagements de la maîtrise d'ouvrage départementale : Inscription dans le règlement départemental d'aménagement foncier des dispositions suivantes :

- Reconnaissance des spécificités des zones de protection spéciale au regard de la préservation des espèces d'intérêt communautaire des sites et de l'obligation de résultat.
- En cas d'aménagement « article 10 » : Idéalement, priorité à l'aménagement foncier avec exclusion d'emprise.

1. **Financement** des mesures agro-environnementales de réduction d'impacts :

- ➔ À la charge du maître d'ouvrage et contrats Natura 2000.

Financement de la gestion agro-environnementale à la charge du maître d'ouvrage qui peut la confier à des exploitants agricoles ou à une structure appropriée.

Suivi scientifique :

## 2. Le suivi scientifique :

➔ Une étude scientifique sur l'évolution de l'avifaune de plaine sera entreprise pour étudier les impacts de chaque aménagement foncier : elle sera entreprise par un membre scientifique du comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres et comprendra :

- Un état des lieux avant l'aménagement.
- Une étude post-aménagement foncier pluriannuelle.

➔ Le suivi scientifique tiendra compte des espèces prioritaires, d'intérêts patrimonial et cynégétique :

- Un suivi obligatoire pour les espèces prioritaires (protocole CNRS et ONCFS), sous forme d'un suivi annuel sur chaque commune concernée par l'aménagement foncier (dénombrement des mâles territoriaux) avec cartographie.
- Un suivi recommandé pour toutes autres espèces jugées d'importance dont la Perdrix grise, la Caille des blés, l'Alouette des champs.

## 3. Restitution :

➔ Le Comité (inter)communal produira un bilan annuel des opérations d'entretien des surfaces compensatoires et du suivi scientifique.

➔ Ce bilan annuel sera porté à connaissance de la population des communes de la ZPS, et à un plus large public par tous les médias possibles.

## 4. Financement du suivi scientifique :

➔ Ce suivi scientifique sera financé par le maître d'ouvrage.

## Outils

- ✓ Règlement départemental d'aménagement foncier.
- ✓ Évaluation d'incidences Natura 2000.
- ✓ Communication (réunions, rencontres).

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Conseils généraux, Comité (inter)communal où siègeront les représentants de : la/les commune/s, les associations foncières. Les CREN PC et PdL.

## Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en fonction de l'aménagement foncier considéré

Budget prévisionnel : sans objet à ce jour.

Financeurs potentiels : Porteur des acquisitions, Europe, État, autres

## Partenaires et Structures ressources

Le Comité technique de la Convention départementale (79) relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres, les CREN PC et PdL, les ACCA, le GODS, la LPO 85, la structure animatrice du site Natura 2000...

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Indicateurs de mise en œuvre :

- Nombre de rencontres avec le Conseil Général.
- Nombre de supports techniques communiqués.
- Pourcentage de surfaces dédiées à l'avifaune de plaine lors de l'opération d'aménagement foncier.
- Niveau de prise en compte des préconisations par le maître d'ouvrage de l'aménagement.

### Indicateurs de performance :

Bilan annuel des opérations d'entretien des surfaces d'accompagnement et du suivi scientifique.

## Fiches action liées ou complémentaires

### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N° 8 - Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.

### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.

## 11-Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables ★ ★

(Formation, labellisation, échanges techniques)

**Orientations de conservation à long terme :** Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

**Objectifs de développement durable :** Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture – élevage.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	20 exploitations impliquées dans la mise en place d'actions agronomiques favorables à la biodiversité					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces prioritaires.					
Localisation	ZPS.					
Surface concernée	Objectif ≈ 2000 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

- ✓ Depuis plusieurs décennies, on assiste sur une majeure partie du territoire à une intensification des pratiques agricoles, à une simplification des assolements (homogénéisation), à une forte décroissance des surfaces en herbe ; ce qui conduit inexorablement à un appauvrissement des niveaux trophiques primaires illustré par le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux (prédateurs et consommateurs indicateurs de l'état de « santé » de l'écosystème).
- ✓ La mise en place, l'accompagnement et la valorisation d'itinéraires techniques ou d'orientations agronomiques favorables à la biodiversité, sont fondamentaux pour viabiliser et favoriser les populations d'espèces patrimoniales à long terme. **Une approche collective** permettra également de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans une dynamique de développement durable.

La mise en place de cette action cherche à créer une dynamique territoriale par l'animation de groupes locaux d'acteurs (agriculteurs au premier chef) et par la valorisation de leur engagement visant à promouvoir et diffuser les pratiques de gestion favorisant la présence d'espèces proies pour l'avifaune (lutte intégrée, réduction des intrants, pâturage, production de fourrage, diversité des productions, rotation longue...).

### Description de l'action

#### Modalités techniques de mise en œuvre

### Type de milieu ou d'action à maintenir :

- ✓ Milieu agricole diversifié.
- ✓ SAU.
- ✓ Parcelles en herbe.
- ✓ Techniques culturales favorables à l'avifaune de plaine (alimentation, nidification).

### Modalité de gestion :

#### Soutien technique et formation :

- ✓ Accompagner la mise en place de techniques culturales et d'itinéraires techniques favorables au maintien d'une ressource alimentaire pour les espèces patrimoniales, de diversification culturelle, de tête de rotation en prairie temporaire.
- ✓ Favoriser des itinéraires techniques et des stratégies/orientations d'exploitation favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

### Promotion de l'agriculture engagée dans la conservation des espèces d'intérêt communautaire :

- ✓ Valorisation des engagements et implication des exploitations agricoles dans les enjeux environnementaux (pancarte de sensibilisation, édition de plaquette).
- ✓ Soutien des exploitations locales et de la diversité des productions (mise en place de journées « portes ouvertes » dans les exploitations pour la sensibilisation du grand public, des écoles et des habitants de la commune d'exploitation).
- ✓ Création d'une dynamique collective par l'organisation de réunions techniques d'acteurs impliqués (Groupe d'Action et d'Animation Locale) et la création d'une journée annuelle de rencontres et d'échanges réunissant tous les acteurs - au premier chef les agriculteurs - engagés en faveur de la préservation des espèces d'intérêt communautaire du site.

Conditions particulières d'exécution : Engagement collectif.

### Outils

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Groupes d'animation et d'action locale (Graal).
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation (pancartes, plaquettes).
- ✓ Journées portes ouvertes.
- ✓ Journées évènementielles.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

DREAL, DDT, ONCFS, INRA, Conseil général, Communes, CEBC-CNRS de Chizé, FDC79, agriculteurs et animateur du site, organismes agricoles, ACCA.

### Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.



## Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN, INRA, CNRS, GODS, LPO 85, Structure animatrice MAE, Chambre d'agriculture, Organismes agricoles formateurs.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre d'exploitations impliquées dans la mise en place d'actions agronomiques favorables à la biodiversité.
- ✓ Nombre de groupes d'action et d'animation locale.
- ✓ Nombre de journées portes-ouvertes.
- ✓ Nombre de journées événementielles.

### Indicateurs de performance :

- ✓ Surfaces concernées sur la ZPS.
- ✓ Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés.
- ✓ Nombre de contrats/ adhésions charte.
- ✓ Évolution de la diversité et de l'abondance des espèces d'oiseaux sur les secteurs concernés (indicateurs de biodiversité).

### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

## Fiches action liées ou complémentaires

### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°18 - Animer le Document d'Objectifs.

### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.
- ✓ Fiche N°8 - Cours d'eau.
- ✓ Fiche N°9 - Vignes.
- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.

## 12-Organiser la protection physique des nichées ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Mettre en œuvre des actions favorables aux oiseaux.

Objectifs de développement durable :

Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintenir le suivi et la protection des nichées de busards sur les zones de colonie. Développer le réseau de protection des nichées d'outardes. Sensibiliser à la protection des nichées d'œdicnème criard.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Busard cendré, Œdicnème criard. P2 : Busard des roseaux, Busard Saint-Martin.					
Localisation	Toute la Zone de Protection Spéciale hors intra-urbain (parcelles de blé, orge, jachères, prairies, luzernes, Ray-Grass, friches, jeunes régénérations forestières).					
Surface concernée	≈ 15240 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Du fait de l'évolution rapide des techniques et pratiques agricoles (dates de récolte plus précoces, fréquence plus importante et vitesse d'intervention de plus en plus rapide), les phases de nidification (couvaion, élevage des poussins) sont de plus en plus impactées entraînant une mortalité croissante des nichées qui impacte considérablement la dynamique des populations d'oiseaux nicheuses, d'intérêt communautaire notamment.

Ainsi les espèces d'oiseaux nichant au sol dans les parcelles agricoles telles que les Busards (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux), l'Outarde canepetière, l'œdicnème criard ont de grandes difficultés à mener à bien leur nidification. La viabilité de ces populations (particulièrement celles des busards) étant dépendante de l'action de sensibilisation, de suivi et de protection menée par les acteurs du territoire.

La mise en place de cette action a pour but **d'améliorer la réussite de reproduction en assurant la protection des nichées.**

### Description de l'action

#### Modalités techniques de mise en œuvre

### Type de milieu à surveiller:

- ✓ Outarde canepetière : milieux herbacés (jachères, prairies).
- ✓ Œdicnème criard : labours, cultures de printemps, prairies rases, vignes.
- ✓ Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des Roseaux : blés, orges, luzernes, Ray-Grass, prairies de fauche, friches, jeunes régénérations forestières.

### Localisation :

- ✓ Outarde canepetière : ZPS.
- ✓ Œdicnème criard : ensemble des zones culturales (prioriser les noyaux denses (cartes 17 et 18 de l'atlas).
- ✓ Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des Roseaux : principalement les secteurs de colonies.

### Modalité de gestion :

- ✓ Informer les autorités (DREAL, ONCFS, Collectivités), les exploitants agricoles de la campagne de surveillance (conférences, plaquettes de sensibilisation, articles de presse locale).
- ✓ Mettre en place un Réseau d'alerte nichée opérationnel.
- ✓ Organiser la prospection et la localisation des nids (mai et juin principalement) selon les protocoles spécifiques (voir page 136).
- ✓ Après repérage, identifier et prendre contact avec les exploitants pour les alerter de la présence des nids et les informer des mesures favorables à appliquer pour les préserver.
- ✓ Intervenir si nécessaire et en collaboration avec l'exploitant (ex : mise en place d'un équipement de protection de la nichée n'empêchant pas la récolte).

### Communication :

- ✓ Mise en place d'un « réseau d'alerte nichée » (distribution de plaquette, site internet) permettant aux acteurs locaux d'alerter en cas de découverte fortuite d'une nichée.

### Conditions particulières d'exécution

- ✓ Toute action de recherche et protection des nichées à l'intérieur des parcelles doit se faire en accord avec l'exploitant (ex : accès à la parcelle, mise en place de mesures de protection).
- ✓ Une collaboration est nécessaire entre les experts environnementaux et les exploitants pour adapter les mesures de protection aux nécessités agronomiques et économiques de l'exploitation et aux nécessités biologiques des espèces concernées (ex : stade de nidification, type de protection).

### Outils

- ✓ Réseau alerte nichées.
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation.

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, APN, ACCA, ONCFS, FDC, fédérations de randonnées motorisées, pédestres, cyclistes, équestres.

### Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.

### Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

#### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Surfaces de suivis.
- ✓ Nombre de jour×homme de suivi.
- ✓ Nombre de contacts.
- ✓ Nombre de sollicitations.

#### Indicateurs de performance :

- ✓ Nombre de nid protégés.
- ✓ Nombre de jeunes à l'envol grâce à la protection.

### Fiches action liées ou complémentaires

#### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N°11 - Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables.
- ✓ Fiche N°15 -Accompagner les pratiques de plein air (hors chasse).
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

#### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°12 - Activités de loisir de plein air.
- ✓ Fiche N°1 - Engagements et recommandations de portée générale.
- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.

#### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

## 13-Prendre en compte l'avifaune dans la gestion du milieu forestier ★

**Orientations de conservation à long terme :** Mettre en œuvre des actions favorables aux oiseaux.

**Objectifs de développement durable :** Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien de la surface forestière de la ZPS. Développement d'une gestion forestière favorable à la nidification des espèces d'intérêt communautaire. Diminution progressive des surfaces en essences non locales. Augmentation progressive des surfaces en boisement âgé (supérieur à 30 ans).	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P2 : Busard Saint-Martin. Autres : Passereaux, Pucidés, Rapaces diurnes (Milan noir, Bondrée apivore) et nocturnes.	
Localisation	Milieux forestiers de la ZPS	
Surface concernée	120 ha de boisements > 5ha, dont 20 ha du bois « Picot » sur Faye-sur-Ardin.	
Planification	2015	2025

### Justification de l'action

Le milieu forestier arboré (boisements de plus de 5 ha) ne représente pas 1 % de la ZPS (cf., carte 14 de l'atlas).

Au bois « Picot », un nid de Milan noir est souvent occupé chaque année par l'espèce.

Lors des inventaires de 2012, il n'a pas été noté de menace notable sur les secteurs boisés mais à toutes fins utiles, l'objet de cette fiche action est de souligner les éléments garantissant le bon état de conservation des espèces liées à ces milieux boisés :

- ✓ Maintenir les surfaces forestières existantes.
- ✓ Favoriser une certaine diversité spatiale dans les peuplements : conserver des trouées afin de permettre le maintien de certaines espèces.
- ✓ Favoriser et gérer pertinemment les zones de régénération naturelle.
- ✓ Minimiser les impacts des travaux forestiers sur l'avifaune nicheuse.

### Description de l'action

## Modalités techniques de mise en œuvre

### Type de milieu à maintenir :

- ✓ Conserver la surface forestière à long terme. La suppression ou le « déplacement » de parcelles forestières sont proscrits, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice.
- ✓ Maintenir les types de boisements indigènes : limiter les nouvelles plantations de résineux ou d'essences exotiques.
- ✓ Conserver dans les peuplements, des arbres de haut-jet propices à la nidification des rapaces.
- ✓ Conserver quelques chandelles après exploitation (Enjeu Pucidés).
- ✓ Conserver des îlots âgés.
- ✓ Conserver sur pied des arbres à cavités, fissurés ou creux, dans toutes les catégories d'âge mais principalement dans le gros bois (hors bords des routes et chemins pour la sécurité des usagers).

### Localisation :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du milieu forestier de son territoire (exploitation agricole, commune...) : forêt, bois, bosquet, friches.

### Modalité de gestion optimale :

- ✓ Pas de broyage des zones de régénération forestière de mi-avril à début août.
- ✓ En cas d'exploitation ou de travaux forestiers (dont défrichage), respecter une période de quiétude pour la faune : aucune intervention mécanique entre mi-mars et mi-juillet et pas de travaux lourds prolongés entre le 15 juillet et le 15 août.
- ✓ Favoriser la diversité d'âges et d'essences des boisements, conserver des trouées pour favoriser la diversité des habitats.
- ✓ Laisser des arbres au sol, quel que soit le mode de gestion pratiqué, y compris lors de coupes rases.
- ✓ En lisière, favoriser une succession de strates : arborée, arbustive, herbacée, pour éviter les transitions brutales avec les autres secteurs (grandes cultures par exemple).
- ✓ Favoriser le caractère irrégulier de la lisière en pratiquant des éclaircies fortes tous les 6 ans.

### Communication :

- ✓ Mettre en place des supports de sensibilisation et d'information techniques (plaquettes, cahier technique, site internet).

**Conditions particulières d'exécution :** Réalisation d'une Expertise environnementale.

## Outils

- ✓ Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142).

- ✓ Supports de communication et de sensibilisation.
- ✓ Chartre de gestion forestière, code de bonnes pratiques forestières : <http://www.crfp-poitou-charentes.fr/Code-des-Bonnes-Pratiques.html>
- ✓ Fiches « Le forestier et l'oiseau »<sup>25</sup>.  
[http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/Forestier\\_et\\_Oiseau\\_Partie\\_1.pdf](http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/Forestier_et_Oiseau_Partie_1.pdf)  
[http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/Forestier\\_et\\_Oiseau\\_Partie\\_2.pdf](http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/Forestier_et_Oiseau_Partie_2.pdf)

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires forestiers, communes, agriculteurs et animateurs du site.

#### Coûts, BUDGET et plan de financement

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel** : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.

#### Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONF, ONCFS, CRPF, Syndicats forestiers, Centre régional de la propriété forestière, Prom'Haies, FDC, ACCA, APN.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

##### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de consultations de l'animateur du DOCOB.
- ✓ Nombre de contrats et chartes N2000 engagées.

##### Indicateurs de performance :

- ✓ Surface de contrats et charte en milieu forestier.
- ✓ Surface par type de boisement (âges, essences).
- ✓ Évolution du statut de l'espèce prioritaire de milieux boisés.

##### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Entreprendre une cartographie « état des lieux » du milieu forestier de la ZPS.
- ✓ Actualisation des surfaces engagées et bilan quinquennal.

#### Fiches action liées ou complémentaires

##### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

##### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.

<sup>25</sup> Certains items du cahier des charges de cette fiche sont repris de ces publications – source <http://www.foret-de-bourgogne.fr>

## 14 -Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux ★

Orientations de conservation à long terme :

Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Toutes les zones de rassemblements stables en réserve de chasse.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard. P2 : Pluvier doré.					
Localisation	Secteurs accueillant les sites de rassemblement.					
Surface concernée	Surface des réserves de chasse : ≈ 2800 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Les rassemblements postnuptiaux ont pour fonction de « préparer » physiologiquement les oiseaux à leur migration vers les quartiers d'hivernage. Ces oiseaux nécessitent donc une ressource alimentaire importante (accumulation de graisses) et une quiétude suffisante (repos, préparation des jeunes à l'émancipation et à la migration...). Cette période est extrêmement importante pour ces espèces car elle permet d'assurer la réussite de reproduction de l'année en permettant aux juvéniles de l'année de se préparer physiologiquement à la migration et à l'hivernage (étapes de mortalité juvénile importante).

Cette action a pour objectif d'améliorer la stabilité et la pérennité des sites de rassemblements postnuptiaux en ajustant, **si nécessaire**<sup>26</sup>, les réserves / refuges de chasse et les zones des rassemblements postnuptiaux (15 août- 31 octobre). Cette action implique d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs concernés (ACCA en Deux-Sèvres, Sociétés de chasse en Vendée, FDC, Agriculteurs, APN).

### Description de l'action

<sup>26</sup> Au jour de la rédaction de ce document, aucun problème relevant de cette fiche n'est à signaler.



## **Modalités techniques de mise en œuvre**

### **Type de milieu à maintenir :**

- ✓ Maintien ou ajustement des zones de Réserve de Faune Sauvage en fonction des rassemblements postnuptiaux.

### **Localisation :**

- ✓ Zone de Rassemblements Postnuptiaux (cf. cartes 21 et 25 de l'atlas)

### **Modalité de gestion :**

- ✓ L'ACCA ou la Société de chasse peut s'engager volontairement à intégrer les zones d'alimentation utilisées localement par les espèces-cibles en rassemblement dans le périmètre de leur réserve. Et donc, si nécessaire, l'ACCA ou la Société de chasse s'engage à modifier l'assise de la RCFS à la date anniversaire du renouvellement de la réserve de chasse pour l'adapter à la géographie des sites de rassemblements des espèces-cibles. Avant cette date, les parties prenantes (ACCA et Société de chasse, ONCFS, FDC79, les Communes, GODS, DREAL, DDT, animateur du site) s'engagent à participer à une concertation pour étudier une éventuelle optimisation du nouveau périmètre de la réserve envisagée par l'ACCA ou la Société de chasse au regard de la question évoquée ci-dessus.
- ✓ Dans le cas de rassemblement postnuptial d'outardes ou d'œdicnèmes extérieur à la réserve, l'ACCA ou la Société de chasse locale peut de sa propre initiative mettre en place une zone temporaire de refuge jusqu'au départ effectif du rassemblement.
- ✓ Sur les zones de rassemblements, le détenteur de droit de chasse concerné, en concertation avec la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres ou de la Vendée et la structure animatrice, pourra s'engager ponctuellement, pour assurer la quiétude du rassemblement, à ne pas entreprendre de battues dans le périmètre ou aux abords (50 mètres minimum) de la réserve de chasse pendant la période du rassemblement postnuptial.
- ✓ L'ACCA ou la Société de chasse s'engage à sensibiliser et à informer les adhérents, actionnaires et invités, de l'importance des réserves vis-à-vis des enjeux de conservation du site Natura 2000.

### **Communication :**

- ✓ Valoriser la démarche par des articles dans les supports de communication locaux (presse, bulletin d'information communal, etc....).
- ✓ Mise à disposition des ACCA ou Sociétés de chasse d'une plaquette présentant la ZPS et ses enjeux avifaunistiques.

### **Conditions particulières d'exécution**

- ✓ Engager une concertation avec les partenaires pour optimiser l'emplacement et le périmètre de la réserve de chasse avant la date anniversaire du renouvellement de la réserve.

- ✓ Instaurer une réunion annuelle de concertation avec les partenaires pour étudier conjointement les actions à mener sous l'égide des mairies concernées par les rassemblements, (date à préciser).

#### Outils

- ✓ MAEt, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142), subventions.
- Supports de communication et de sensibilisation.

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ACCA et Sociétés de chasse, DREAL, DDT.

#### Coûts, BUDGET et plan de financement

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel** : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

**Financeurs potentiels** : Europe, État, autres.

#### Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN, agriculteurs et animateurs du site.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

##### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de réunions. Bilan annuel de l'animation et des actions mises en place spécifiquement pour les rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Nombre de Charte N2000.
- ✓ Nombre de sites de rassemblement pris en compte.

##### Indicateurs de performance :

- ✓ Bilan annuel de suivi et d'analyse de la localisation des rassemblements.
- ✓ Pourcentage de rassemblement en Zone de Reserve Faune Sauvage ou Refuge ACCA.

##### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

**Superposition régulière des sites de rassemblement postnuptiaux et des données actualisées des réserves de chasse et de faune sauvage fournies par les FDC.**

#### Fiches action liées ou complémentaires

##### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°19 - Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.

##### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°11 - Activité cynégétique de loisir.

## 15-Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) ★

(Sports, évènements, tourisme)

Orientations de conservation à long terme :

Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Réduire le dérangement.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Éviter les dérangements intempestifs dommageables aux espèces d'intérêt communautaire. Faire acquérir aux organisateurs et aux pratiquants une culture de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans leurs activités.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site.					
Localisation	Les communes des Zones de Protection Spéciale (ZPS).					
Surface concernée	Toute la ZPS hors bourg : ≈ 16000 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Selon des spécialistes nationaux et internationaux (Frid et Dill. 2002), le dérangement par les activités humaines serait devenu pour certaines espèces d'oiseaux sensibles, notamment des espèces rares et / ou menacées, un facteur agissant sur la dynamique de leurs populations, c'est-à-dire pouvant influencer leur survie à moyen terme.

On note une certaine montée en puissance d'activités de loisirs de plein air (sports terrestres ou aériens, motorisés ou non, rencontres événementielles). Il est donc nécessaire de travailler en amont de ces projets pour éviter tout impact sur la pérennité des espèces d'intérêt communautaire.

Cette action a pour objectif de réduire les dérangements pendant les périodes de reproduction et celles des rassemblements postnuptiaux en accompagnant les pratiques de plein air et en encadrant les rencontres événementielles, hors les bourgs.

### Description de l'action

Les recommandations décrites ci-dessous feront l'objet de l'édition et de la diffusion d'une brochure de « bonnes pratiques » en partenariat avec les instances représentatives, les clubs concernés du site et les collectivités locales.

### **Modalités techniques de mise en œuvre**

#### **Type de milieu à maintenir :**

Les domaines vitaux des espèces d'intérêt communautaire.

#### **Localisation :**

Toute la ZPS hors intra-urbain.

#### **Modalité de gestion :**

#### **Dans tous les cas :**

- ✓ **Pendant la période des rassemblements postnuptiaux (du 15 août au 31 octobre), s'interdire toute activité à moins d'un kilomètre d'un site de rassemblement d'Outardes canepetières connu depuis les 5 ans précédant la manifestation et depuis 3 ans pour ceux d'Édicnèmes criards (selon la carte fournie par la structure animatrice du DOCOB).**
- ✓ **Les organisateurs des manifestations devront porter un soin particulier au respect des jachères, des prairies et des chemins enherbés ; en fonction de la période, les sites peu favorables aux espèces prioritaires seront privilégiés comme site de manifestation ou de parking.**
- ✓ **Éviter la divagation des chiens en les gardant à proximité immédiate.**

#### **Sports de randonnées motorisées ou pédestres de masse:**

- ✓ **En période de reproduction (1er avril-31 juillet), et/ou de rassemblements postnuptiaux, s'interdire d'emprunter les chemins enherbés sur l'openfield (champs ouverts) en zones favorables (selon la carte fournie par la structure animatrice du DOCOB) pour l'avifaune de plaine et s'interdire la proximité de parcelles contractualisées en MAE (fournies par la structure animatrice MAE).**

#### **Rencontres évènementielles :**

Sans préjudice de la réglementation en vigueur :

- ✓ **Pendant la période de reproduction (1er avril-31 juillet), toute manifestation localisée sur une (ou des) parcelle(s) d'un système d'herbage (prairies, jachères) devra faire l'objet d'une consultation de la structure animatrice afin d'évaluer les enjeux vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.**

- ✓ S'interdire, pour les déplacements pédestres (supérieurs à 100 personnes) ou motorisés, les chemins en trait plein sur la carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> et la proximité de parcelles contractualisées en MAE (fournies par la structure animatrice MAE).

#### Sports aériens :

- ✓ Hors les pistes dédiées, éviter l'utilisation des parcelles enherbées (prairies, jachères) comme piste d'envol ou d'atterrissage sur la ZPS.
- ✓ S'interdire, autant que possible, le survol de la ZPS à moins de 300 mètres d'altitude.

#### Aéromodélisme :

- ✓ S'interdire le survol des parcelles en herbe (luzerne, prairie, jachères) de mai à juillet.

#### Outils

[http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure\\_natura2000-bis\\_cle021422.pdf](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_natura2000-bis_cle021422.pdf)

[http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_EI\\_manif-sportive\\_cle04d951-1.pdf](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_EI_manif-sportive_cle04d951-1.pdf)

- ✓ Guide méthodologique « Évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000 » téléchargeable à partir de :

[http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_EI\\_manif-sportive\\_cle04d951-1.pdf](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_EI_manif-sportive_cle04d951-1.pdf)

- ✓ Références pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-d-incidences-natura-r239.html>

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Brochure « bonne conduite » à l'usage des pratiquants empruntant ou survolant les ZPS.
- ✓ Code de bonne pratique du Conseil Général des Deux-Sèvres à l'usage des pratiquants motorisés.
- ✓ Plan départemental des itinéraires de petites randonnées.
- ✓ Plan départemental d'itinéraires de randonnées motorisées.
- ✓ Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.
- ✓ Guide méthodologique « Évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000 ».

#### Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion.

**Signataires potentiels :** Fédérations et associations sportives et de loisirs (randonnées pédestres et VTT, moto « vertes », sports aériens et animations événementielles).

#### Coûts, BUDGET et plan de financement

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel :** inclus dans la mission d'animation du DOCOB (voir pages 133 et suivantes).

**Financeurs potentiels :** Europe, État, Comités Olympique et sportifs départementaux, autres.

## Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), DRJSCS du Poitou-Charentes et Pays de la Loire, DDCSPP des Deux-Sèvres et de Vendée, Comités départementaux olympiques et sportif 79 et 85), Associations sportives de randonnées et de sports motorisés.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre de contacts avec les structures concernées.

Nombre de consultations de l'animateur du DOCOB.

Nombre d'engagements à la Charte et/ou aux codes de bonne conduite.

### Indicateurs de performance :

Nombre d'évènements appliquant le cahier des charges et les recommandations de l'animateur.

### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

## Fiches action liées ou complémentaires

### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°18 - Animer le Document d'Objectifs.

### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°12 - Activités de loisir de plein air.

## 16-Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs ★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site.

Objectifs de développement durable :

Sensibiliser l'ensemble de la population.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Diffusion annuelle toutes boîtes de la lettre Natura 2000.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes.					
Localisation	Communes ZPS et communes périphériques.					
Surface concernée	≈ 500 km <sup>2</sup> .					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

La sensibilisation et l'information des acteurs du territoire sont des clés majeures de la mise en application des objectifs du DOCOB.

La « patrimonialisation » des espèces prioritaires d'intérêt communautaire et l'implication de chacun dans la conservation et la protection des espèces nécessitent une information régulière, accessible et adaptée à tous les publics.

La mise en œuvre de cette action a pour objectif l'information et la sensibilisation de la population locale pour **l'appropriation des enjeux et des actions du DOCOB**. En proposant des actions de sensibilisation et des supports d'information aux propriétaires et exploitants agricoles, aux collectivités locales et aux habitants concernés par la ZPS pour la prise en compte des espèces sensibles d'intérêt européen.

### Description de l'action

**Modalités techniques de mise en œuvre**

**Localisation :**

- ✓ Communes de la ZPS et périphériques.

### **Modalités de gestion et de Communication :**

#### **Agriculteurs**

- ✓ Les exploitants agricoles de la ZPS seront tenus informés des particularités de la reproduction des espèces d'intérêt européen et des possibilités d'intervention pour leur préservation. Une coopération est recherchée pour l'application des mesures de sauvegarde des nichées.
- ✓ Éditer un document présentant les enjeux et les modalités de la protection des nichées, en particulier d'outardes et de busards, en zone agricole.
- ✓ Proposer des visites de terrain, des actions individuelles, des rencontres avec des agriculteurs impliqués, des comptes rendus de suivi, etc.
- ✓ Éditer et envoyer à chaque participant à la protection les bilans annuels : des actions de protection mises en place avec les agriculteurs, des MAE et de suivis des espèces.

#### **Population locale**

- ✓ Sensibiliser aux enjeux biologiques par des conférences communales, des animations scolaires, etc.... pour une meilleure implication des acteurs locaux (Conseils municipaux notamment).
- ✓ Éditer des bilans annuels valorisant les actions de conservation mises en place avec les différents acteurs locaux diffusés lors des actions de sensibilisation.
- ✓ Proposer des visites de terrain, des actions individuelles, des rencontres avec des acteurs locaux déjà impliqués, des comptes rendus de suivis, etc.

### **Conditions particulières d'exécution**

Voir également les fiches 12 et 13 : Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables (formation, labellisation, échanges techniques) et Organiser la protection physique des nichées.

### **Outils**

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation (plaquettes, diaporamas, conférences, animations de terrain, lettre Natura 2000).

### **ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Élus, collectivités locales, habitants et leurs associations, écoles, agriculteurs et leurs représentants.

### **Coûts, BUDGET et plan de financement**



**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :** Lettre Natura 2000 – 1 par an – estimation 2000 à 3000 €, dépliants spécifiques (gestion des bords de voies, protection des nichées, ACCA, Loisirs de plein air, autre : 300 à 500 € par publication.

**Budget prévisionnel :** support de communication - 2300 à 3500 €/an.

**Financeurs potentiels :** Europe, État, autres

#### Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, Conseils régionaux et généraux, communes, FDC, APN.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

##### Indicateur de mise en œuvre :

- ✓ Édition et diffusion de support d'information (Lettre Natura 2000, Bilans annuels, Powerpoint, plaquettes).
- ✓ Nombre de contacts d'exploitants agricoles.
- ✓ Nombre de contacts avec les élus.
- ✓ Nombre total de personnes touchées par les actions (courriers, animations, conférences).

##### Indicateurs de performance :

- ✓ Nombre de personnes participant aux animations.
- ✓ Nombre d'exploitants impliqués dans les actions de protection.

##### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

#### Fiches action liées ou complémentaires

##### Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Toutes les fiches actions du DOCOB.

##### Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Toutes les fiches de la Charte Natura 2000.

## 17- Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État ★★★

**Orientations de conservation à long terme :**

Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site.

**Objectifs de développement durable :**

Sensibiliser l'ensemble de la population.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	5 à 10 contacts annuels avec les porteurs de projet et les services de l'État.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.					
Localisation	Les communes de la ZPS et les communes périphériques.					
Surface concernée	≈ 500 km <sup>2</sup> .					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Cette fiche action a pour objet d'identifier les principaux points de la mission d'assistance technique de la structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB dont l'objectif est de permettre le maintien dans un bon état de conservation, ou la restauration des espèces justifiant la désignation du site.

### Description de l'action

La structure animatrice assurera auprès des porteurs de projet d'aménagement un porter à connaissance afin que les enjeux biologiques du site soient appréhendés lors de l'élaboration de ces projets. D'une manière générale, la structure animatrice appuiera par son expertise les services de l'État sur tout point relatif au site Natura 2000 et aux espèces d'intérêt communautaire justifiant sa désignation et particulièrement dans le cadre d'études d'incidences déposées par des porteurs de projets.

### Modalités techniques de mise en œuvre

- ✓ Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques : la structure animatrice est chargée d'inciter à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion, de planification ou d'aménagement, des documents d'urbanisme, des programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.
- ✓ La structure animatrice peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par les plans et programmes publics. Pour s'y préparer, elle est amenée à travailler en collaboration avec les différents services de l'État (DREAL, DDT,...) et les établissements publics (ONEMA, ONF, ONCFS, CRPF, ...).

L'assistance technique consiste en :

- ✓ Une assistance technique auprès des porteurs de projets répondant aux objectifs de développement durable du DOCOB, coordination des partenaires, vérification de la conformité de l'action aux objectifs du DOCOB.
- ✓ Un appui technique aux rédacteurs de documents de gestion.
- ✓ Un porter à connaissances auprès des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'évaluation d'incidence Natura 2000 de leur projet.
- ✓ La réalisation, dans la mesure du possible, d'une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.
- ✓ La fourniture auprès des services de l'État de données biologiques du site dans la mesure de l'actualisation des connaissances.

## Outils

- ✓ La mission d'animation du DOCOB.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

La structure responsable de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

## Coûts, BUDGET et plan de financement

**Budget prévisionnel** : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

**Financeurs potentiels** : Europe, État, autres

## Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, Conseils régional et général, communes, FDC, APN.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

**Indicateurs de mise en œuvre** :

- ✓ Nombre de sollicitations de la structure animatrice par des porteurs de projets.
- ✓ Nombre de sollicitations de la structure animatrice par les services de l'État.

**Indicateurs de performance :**

- ✓ Appréciation du niveau d'intégration locale des enjeux communautaires.

**Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :**

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

**Fiches action liées ou complémentaires**

**Fiches actions du DOCOB :**

- ✓ Toutes les fiches actions du DOCOB.

**Fiches Charte Natura 2000 :**

- ✓ Toutes les fiches de la Charte Natura 2000 du site (page 142 et suivantes).

## 18-Animer le document d'objectifs ★★★

**Orientations de conservation à long terme :**

Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

**Objectifs de développement durable :**

Faire vivre le site.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Mise en œuvre du DOCOB.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.					
Localisation	Les communes de la ZPS et les communes périphériques.					
Surface concernée	≈ 62710 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

### Justification de l'action

Assurer par la mission de la structure animatrice la mise en œuvre des actions du document d'objectifs du site Natura 2000 dans le but d'atteindre les objectifs quantitatifs de conservation des espèces désignées prioritaires.

La communication, la coordination et l'assistance technique sont les déclinaisons de la mission d'animation du DOCOB.

### Description de l'action

#### Modalités techniques de mise en œuvre

L'animation :

- ✓ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication : la structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, les publics concernés par le site : propriétaires de terrain ou mandataires, les exploitants agricoles,

les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site, les chasseurs, les randonneurs, les pratiquants de sports motorisés ou tous autres usagers de l'espace de la Zone de Protection Spéciale.

- ✓ Les outils d'information, de communication et de sensibilisation doivent être adaptés à chaque cible et au but recherché – voir la fiche spécifique Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

#### Coordination :

- ✓ Échanger avec d'autres structures de sites Natura 2000 : la structure animatrice contribue aux échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 notamment ceux en charge des zones de protection spéciale des plaines « à Outarde » du centre-ouest de la France afin de mutualiser les expériences de gestion des sites. Elle favorise la mutualisation des outils et actions qu'elle réalise en les communiquant aux services de l'État et aux autres opérateurs. Elle participe à la journée des animateurs/opérateurs organisée annuellement par la DREAL.
- ✓ Suivi biologique du site : la DREAL est responsable du suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site. La structure animatrice est chargée de concourir à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques sur le site prévus dans le DOCOB : il s'agit d'inventaires ou d'études complémentaires, de suivis prévus dans le DOCOB (voir fiche 20, page 136). La structure animatrice est chargée de coordonner et de rendre compte des suivis scientifiques qui sont confiés à des structures d'expertises idoines.
- ✓ Suivi et évaluation des contrats : la structure animatrice est chargée de suivre, évaluer et rendre compte des opérations contractualisées : suivi de la réalisation des actions, bilan des types de mesures souscrites, des habitats et/ou espèces concernés, des effets observés, des difficultés rencontrées, formulation de préconisations vis à vis de certaines mesures.
- ✓ Suivi et mise à jour des actions du DOCOB : la structure animatrice s'assurera du bon déroulement de la mise en œuvre des actions préconisées par le document d'objectifs et de la conformité aux préconisations des actions réalisées. D'une manière générale, la structure animatrice propose des mises à jour du DOCOB en fonction de toutes informations (scientifiques, juridiques, économiques, ...) qu'elle reçoit ou collecte de la part des services de l'État et des partenaires mobilisés par la mise en œuvre du DOCOB.

#### Mission d'information :

- ✓ La structure animatrice apportera un appui technique aux services de l'État (voir fiche 18, page 130) et une information sur les enjeux identifiés dans le DOCOB.

#### Conditions particulières d'exécution

##### Outils

Mission d'animation du DOCOB.

##### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

La structure responsable de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

##### Coûts, BUDGET et plan de financement

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : estimation 3/4 temps à plein temps.

**Budget prévisionnel** : estimation 27500 à 35750 €/an. Voir page 166 et suivantes.

**Financeurs potentiels** : Europe, État, collectivités, autres.

#### Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, Conseils régional et général, communes, CEBC-CNRS de Chizé, APN.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

##### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Désignation d'une structure animatrice.
- ✓ Nombre de jours d'animation.
- ✓ Nombre de sorties de terrain.
- ✓ Nombre d'actions du DOCOB mises en œuvre.
- ✓ Nombre de fiches actions actualisées.
- ✓ Nombre de réunion de COPIL.
- ✓ Nombre de sollicitations de la structure animatrice par des porteurs de projet.
- ✓ Bilan d'activité.

##### Indicateurs de performance :

- ✓ Évolution du nombre d'actions du DOCOB mises en œuvre.
- ✓ Évolution du coût moyen nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- ✓ Répartition de l'effort d'animation par action prioritaire.
- ✓ Évaluation des modalités d'animation retenue pour chaque action prioritaire.
- ✓ Appréciation du niveau d'intégration locale des enjeux communautaires.
- ✓ Ratio coût d'animation/objectifs quantitatifs de conservation.

##### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

#### Fiches action liées ou complémentaires

- ✓ Toutes les fiches action du DOCOB dont Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Toutes les fiches de la Charte Natura 2000.

## 19-Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site



Orientations de conservation à long terme :

Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Objectifs de développement durable :

Évaluer les actions du DOCOB.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Atteindre et maintenir les objectifs d'effectifs fixés dans le diagnostic. Reconquête progressive des zones historiques de présence de l'Outarde canepetière.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 et P2 : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Pie grièche écorcheur, Busards, Pluvier doré. P3 : Gorgebleue à miroir blanc.
Localisation	Toute la ZPS.
Surface concernée	24450 ha.
Planification	Voir protocoles spécifiques.

### Justification de l'action

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des espèces sont des opérations essentielles pour permettre l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB et d'orienter l'adaptation des actions de conservation des espèces (modification de contenu, priorisation des actions).

L'analyse des données ornithologiques au regard de la mise en œuvre des mesures contractuelles (MAE, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000) et de l'assolement de la ZPS permettront de :

- ✓ Suivre l'évolution des populations d'oiseaux et celle de leurs habitats et contribuer ainsi à l'évaluation de la réussite des actions menées.
- ✓ Affiner les connaissances scientifiques sur l'écologie générale du site, permettant à terme, d'ajuster et d'améliorer les stratégies de conservation des espèces.

Autrement dit, la mise en place d'une démarche de veille environnementale permettra de : vérifier l'état de conservation des espèces prioritaires d'intérêt communautaire ; mesurer la réponse des espèces à l'offre de milieux favorables ; confirmer l'efficacité, l'orientation, le renouvellement et l'efficience de la



mise en place des mesures contractualisées ; ou si nécessaire, d'adapter, améliorer les couverts et leur localisation.

## Description de l'action

### Modalités techniques de mise en œuvre

#### Localisation :

Toute la ZPS.

#### Modalité de gestion :

Pour le détail des protocoles voir « inventaires espèces de plaine » des annexes techniques du DOCOB.

#### ✓ Outarde canepetière :

- **Enquête nationale** tous les 4 ans :

**Protocole** : échantillonnage IPA (points d'écoute standardisée). 5 passages de 2 jours, soit 10 jours par année de prospection.

- **Suivi mensuel des mâles chanteurs** tous les deux ans. Soit 10 jours par année de prospection.

**Protocole** : prospection de tous les milieux favorables et historiques de la présence de l'espèce.

- **Suivi annuel des rassemblements postnuptiaux**, familiaux, par lek et « régionaux » : l'analyse des succès de reproduction locale des leks, des déplacements, des causes de déplacement des individus et l'utilisation des couverts permettront d'estimer la pertinence de la mise en place des mesures de gestion.

**Protocole** : 7 comptages (un par quinzaine) des rassemblements à partir du 1<sup>er</sup> août jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. Soit 10 demi-journées (5 jours/an).

#### ✓ Edicnème criard :

- **Recherche des couples nicheurs tous les deux ans**, soit 12 jours/année de prospection.

- **Inventaire et suivi des rassemblements postnuptiaux** (jumelés avec rassemblements Outardes).

**Protocole** : repérage puis comptage bimensuel des rassemblements du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre.

#### ✓ Busards :

À partir d'une année à forte densité de campagnols, **suivi trisannuel et inventaire des nids et dorts de Busards** (cendrés, Saint-Martin, des roseaux).

**Protocole** :

-Inventaire des nids pendant la période de reproduction. 8 jours tous les 3 ans.

-Inventaire des dorts en août. 2 jours/an

#### ✓ Pie-grièche écorcheur :

**Protocole** : Suivi tous les 4 ans – un transect par commune et suivi quasi exhaustif sur les deux communes témoins. Soit 5 jours/année de prospection.

✓ **Gorgebleue à miroir blanc :**

**Protocole :** Suivi tous les 4 ans – 84 points d'observation dans 10 carrés de 400 ha. Soit 4 demi-journées de prospection (14 heures d'observation).

✓ **Hivernants :** Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Vanneau huppé, Faucon pèlerin, Faucon émerillon,

...

**Protocole :** comptage trisannuel sur les mêmes transects, à 3 dates fixes (2<sup>ème</sup> décade de décembre, janvier et février) soit 8 jours/année de prospection.

**Conditions particulières d'exécution**

Validation des protocoles par le CNRS-CEBC de Chizé.

**Outils**

Protocoles spécifiques validés par le CEBC-CNRS Chizé.

**ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

ONCFS, CEBC-CNRS, FDC 79, GODS, ACCA, propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités, animateurs DOCOB, LPO.

**Coûts, BUDGET et plan de financement**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

Entre 400 et 480 € /journée homme

**Budget prévisionnel :**

PROTOCOLE	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Outarde enquête nationale				10		
Outarde mâles chanteurs	10		10		10	
Outarde réussite reproduction		3		3		3
Rassemblements postnuptiaux	5	5	5	5	5	5
Busards	2	10	2	2	10	2
Œdicnème		12		12		12
Pie-grièche écorcheur		5				5
Gorgebleue à miroir blanc	2			2		
Hivernants		8			8	
Totaux jours/an	19	43	17	34	33	27
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
BUDGET (mini-maxi)	7600	17200	6800	13600	13200	10800
	9120	20640	8160	16320	15840	12960

Financeurs potentiels: État, Europe, Conseil régional, Conseil général, ...

## Partenaires et Structures ressources

DREAL, ONCFS, CNRS-CEBC, GODS, FDC 79, ACCA.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Outarde : Nombre de mâles chanteurs d'Outarde canepetière, surfaces utilisées et indicateur du succès de la reproduction (nombre total de juvéniles, nombre de familles).  
Nombre d'individus en rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Busards : Nombre de nids par espèce et nombre d'individus en dortoir.
- ✓ Œdicnème : Nombre d'individus en rassemblement.
- ✓ Pie-grièche écorcheur : Densité d'individus.
- ✓ Gorgebleue à miroir blanc : Évolution de la population du site.
- ✓ Hivernants : Évolution des densités sur 5 ans.

### Indicateurs de performance :

- ✓ Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur, Œdicnème criard, Busards et Pluvier doré.
- ✓ Reconquête de populations viables d'Outarde canepetière.

### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Enquêtes de terrain spécifiques et restitution par rapports.

## Fiches action liées ou complémentaires

- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°18 - Animer le Document d'Objectifs.
- ✓ Fiche N°20 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.

## 20-Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB ★★★

**Orientations de conservation à long terme :**

Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

**Objectifs de développement durable :**

Évaluer les actions du DOCOB.

**Cadre de l'action :**

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	100% des objectifs atteints dans les 6 ans de mise en œuvre du DOCOB (Tableau de bord du DOCOB : suivi des actions du DOCOB, Évaluation du programme d'action).					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes.					
Localisation	La ZPS.					
Surface concernée	17050 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2018	2020

### Justification de l'action

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB est certes une obligation administrative mais c'est avant tout un outil nécessaire à l'évaluation de l'efficacité de ce document cadre.

### Description de l'action

#### Modalités techniques de mise en œuvre

Création et animation d'un observatoire de l'évolution de l'état de conservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire au regard de la mise en œuvre du programme d'actions du DOCOB :

- ✓ Établir les données quantifiables.
- ✓ Mettre en place une base de données.

Rendre compte de la réalisation des opérations programmées par le DOCOB :

- ✓ Suivi et évaluation de l'état de conservation des populations d'espèces-cibles.
- ✓ Suivi et évaluation des usages du sol et de la mosaïque paysagère.

- ✓ Suivi et évolution des activités socio-économiques.
- ✓ Suivi de la mise en œuvre du programme d'actions du DOCOB.
- ✓ Analyse croisée de ces suivis et évaluations.
- ✓ Évaluation de la pertinence des opérations menées.
- ✓ Propositions d'objectifs prévisionnels.

#### Outils

- ✓ Base de données : avifaune, MAEt, RPG, ...
- ✓ Système d'information géographique (SIG).
- ✓ Bilans d'activités.

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

DREAL, DDT, animateur du site.

#### Coûts, BUDGET et plan de financement

**Budget prévisionnel** : inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir page 166 et suivantes.

**Financeurs potentiels** : Europe, État, autres

#### Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ATEN, Comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune de plaine des Deux-Sèvres.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

##### Indicateurs de mise en œuvre :

Voir description de l'action.

##### Indicateurs de performance :

Amélioration du statut local des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

##### Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

#### Fiches action liées ou complémentaires

- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°20 - Animer le Document d'Objectifs.
- ✓ Fiche N°21 - Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



# Charte Natura 2000

du site FR 5412013  
« ZPS de la plaine de Niort nord-ouest »

# Formulaire de la charte Natura 2000 du site FR 5412013 « ZPS de plaine de Niort nord-ouest »

## I - CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des États de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site : les mesures agro-environnementales (pour les milieux de production agricole uniquement), les Contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000 (tous milieux et activités).

### I.1 - OBJET DE LA CHARTE

**Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement**

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document d'objectifs (DOCOB) d'un site. Son objectif est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. **La Charte Natura 2000 vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.** Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

**La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans, renouvelable.** Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

### I.2 - CONTENU DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte contient :

- ✓ **Des engagements contrôlables** permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion ni de perte de production pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.
- ✓ **Des recommandations**, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble, ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux ou d'activités.

### I.3 - QUELS AVANTAGES ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

#### ☛ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB, parts communales et intercommunales) :**

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières. Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable. Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

#### ☛ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts). L'exonération s'élève à ¾ des droits de mutations.

#### ☛ **Garantie de gestion durable des forêts :**

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé. La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes).

## **I.4 - MODALITES D'ADHESION**

### **I.4.1 - Qui peut adhérer à la Charte Natura 2000 ?**

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires » (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée. Il devra également modifier les « mandats », au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

REMARQUE : **Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits** (ex : bail rural ou bail de chasse...), **alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFPNB.**

### **I.4.2 - Modalités d'adhésion**

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il est possible d'engager des parties de parcelle). L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

- **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable,
- établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25 000<sup>e</sup> ou plus précise).

Selon les cas (Cf.1.4.1), il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire ou le mandataire.

Puis, l'adhérent transmet à la DDT une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDT, indiquée sur l'accusé de réception, que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

### **I.4.3 - Engagements de la structure animatrice**

2. Fournir au signataire toutes les informations disponibles concernant les habitats et les espèces remarquables présentes sur ses parcelles engagées ainsi que les éléments de gestion préconisés dans le document d'objectifs.
3. Réaliser un état de l'existant sur les parcelles engagées et préalablement à la signature de la charte.
4. Mettre à disposition du signataire les résultats des études et inventaires concernant les parcelles engagées et réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000.



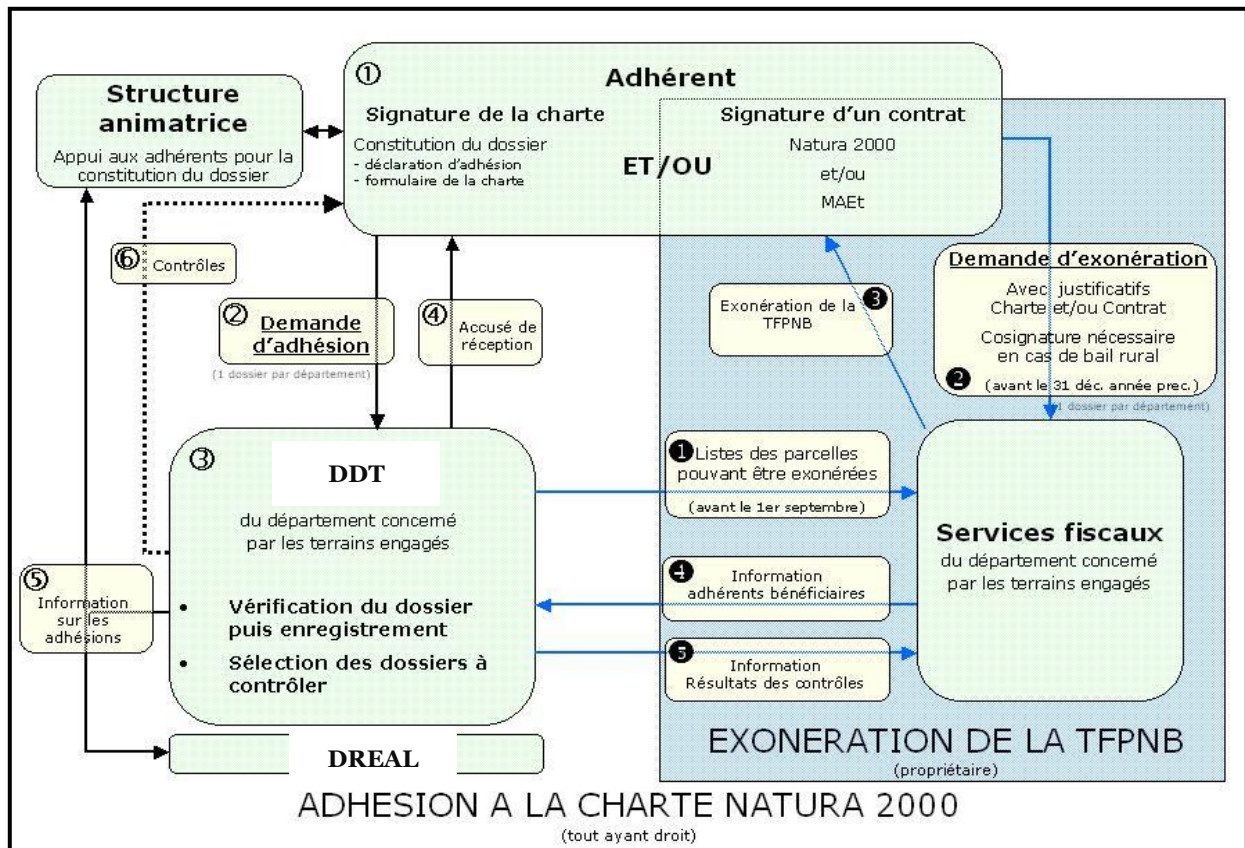


Schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB (d'après Circulaire DNP/SDEN N°2007-n°1/DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007).

### **I.5 - LE CONTROLE**

Les contrôles sont effectués par la DDT prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements.

> La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R 414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

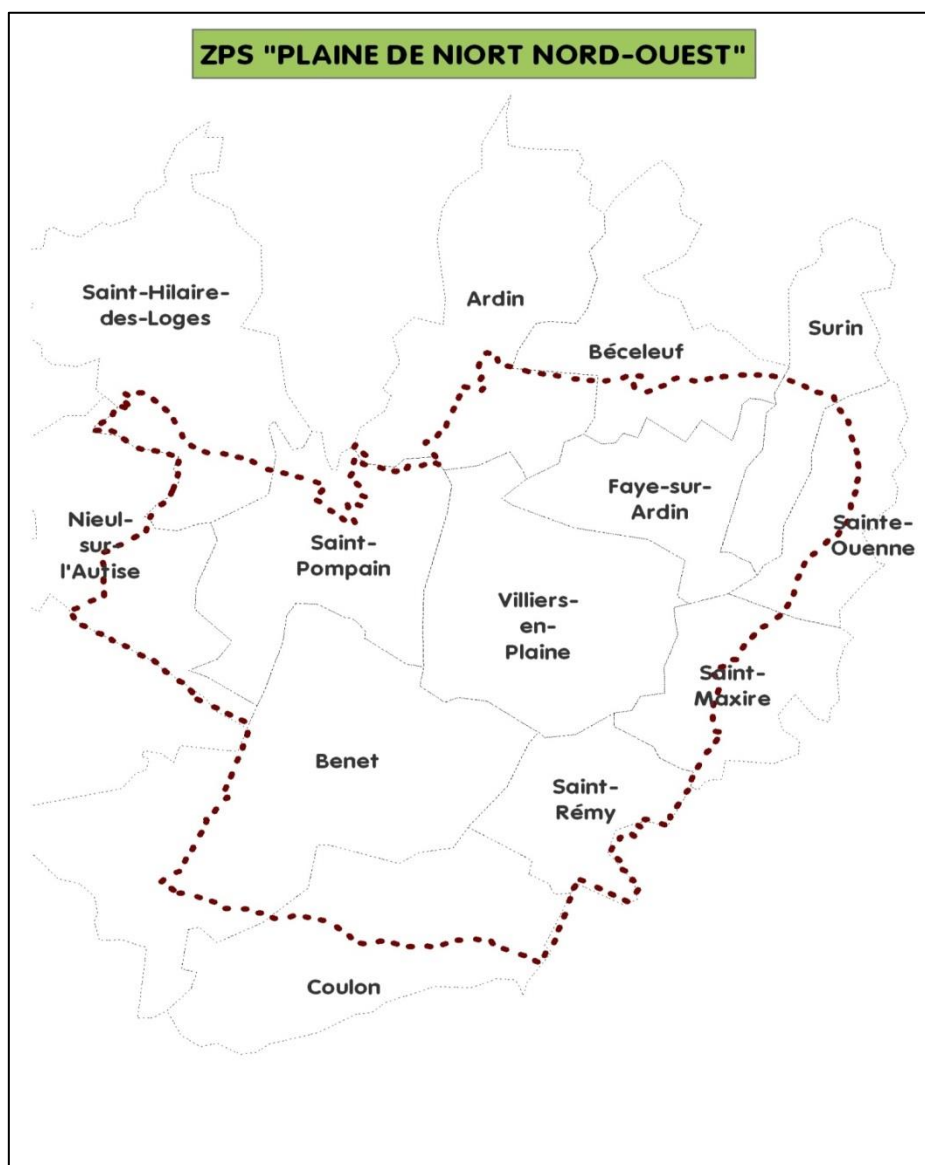
## II - PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000 FR 5412013

### « ZPS de plaine de Niort nord-ouest »

#### II.1 DESCRIPTIF ET ENJEUX DU SITE

##### **II.1.1 Situation géographique et présentation générale du site**

Vaste de près de 170 km<sup>2</sup>, le site Natura 2000 FR5412013<sup>27</sup>, Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la « Plaine de Niort nord-ouest » est situé sur le territoire de 13 communes localisées dans la partie sud-ouest des Deux-Sèvres : **Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouennne, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-plaine** et sud-est de la Vendée : **Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges** (Carte ci-après).



##### **II.1.2 Les espèces d'intérêt communautaire du site**

Parmi les **140 espèces d'oiseaux recensées sur la ZPS** de la plaine de « Plaine de Niort nord-ouest », **27 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux** (Tableau page 148). Cependant, parmi ces espèces d'intérêt communautaire, on observe une forte disparité de l'abondance ou de la fréquentation de ces espèces sur la ZPS :

- **7 nichent de manière régulière** (Busard cendré, Busard Saint Martin, Busard des roseaux, Gorgebleue à miroir Milan noir, Cédicnème criard, Pie grièche écorcheur)
- **2 de manière irrégulière** (Bondrée apivore, Hibou des marais,).

<sup>27</sup> Arrêté du 26 août 2003 publié au J.O. du 25 septembre 2003

Par ailleurs, **19 espèces remarquables sont régulièrement observées en période internuptiale** sur le site de septembre à avril : Aigrette garzette, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Grande Aigrette, Cigogne noire, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Combattant varié, Chevalier sylvain, Faucon pèlerin, Faucon émerillon, Grue cendrée, Hibou des marais, Milan royal, Outarde canepetière, Pluvier doré, Pluvier guignard et Tarier des prés.

**Notons qu'une espèce de fort intérêt patrimonial** (non inscrite à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux) s'y reproduit en effectif d'intérêt au niveau départemental et régional :

- Chevêche d'Athéna (*Liste rouge régionale 1999, bénéficie de la mise en place d'un Plan National d'Actions*).

### **II.1.3 Enjeux, objectifs et actions décrits dans le DOCOB**

L'analyse croisée des enjeux de conservation et des enjeux socioéconomiques du territoire a permis de définir une stratégie de conservation déclinée en objectifs de développement durable (ODD) puis en actions :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction : l'objectif est de développer spatialement les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire pour atteindre les objectifs de conservation.

- Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles ;
- Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables (dont repousses spontanées) ;
- Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux ;
- Préserver la ceinture verte des villages et hameaux ;
- Réorienter les milieux embroussaillés de vallées sèches en surfaces herbacées ;

Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques : afin de maintenir et développer le réseau de corridors biologiques et améliorer sa fonctionnalité.

- Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage ;
- Gérer favorablement les bords de voies ;

Minimiser les impacts des équipements et projets structurants : l'objectif est d'adapter les programmes et projets d'aménagement du territoire en faveur des espèces d'intérêt communautaire.

- Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire ;
- Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux ;
- Limiter les impacts des lignes électriques MT, HT et THT ;
- Apporter un appui aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État ;

Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture-élevage : soutenir les acteurs impliqués dans la conservation des espèces et créer une dynamique territoriale favorable.

- Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables ;

Protéger et favoriser la nidification : pour assurer la réussite de la reproduction.

- Organiser la protection physique des nichées en milieu de plaine ;
- Prendre en compte l'avifaune dans la gestion du milieu forestier ;

Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux : pour garantir les bonnes conditions locales des migrations postnuptiales.

- Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux ;

Réduire le dérangement : pour garantir les bonnes conditions locales des migrations postnuptiales.

- Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) ;

Sensibiliser l'ensemble de la population : pour développer la prise de conscience de la richesse patrimoniale du site et des conditions de sa préservation.

- Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs ;

Faire vivre le site : la mise en œuvre du DOCOB repose sur la mission d'animation.

- Animer le DOCOB ;

Évaluer les actions du DOCOB : pour assurer et adapter les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation.

- Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.

## II.2 MILIEUX RECENSES SUR LE SITE

### II.2.1 Grands types de milieux

Les engagements et les recommandations de la charte sont proposés sous la forme de fiches organisées en fonction des grands types de milieux identifiés sur le site : **les champs cultivés, les prairies, les jachères et terrains rudéraux, les éléments fixes du paysage, les boisements, les vignes.**

### II.2.2 Correspondance entre les grands types de milieux et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le tableau suivant précise la correspondance entre les grands types de milieux et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site par le DOCOB. La charte a pour objectif de préserver en priorité ces habitats et espèces, mais s'applique à l'ensemble des milieux qui y sont fonctionnellement associés, dans le périmètre du site.

Tableau 24 : Tableau de correspondance entre les grands types de milieux et les espèces de l'Annexe I de la ZPS de la Plaine de Niort nord-ouest

Code Natura 2000	Espèce	Nom Latin	Statut sur le site	Grands types de milieux				
				Champs cultivés	Prairies	Jachères et terrains rudéraux	Éléments fixes du paysage	Boisements
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	E, H	A	A	A		
A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	P, H		A			
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	P	A	A	A		
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	P	A	A	A		
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nc	A		A	A	R
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nc	A	A	A	A	R
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	P, H	A	A	A		
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A	A	A	A	A	
<b>A081</b>	<b>Busard des roseaux</b>	<b><i>Circus aeruginosus</i></b>	Nc, H	R, D	A	A	A	
<b>A082</b>	<b>Busard Saint-Martin</b>	<b><i>Circus cyaneus</i></b>	Nc, H	R, A	R, A	A	A	R, A
<b>A084</b>	<b>Busard cendré</b>	<b><i>Circus pygargus</i></b>	Nc	R, A	R, A	A	A	
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	P, H	A, D	A	A	A	
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P, H	A	A	A	A	A
A122	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	An		A			
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	P					
<b>A128</b>	<b>Outarde canepetière</b>	<b><i>Tetrax tetrax</i></b>	Nc	R, A, D	R, A, D	R, A, D		
<b>A133</b>	<b>Œdicnème criard</b>	<b><i>Burhinus oedicnemus</i></b>	Nc	R, A	R, A	R, A		
A139	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	P	A	A	A		
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	P					
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Np, H	R, A	R, A, D	R, A, D		
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	P, H	A	A	A		
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	P, Np	R, A				
A275	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	P	A	A	A		
<b>A338</b>	<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<b><i>Lanius collurio</i></b>	Nc	A	A	A	R, A	
<b>A140</b>	<b>Pluvier doré</b>	<b><i>Pluvialis apricaria</i></b>	H					
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	P	D	A			

Statuts : H : hivernant ; E : estivant ; Np : nicheur probable ; Nc : nicheur certain ; P : passage ; An : Anecdote / A : alimentation / D : dortoir, Repos / R : reproduction  
**NB : les espèces en gras sont identifiées comme prioritaires pour la mise en œuvre des actions.**

### **III - ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION**

La charte se décline sous la forme d'une liste d'engagements et de recommandations de gestion qui sont présentés par fiche :

- ✓ Une fiche regroupant un ensemble d'engagements et de recommandations de portée générale pour lesquels tout signataire doit systématiquement souscrire :

**[Fiche N°1 – Engagements et recommandations de portée générale](#)**

- ✓ Une fiche que doit souscrire tout signataire des fiches 3, 4, 5, 6 et 8 :

**[Fiche N°2 – Activité agricole](#)**

- ✓ Plusieurs fiches pour lesquelles les engagements et recommandations sont spécifiés par grands types de milieux, l'adhérent signe les fiches correspondant aux milieux présents sur la/les parcelles qu'il souhaite inscrire à la charte :

**[Fiche N°3 – Champs cultivés](#)**

**[Fiche N°4 – Jachères et terrains rudéraux](#)**

**[Fiche N°5 – Prairies](#)**

**[Fiche N°6 – Éléments fixes du paysage](#)**

**[Fiche N°7 – Les boisements](#)**

**[Fiche N°8 – Vignes](#)**

- ✓ Quatre fiches relatives aux activités en vigueur sur le site :

**[Fiche N°9 – Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies](#)**

**[Fiche N°10 – Activité cynégétique de loisir](#)**

**[Fiche N°11 – Activités de loisir de plein air](#)**

**[Fiche N°12 – Gestion des infrastructures électriques linéaires](#)**

## CHARTRE NATURA 2000 - FICHE N°1 – ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTÉE GÉNÉRALE

*NB : Ces engagements et recommandations doivent être proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte.*

### Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à protéger les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats : en cas de découverte d'un nid (Outarde, Œdicnème, Busard ou Courlis cendré) sur une parcelle, par moi-même ou par un tiers, je m'engage à prévenir la structure animatrice afin de mettre en œuvre des mesures de protection nécessaires ; notamment je m'engage à autoriser la mise en place d'un équipement de protection de la nichée de Busard, cette mesure n'empêche pas la récolte.

*Point de contrôle : absence de destruction d'espèces (enlèvement, destruction des œufs et des nids ; enlèvement, destruction, mutilation, capture des oiseaux) ou de destruction d'habitats (par terrassement, extraction de matériaux, dépôts ou enfouissement de déchets).*

2. Je m'engage à autoriser l'accès de mes parcelles pour les missions de terrain permettant aux experts d'évaluer l'état de conservation des espèces présentes sur ma propriété et plus généralement, j'autorise les scientifiques ou les naturalistes à réaliser des relevés faunistiques et floristiques sur mes parcelles. Lors de la signature de la présente charte, je serais informé de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, ainsi que des périodes et du type d'interventions envisagées. Je pourrais me joindre à ces opérations et je serais tenu au courant de leurs résultats.

*Point de contrôle : absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.*

3. Je m'engage à signaler à la structure animatrice les travaux ou les interventions concernant des habitats d'espèces d'intérêt communautaire en dehors de travaux de gestion courante et ne relevant pas d'opérations prévues dans le Document d'objectifs. Ceci afin que la structure animatrice puisse donner son avis sur les modalités d'intervention et proposer le cas échéant des alternatives de gestion plus favorables à la conservation du milieu et des espèces.

*Point de contrôle : absence de travaux réalisés sans information préalable de la structure animatrice.*

4. En dehors du cadre du bail rural, je m'engage à faire respecter les engagements par les tiers :
  - a. Informer par écrit mes mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement écrit afin de les rendre conformes à la charte.
  - b. Informer par écrit toute personne (mandataire, personnel, entreprise ou prestataire de service) intervenant sur les parcelles soumises à la charte des dispositions retenues dans celle-ci.

*Point de contrôle : document signé par les tiers attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits et document attestant de la modification du mandat. Co-signature de la charte par tous les ayant droits.*

### Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.
2. Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute atteinte aux oiseaux et dégradation de leurs habitats d'intérêt communautaire qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle.
3. Ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces exotiques invasives végétales et animales : Ailante, Buddleia, Jussie, Élodée du Canada, Myriophylle aquatique, Renouée du Japon, Ambroisie, Baccharis, Tortue de Floride, Écrevisse de Louisiane, Écrevisse américaine, Grenouille taureau... Signaler leur apparition éventuelle à la structure animatrice.
4. Proscrire la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles en dehors de ceux nécessaire à la gestion courante (ne sont pas visés ici les engins agricoles et forestiers).
5. Veiller à ne pas démanteler les talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridors de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.
6. Privilégier des pratiques et des produits les moins dangereux pour l'environnement notamment en limitant l'apport de produits chimiques de synthèse, amendements ou fertilisants.

7. Ne pas stocker de produits chimiques et organiques ni de matériaux sur les parcelles, sauf accord écrit de la structure animatrice.
8. Veiller à ne pas laisser sur place de déchets d'activité liés à une opération de gestion (huile de vidange,...).
9. Ne pas réaliser d'extraction de matériaux sur les parcelles ni de remblaiement.

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°2 – ACTIVITÉ AGRICOLE

L'adhésion à cette fiche seule n'ouvre pas droit à une exonération fiscale et vient en complément obligatoire pour les exploitants agricoles des fiches « milieu » correspondantes : 3 – 4 – 5 - 6 et 8.

**Espèces concernées :** Alouette lulu (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Busard cendré (reproduction alimentation) ; Busard Saint Martin (reproduction, hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Busard des roseaux (reproduction, hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Faucon émerillon (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Faucon pèlerin (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Gorgebleue à miroir blanc (reproduction halte migratoire, alimentation) ; Hibou des marais (reproduction, erratisme, alimentation) ; Milan noir (halte migratoire, alimentation) ; Milan royal (halte migratoire, alimentation) ; Œdicnème criard (reproduction, regroupement postnuptial, alimentation) ; Outarde canepetière (reproduction, regroupement postnuptial, alimentation) ; Pie-grièche écorcheur (reproduction, alimentation) ; Pluvier doré (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Pluvier guignard (halte migratoire, alimentation) ; Tarier des prés (halte migratoire, alimentation).

### Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à solliciter la structure animatrice pour m'accompagner dans la localisation pertinente des couverts en herbe obligatoires (et conseils pour les autres éléments des « particularités topographiques »).

*Point de contrôle : sollicitation de la structure animatrice pour la localisation pertinente des couverts en herbe obligatoires.*

### Recommandations

Pour la gestion courante de mon exploitation, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ; dont notamment, mettre en œuvre les conseils de l'annexe 2, page 163, pour préserver la faune pendant la récolte (fauche ou moisson).
2. Réduire au strict nécessaire l'utilisation d'insecticides et d'herbicides sur les cultures.
3. Fractionner le parcellaire en implantant des bandes enherbées (largeur entre 5 et 30 mètres) afin de multiplier les zones d'interface.
4. En accord avec les textes d'application de la Directive nitrate maintenir les chaumes de céréales et colza dans la mesure du possible.
5. Maintenir mes surfaces en jachères et veiller à les localiser de manière pertinente, c'est-à-dire : dans les grandes parcelles afin de les fractionner, en bordures d'éléments fixes du paysage ou à proximité des prairies pour jouer le rôle de zone tampon.
6. Privilégier une gestion différenciée des bords de parcelles en adoptant une pratique « Zéro intrant » sur une bande périphérique de 5-10 mètres (5 au minimum) favorisant ainsi le développement de plantes messicoles et la présence d'auxiliaires des cultures. Cette bande non traitée chimiquement préservera aussi pour partie la parcelle cultivée de l'intrusion des plantes indésirables type chardon des prés.
7. Pour l'entretien des parcelles de grande surface, pratiquer une fauche centrifuge de jour avec une barre d'effarouchement sur le tracteur et bandes refuges. Le maintien d'une vitesse de fauche modérée constitue aussi une recommandation importante. Afin de laisser toutes les chances à la faune d'atteindre la bande refuge, il est préférable de ralentir à moins de 6 km/h dans les dernières lamées (voir annexe 2, page 163).
8. En cas de traitement antiparasitaire des troupeaux avec des produits contenant des molécules de la famille des ivermectines confiner les animaux quelques jours soit en stabulation soit dans une parcelle à faible valeur environnementale et adopter une attitude raisonnée en ne traitant, si possible, que les animaux fortement parasités.
9. Éviter d'irriguer ou de drainer les parcelles.
10. En cas d'occupation d'une parcelle en dortoir de Busards ou pour le regroupement postnuptial des Outardes et Œdicnèmes, prévenir la structure animatrice et différer si possible toute intervention prévue au sein de la parcelle.



## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°3– CHAMPS CULTIVÉS

**Espèces concernées :** Grande aigrette ; Alouette lulu ; Bondrée apivore ; Busard cendré ; Busard Saint Martin ; Busard des roseaux ; Chevalier sylvain ; Combattant varié ; Faucon émerillon ; Faucon pèlerin ; Gorgebleue à Miroir ; Hibou des marais ; Milan noir ; Milan royal ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Pluvier doré (alimentation) ; Pluvier guignard ; Tarier des prés.

### Engagements

Pour ma/mes parcelles(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir entre le 15 août et le 15 novembre<sup>28</sup>, et en cohérence avec la réglementation en vigueur concernant la mise en place de Cultures Intermédiaires Piège à Nitrates<sup>29</sup>, les repousses spontanées sur au moins 15% des parcelles engagées. Un déchaumage simple (sans travail du sol en profondeur, sans traitement chimique) est possible avant cette période ; aucune intervention (chimique ou mécanique) n'est autorisée pendant.

*Point de contrôle : présence de repousses spontanées sur au moins 15% des surfaces engagées.*

2. Si la structure animatrice m'informe que ma parcelle est utilisée pour le rassemblement postnuptial d'Outardes, d'Œdicnèmes, je m'engage à ne pas y intervenir entre le 15 août et le 15 novembre<sup>30</sup>.

*Point de contrôle : respect du délai d'intervention en cas de présence d'un rassemblement.*

### Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Favoriser la diversification de l'assolement.
2. Réduire au strict nécessaire l'utilisation d'insecticides et d'herbicides sur les cultures.
3. Maintenir des chaumes en place (déchaumage superficiel ou broyage sans intervention phytosanitaire) le plus tard possible avant l'implantation de la culture suivante.

<sup>28</sup> 15/10 si blé ; 15/11 si tournesol.

<sup>29</sup> Directive européenne « Nitrates ».

<sup>30</sup> 15/10 si blé ; 15/11 si tournesol.

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°4 – JACHÈRES ET TERRAINS RUDÉRAUX

(parcelle en gel non industriel, éléments topographiques, friches herbacées, pelouses sèches, délaissés de voirie, abords de fossés)

**Espèces concernées:** Alouette lulu ; Busard cendré ; Busard Saint Martin ; Busard des roseaux ; Chevalier sylvain; Cigogne blanche, Cigogne noire ; Combattant varié ; Gorgebleue à miroir blanc; Hibou des marais ; Milan noir ; Milan royal ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Pluvier guignard (alimentation) ; Tarier des prés.

### Engagements

Pour ma/mes parcelles(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir le caractère ouvert de la parcelle : pas de plantation ligneuse (hormis remplacement d'arbres isolés).

*Point de contrôle : absence de plantation ligneuse en plein.*

2. Je m'engage à ne pas réaliser d'intervention sur ma parcelle pendant la période sensible pour la faune et la flore : pas d'intervention entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août. Si nécessaire, je m'engage à réaliser l'entretien mécanique de ma parcelle de préférence avant le 1<sup>er</sup> mai, sinon après le 31 août. L'entretien régulier des abords de fossé doit être limité aux nécessités de sécurité.

*Point de contrôle : respect des dates d'intervention.*

3. Pour l'entretien de ma parcelle, je m'engage à ne pas utiliser de traitements chimiques de synthèse (sauf traitement localisé conforme à l'arrêté préfectoral éventuel de lutte contre les plantes indésirables) ni de fertilisation minérale ou organique.

*Point de contrôle : absence de traces visuelles liées à l'utilisation de traitements chimiques ou d'amendement.*

### Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. En cas de traitement antiparasitaire des troupeaux avec des produits contenant des molécules de la famille des ivermectines, confiner les animaux au minimum quelques jours soit en stabulation soit dans une parcelle à faible valeur environnementale et adopter une attitude raisonnée en ne traitant si possible que les animaux fortement parasités.

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°5– PRAIRIES

**Espèces concernées** : Aigrette garzette; Grande Aigrette ; Alouette lulu ; Bondrée apivore ; Busard cendré ; Busard Saint Martin ; Busard des roseaux ; Cigogne blanche ; Cigogne noire ; Hibou des marais ; Milan noir ; Milan royal ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Tarier des prés.

### Engagements

Pour ma/mes parcelles(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir la prairie temporaire ou permanente sans boisement (en plein) ; le retournement et la mise en culture des prairies sont proscrits y compris l'agroforesterie, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice.  
Possibilité de faire un sur-semi avec travail superficiel du sol une fois sur les 5 ans après avis de la structure animatrice.

*Point de contrôle : absence de retournement, de mise en culture ou de boisement des prairies.*

### Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Éviter les amendements et traitements chimiques de synthèse.
2. À des fins de récolte de foin, faucher la parcelle avant le 15 mai et ne pas intervenir entre le 15 mai et le 10 août.  
Hors production respecter la non-intervention entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août.
3. En cas d'appauvrissement du couvert ou d'un échec d'implantation, le réensemencement d'un couvert est possible en réalisant un travail superficiel du sol, en semi-direct ou sur-semi et après avis favorable de la structure animatrice,

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°6 – ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE : haies<sup>31</sup>, talus, fossés, arbres isolés, bosquets

*Espèces concernées* : Bondrée apivore ; Milan noir ; Milan royal ; Pie-grièche écorcheur ; Tarier des prés.

### Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les haies<sup>32</sup>, talus, arbres isolés, bosquets, et autres éléments constitutifs du paysage afin de ne pas rompre les corridors de déplacement des oiseaux et des autres espèces (insectes et Chauves-souris) assurant ainsi la connectivité des habitats.

*Point de contrôle* : non-destruction de ces éléments au regard de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

2. Je m'engage à conserver des arbres sénescents ou morts, à cavités et/ou à fentes, sur pied présents dans les haies sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés.

*Point de contrôle* : présence de ces arbres au regard de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

3. Pour le renouvellement d'un arbre isolé ou d'une haie, je m'engage à utiliser des essences adaptées au contexte local (voir liste fournie en annexe 3, page 165) et de ne pas utiliser de paillage plastifié.

*Point de contrôle* : renouvellement des arbres isolés ou d'une haie par des essences locales.

4. Je m'engage à maintenir l'emprise des haies.

*Point de contrôle* : maintien de la largeur de la haie au moins équivalente à celle déterminée au moment de la signature de la charte (maintenir au moins 1 m après taille et atteindre au moins 1 m pour les haies < 1m).

5. Pour l'entretien des haies, procéder par une coupe mécanique de préférence au lamier à scies ou à la tronçonneuse entre octobre et février inclus.

*Point de contrôle* : respect de la période d'intervention.

6. Pour l'entretien des talus, ne pas utiliser de traitements chimiques et ne pas intervenir entre le 1er mai et fin septembre.

*Point de contrôle* : absence de traces visuelles liées à l'utilisation de produits chimiques et respect des périodes d'intervention.

### Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Privilégier une haie stratifiée (strates arborée, arbustive, buissonnante et herbacée) et une mixité de types de haies dans le paysage: haies basses buissonnantes, haies comportant des arbres de haut-jet, et avec banquettes enherbées.
2. Préserver lierres, ronces, clématites et chèvrefeuilles qui poussent sur les arbres isolés ou dans les haies.
3. En cas de création d'une nouvelle haie, prévoir un paillage naturel ou dégradable ; consulter la structure animatrice ou Prom'haies<sup>33</sup> pour cela.
4. Prévoir l'implantation d'une banquette enherbée, de 1 à 5 mètres, en appui de la haie nouvellement créée.
5. Pour les nouvelles haies, privilégier une plantation sur 2 ou 3 rangs avec des plants très jeunes.

### Rappel réglementaire(2009) concernant l'entretien des fossés

Voir <http://www.reduction-pesticides-poitou-charentes.fr/Arretes-prefectoraux-interdiction.html>

<sup>31</sup> Voir également fiche 10 de la Charte.

<sup>32</sup> Engagement possible qu'à partir de 5 mètres linéaires de haies pour 5 ares de parcelle.

<sup>33</sup> <http://www.promhaies.net/>

## **CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°7 – LES BOISEMENTS feuillus et résineux**

**Espèces concernées** : Bondrée apivore ; Milan noir (alimentation-reproduction).

### **Engagements**

---

Pour ma/mes parcelles inscrites à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les surfaces de boisements : pas de défrichement hors éclaircissement, pas de nouvelles plantations de résineux ou d'essences exotiques.

*Point de contrôle : absence de défrichement ou de nouvelles plantations.*

2. En cas d'exploitation ou de travaux forestiers, je m'engage à respecter une période de quiétude pour la faune : aucune intervention mécanique entre mi-mars et fin-juin et pas de travaux lourds prolongés (>2 jours) entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 août.

*Point de contrôle : respect des périodes d'intervention.*

3. Je m'engage à ne pas intervenir sur les zones de régénérescence forestière, friches et allées enherbées du 1<sup>er</sup> mai au 15 août (sauf en cas de mise en danger du public, de risques incendies avérés ou de nécessité de circulation).

*Point de contrôle : respect des périodes d'intervention.*

### **Recommandations**

---

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Maintenir des surfaces significatives en boisement âgé (1 à 3% de la surface).
2. Conserver une partie des arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés.
3. En cas de découverte d'un nid ou d'une cavité d'une espèce d'intérêt patrimonial (Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Busards, Pic noir, Engoulevent...) à l'occasion de travaux, établir un périmètre d'exclusion de travaux avec la structure animatrice afin de respecter les arrêtés d'interdiction de destruction d'espèces protégés et de leurs nids.

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°8 – VIGNES.

**Espèces concernées** : Alouette lulu; Bondrée apivore ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Tarier des prés.

### **Engagements**

---

Pour ma/mes parcelles inscrites à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les surfaces de vignes et/ou en verger.

*Point de contrôle : maintien des vignes et/ou verger.*

2. Je m'engage à conserver ou renouveler les arbres fruitiers présents dans les vignes.

*Point de contrôle : présence d'arbres fruitiers tels qu'ils ont été cartographiés au préalable.*

3. Je m'engage à maintenir le couvert herbacé, prévoir si nécessaire une fauche annuelle en mars ou en septembre – octobre.

L'utilisation de produits chimiques de synthèse est proscrite sauf en traitement localisé.

*Point de contrôle : présence d'un couvert herbacé. Absence de traces visuelles liées à l'utilisation de produits chimiques de synthèse.*

4. Je m'engage à ne pas pratiquer de travail mécanique du sol sur ma parcelle entre le 5 avril et le 10 août.

*Point de contrôle : respect de la période d'intervention.*

### **Recommandations**

---

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Privilégier les produits autorisés en agriculture biologique.
2. Sinon, réduire au strict nécessaire l'utilisation de traitements chimiques sur les arbres fruitiers et la vigne. Éviter le traitement chimique du couvert herbacé, privilégier le traitement mécanique.

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°9 – ENTRETIEN DES BORDS DE CHEMINS ET DE ROUTES ; CREATION ET ENTRETIEN DES HAIES

*A l'attention des syndicats, collectivités et communes chargés de l'entretien des espaces verts*

### Engagements

1. Je m'engage à faire entreprendre une formation spécifique et pratique aux agents ou personnels chargés de la gestion des bords de voies de ma collectivité.

*Point de contrôle : absence de formation spécifique auprès des agents techniques.*

#### **Entretien des bords de routes et chemins :**

2. Pour l'entretien des surfaces enherbées (bords de chemins, talus, fossés,...) je m'engage à ne pas pratiquer de traitement chimique sauf en traitement localisé (panneaux de signalisation, éléments de sécurité routière, bornes kilométriques) si aucune alternative ne peut être mise en œuvre (débroussaillage à la machine à lacets, paillage par un broyat de branche par exemple, réalisation d'une embase béton...). Voir également rappel ci-dessous.

*Point de contrôle : absence de traces visuelles liées à l'utilisation de produits chimiques.*

3. En dehors des secteurs contraints par des règles de sécurisation, je m'engage à pratiquer l'entretien des banquettes enherbées par fauche au maximum en deux passages annuels (un avant le 1<sup>er</sup> mai pour les chemins<sup>34</sup> - 15 mai pour les autres voies - et le second après le 15 septembre, le plus tard possible). Faucher à une hauteur supérieure à 10 cm et sur une largeur correspondant à une largeur de barre de coupe. En cas de pullulation de plantes indésirables se réserver la possibilité d'une intervention localisée avec l'accord de la structure animatrice.

*Point de contrôle : respect de la fréquence, des dates et des modalités d'intervention sur les secteurs identifiés au préalable.*

#### **Entretien des haies :**

4. Pour la taille des végétaux ligneux (haies, arbres et arbustes) et le débroussaillage des emprises je m'engage à respecter une période d'intervention entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mars.

*Point de contrôle : absence de travaux réalisés en dehors de la période d'intervention, qualité de la coupe.*

#### **Création de haies :**

5. Pour la création de nouvelles haies en zone naturelle ou agricole, je m'engage à utiliser des essences locales (voir annexe 3, page 165) à l'exclusion des espèces exotiques, invasives (ailante, buddleia ou robinier) et des cultivars horticoles ; je m'engage également à ne pas utiliser de paillage plastique mais biodégradable.

*Point de contrôle : absence d'essences exotiques, invasives ou horticoles et pas de paillage plastique dans les nouvelles haies.*

\* Dans le cas de la passation d'un marché public pour l'entretien des milieux, intégrer ces 5 points dans le cahier des clauses techniques particulières (cahier des charges).

### Recommandations

1. Pour l'entretien des haies, privilégier une coupe mécanique au lamier à scies ou à couteaux (éviter l'épareuse) ou à la tronçonneuse ; privilégier les tailles bisannuelles pour permettre la floraison et la fructification de l'ensemble des espèces arbustives.
2. Maintenir l'emprise en largeur des haies.
3. Privilégier une haie stratifiée (strates arborée, arbustive, buissonnante et herbacée) et une mixité de types de haies dans le paysage: haies basses buissonnantes et haies comportant des arbres de haut-jet.
4. Pour les nouvelles haies, privilégier une plantation sur 2 ou 3 rangs avec des plants très jeunes.
5. Conserver des arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sauf en cas de mise en danger du public.
6. Préserver lierres, ronces, clématites et chèvrefeuilles qui poussent sur les arbres isolés ou dans les haies.

### Rappel réglementaire(2009) concernant l'entretien des fossés

Voir <http://www.pesticides-poitou-charentes.fr/Arretes-prefectoraux-interdiction.html>

<sup>34</sup> Le kilométrage des chemins et des voies routières peut entraîner des difficultés quant au respect des dates limite de fauche. Le « traitement » des bords de chemin ruraux doit être priorisé, c'est-à-dire réalisé le plus tôt possible dans la saison, en dehors de la période de reproduction des oiseaux, suivi par celui des routes peu fréquentées puis passagères.

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°10 – ACTIVITÉ CYNEGETIQUE DE LOISIR

A l'attention des Associations Communales de Chasse Agréées concernées par le site Natura 2000.

**Espèces concernées :** *Outarde canepetière, Œdicnème criard, Pluvier doré*

### **Engagements**

---

1. L'ACCA s'engage à sensibiliser et informer les adhérents, actionnaires et invités, des enjeux de conservation liés au site Natura 2000.

*Point de contrôle : existence de supports d'information.*

2. L'ACCA s'engage à ne pas entreprendre de battues à proximité ( $\approx$  100 mètres) des sites de rassemblements postnuptiaux avant leur départ effectif, sauf requête exceptionnelle de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres.

*Point de contrôle : respect de la distance d'évitement.*

3. L'ACCA s'engage à contacter la structure animatrice l'année précédant la date anniversaire du renouvellement de la réserve pour optimiser l'emplacement et le périmètre de la réserve de chasse.

*Point de contrôle : Contact de la structure animatrice.*

4. L'ACCA s'engage à signaler à la structure animatrice toute observation de rassemblements, d'espèces remarquables ou de mortalité anormale.

*Point de contrôle : respect de l'engagement.*

### **Recommandations**

---

1. Mise en place des zones temporaires de préservation, type zones de refuge à gibier en cas de rassemblement postnuptial d'Outardes ou d'Œdicnèmes au sein d'une parcelle en dehors d'une réserve de chasse.
2. Privilégier le développement de dispositifs jachères faune sauvage composées d'espèces locales.



## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°11 – ACTIVITÉS DE LOISIRS DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) EN DEHORS DES BOURGS

A l'attention des structures organisatrices de manifestations à caractère événementiel (sports de plein air, terrestres ou aériens, motorisés ou non ; autres manifestations de loisirs, ...)

**Espèces concernées :** Toutes les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site

**Périodes concernées :** du 1<sup>er</sup> avril-31 août (reproduction), du 15 août au 31 octobre (rassemblements postnuptiaux)

**Rappel de la réglementation spécifique :** Sont soumis à évaluation d'incidences au titre de Natura 2000, les manifestations définies dans l'article R414-19 du code de l'environnement (items n°22 à 28). Code de l'environnement : L414-R + R414-19 à 28.

### Engagements

Pour mes activités inscrites à la Charte :

1. Dès la prise de décision de l'organisation d'une manifestation événementielle, je m'engage à prendre conseil auprès de la DREAL et de la structure animatrice du site, afin d'adapter les conditions d'organisation assurant la tranquillité des espèces pendant leurs périodes de reproduction et de rassemblements postnuptiaux.

*Point de contrôle :* contacts auprès de la DREAL et de la structure animatrice.

2. Je m'engage à sensibiliser les adhérents et participants au respect des espèces d'oiseaux du site Natura 2000 en diffusant des outils de vulgarisation (plaquettes d'information, panneaux, ...). La DREAL, la DDT et la structure animatrice pourront mettre à disposition du signataire, à sa demande, les outils dont elles disposent.

*Point de contrôle :* existence de supports d'information.

### Dans tous les cas :

3. Pendant la période des rassemblements postnuptiaux (15 août - 31 octobre), s'interdire toute activité à moins d'un kilomètre d'un site de rassemblement d'Outardes canepetières ou d'Œdicnèmes criards (selon la carte fournie par la structure animatrice).

*Point de contrôle :* absence d'activité dans le rayon d'un kilomètre du site de rassemblement.

4. Éviter la divagation des chiens en les gardant à proximité immédiate.

*Point de contrôle :* absence de divagation de chiens.

### Sports de randonnées motorisées ou pédestres de masse :

5. Pendant la période sensible (voir annexe 1, page 163) de reproduction (1er avril-31 août), s'assurer auprès de la DREAL et/ou de la structure animatrice que la (ou des) parcelle(s) d'un système d'herbage (prairies, jachères) utilisée(s) par la manifestation n'est (ne sont) pas occupée(s) par une ou des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

*Point de contrôle :* absence d'occupation de parcelles du système d'herbage.

6. S'interdire, dans la mesure du possible, d'emprunter les chemins en trait plein sur la carte IGN au 1/25000ème.

*Point de contrôle :* pas d'emprunt des chemins en trait plein.

7. Hors site de rassemblement postnuptial, privilégier les chaumes pour le choix des sites de manifestations ou de parking et porter un soin particulier au respect des jachères, des prairies et des chemins enherbés.

*Point de contrôle :* absence d'occupation de parcelles du système d'herbage.

### Sports aériens :

8. S'interdire l'utilisation des parcelles enherbées (prairies, jachères) comme piste d'envol ou d'atterrissage sur la ZPS.

*Point de contrôle :* absence d'occupation de parcelles du système d'herbage.

9. S'interdire, autant que possible, le survol de la ZPS à moins de 300 mètres d'altitude.

*Point de contrôle :* absence de survol à moins de 300 mètres d'altitude.

### Aéromodélisme :

10. S'interdire du 10 mai au 15 juillet le survol des couverts enherbés et en particulier des parcelles de luzerne et de jachères.

*Point de contrôle : absence de survol des couverts herbacés entre le 10 mai et le 15 juillet.*

## CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°12 – INFRASTRUCTURES LINÉAIRES ÉLECTRIQUES

**Espèces concernées** : Outarde canepetière, busards, Œdicnème criard, cigognes, Grue cendrée...

### Engagements

Pour mes activités inscrites à la Charte :

- 1- En cas de création d'une ligne sur la ZPS, je m'engage à équiper les nouvelles lignes électriques, HT, THT ou HTA, avec des dispositifs de protection de l'avifaune.

*Point de contrôle : sécurisation des nouvelles lignes.*

- 2- Je m'engage à prendre conseil le plus en amont possible auprès de la structure animatrice du site, en cas de programmation de travaux d'entretien pouvant avoir lieu pendant la période de reproduction, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet (voir annexe 1, page 163).

*Point de contrôle : prise de contact auprès de la structure animatrice.*

- 3- Je m'engage à ne pas réaliser de travaux de maintenance et d'élagage de la mi-août à la fin octobre sous les lignes dans un rayon d'un kilomètre autour des sites des rassemblements postnuptiaux d'Outarde canepetière ou d'Œdicnème criard.

*Point de contrôle : absence de travaux pendant la période sensible.*

### Recommandations

Pour mes activités dans la ZPS, je pourrais aussi mettre en œuvre les conseils suivants :

- 1- Privilégier l'enfouissement des lignes électriques.
- 2- Assurer la sécurisation<sup>35</sup> des tronçons de lignes HT, THT ou HTA reconnus mortifères pour l'avifaune de plaine d'intérêt communautaire de par leur orientation ou en configuration de recoupement de lignes.
- 3- Engager des études ornithologiques sur les secteurs désignés à enjeux forts afin de mesurer l'efficacité des équipements mis en place vis-à-vis des impacts sur l'avifaune (suivi pré et post installation du balisage).

**NB : La structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB fournira toutes données cartographiques sur les zones à enjeux forts du site NATURA 2000.**

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'exécuter tous travaux revêtant un caractère d'urgence (sécurité et exploitation) à condition d'informer la structure animatrice du site Natura 2000 des dates et lieux d'intervention.

<sup>35</sup> Dispositif de dissuasion (cierges, silhouettes), spirales avifaunes, perchoirs de substitution ou isolation des gaines.

# IV-ANNEXES DE LA CHARTE NATURA 2000

## ANNEXE 1

Tableau 25 : Périodes sensibles (dérangement) pour les espèces prioritaires du site

PÉRIODES SENSIBLES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Reproduction</b>												
Outarde canepetière												
Oedicnème criard												
Busard cendré												
Busard Saint Martin												
Busard des roseaux												
Pie grièche écorcheur												
<b>Rassemblements</b>												
Outarde canepetière												
Oedicnème criard												
Busards (dortoirs)												
<b>Halte migratoire ou hivernage</b>												
Pluvier doré												
Pluvier guignard												

Période très sensible	Correspond, selon une année aux conditions météorologiques normales, au pic d'activité en période de nidification (pic de ponte, élevage jeunes) et/ou internuptiale (pic de densité) de l'espèce concernée induisant des effectifs majeurs sur la zone.
Période sensible	Correspond, selon une année aux conditions météorologiques normales, à des phases de nidification, de rassemblements ou simplement de présence, qui bien que possibles, sont théoriquement moins importantes en terme d'effectifs.

## ANNEXE 2 - RÉCOLTE OU FAUCHE DE LA PARCELLE DU CENTRE VERS LA PÉRIPHÉRIE

Cette pratique vise à éviter que des oiseaux (nichées et femelles) ou des mammifères ne soient tués lors des opérations de fauche, en leur laissant la possibilité de fuir par les côtés de la parcelle. Lors d'une fauche traditionnelle (détourage), les espèces farouches (Outarde, Perdrix) ont tendance à fuir les zones fauchées (car à découvert) et se réfugier au centre de la parcelle.

### Recommandations pour la fauche :

Fauche avant le coucher du soleil ; hauteur de coupe minimale de 15 cm ; utilisation de barres d'effarouchement très fortement recommandée ; maintien de bandes refuges d'au moins 5 mètres entre les « planches » d'une même parcelle ; vitesse de fauche ou de broyage inférieure à 10-12 km/heure, moins de 6 km/h dans les dernières lamées.

### **La fauche centrifuge, dite « sympa » (extrait du site lpo.fr)**

Elle est préconisée afin de sauvegarder les individus qui se concentrent dans la partie non fauchée de la parcelle. Lors des fauches classiques (de l'extérieur vers l'intérieur), les animaux se retrouvent piégés au centre de la prairie et bon nombre d'entre eux, en majorité des jeunes oiseaux, se font tuer par les machines. Face à ce risque, il a été proposé un moyen de réduire la mortalité des oiseaux, sans pour autant bouleverser complètement l'exploitation des prairies : les fauches centrifuges. Elles consistent à faucher en repoussant la faune vers l'extérieur de la parcelle ou vers une zone refuge, en commençant par le centre. Un détourage est cependant permis sur deux extrémités de la parcelle. Afin d'optimiser le temps de fauche, une parcelle de grande largeur peut être fauchée en deux ou plusieurs fauches centrifuges (ou « planches »). Cependant, afin de respecter la définition de la fauche centrifuge, il est impératif de laisser des bandes refuges d'au moins 5 mètres de large comme échappatoires entre les « planches » d'une même parcelle.

Le maintien de bandes refuges de 5 à 10 mètres de large sur pied en fin de fauche permet aux oiseaux de s'y réfugier et de s'y maintenir pendant l'été.

Le maintien d'une vitesse de fauche modérée constitue aussi une recommandation importante. Afin de laisser toutes les chances à la faune d'atteindre la bande refuge, il est préférable de ralentir à moins de 6 km/h dans les dernières bandes.

Enfin, la modernisation du matériel utilisé est à suivre. Le matériel moderne consiste en faucheuses conditionneuses et multibarres de coupes. Jusqu'à trois barres sont utilisées simultanément, permettant la coupe sur une largeur de 9 à 12 mètres ! L'utilisation de tel matériel doit être absolument combattue dans les vallées alluviales.

Le maintien de bandes herbeuses non fauchées.

Il consiste à laisser sur pied, de chaque côté de la parcelle, quelques largeurs de coupes (idéalement 2 ou 3, soit 4 à 6 m de large), afin que les oiseaux adultes et jeunes puisse s'y réfugier lors de la fenaison.

Figure 14 : Fauche "sympa" - source LPO France

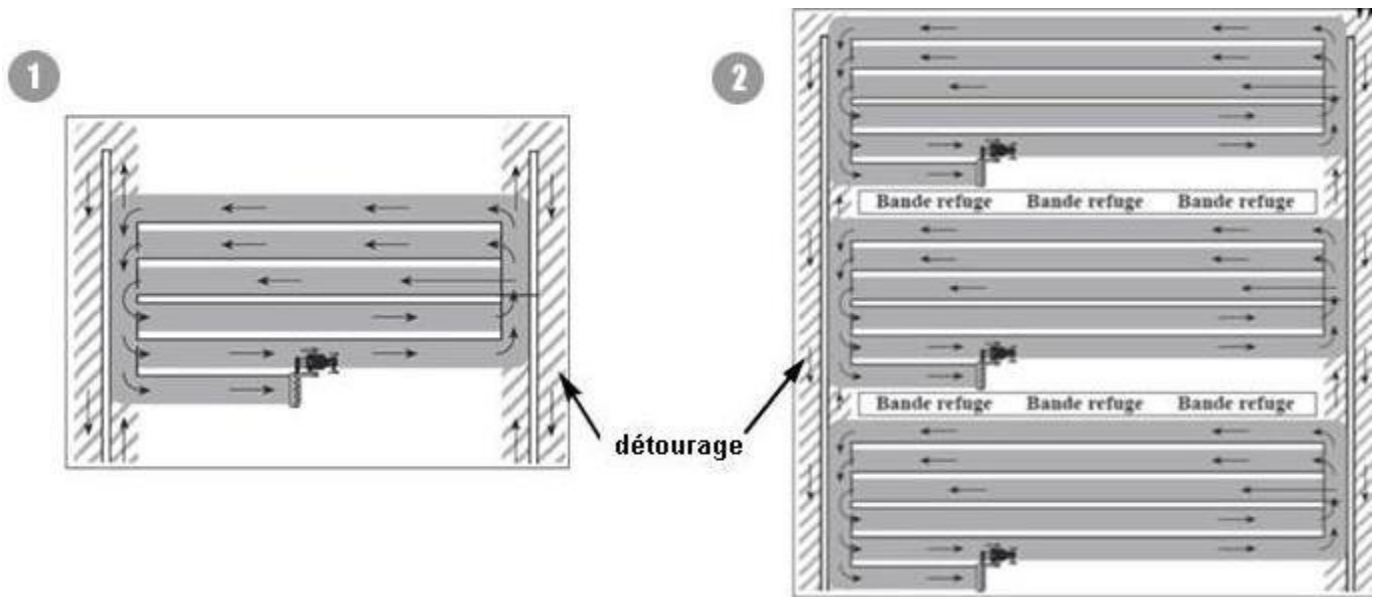
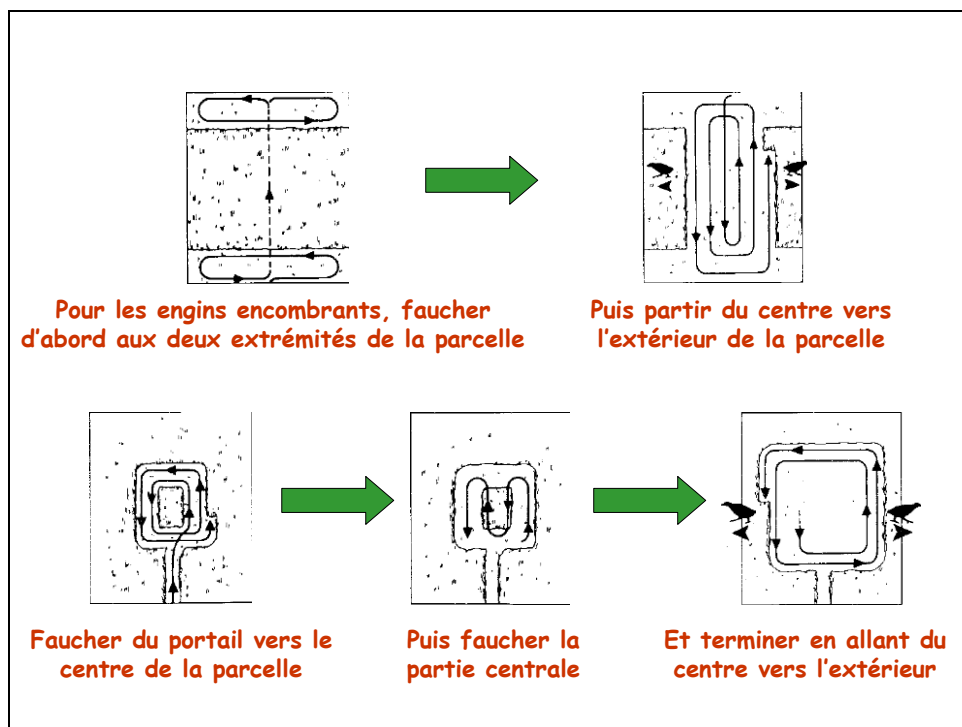


Figure 15 : Autres exemples de récolte ou fauche centrifuge Source DDAF Picardie



Recommandations pour la récolte (hors prairie) :

Sensibiliser les conducteurs de moissonneuses et des faucheuses ; procéder au plus près des travaux à un effarouchement en parcourant les parcelles à pied pour faire fuir les animaux présents ; régler les barres de coupe (15 cm au moins) ; utiliser une barre d'effarouchement à chaînes ou à peigne ; moisson par le centre ou centrifuge ; broyage des pailles de préférence en même temps que la moisson ; opérations de pressage ou de broyage des pailles au plus près de la moisson. Pour plus de précisions, lire « Machinisme agricole et faune sauvage », pages 49 à 54 du n° 291 de Faune Sauvage<sup>36</sup>.

36 [www.oncfs.gouv.fr/.../FS291\\_maillard\\_machinisme\\_faune\\_sauvage.pdf](http://www.oncfs.gouv.fr/.../FS291_maillard_machinisme_faune_sauvage.pdf)

ANNEXE 3 - ESSENCE LOCALES POUR CRÉATION OU RENOUVELLEMENT DE HAIE

Liste des essences éligibles<sup>(1)</sup>

	Nom commun	Nom latin	Nature du sol					Conditions particulières	Fruits suzy <sup>(2)</sup>	Mellifère	Bos d'œuvre	Bos de chauffage	Utilisation arborale
			Acide		Neutre		Basique						
			Très acide	Acide	Très neutre	Neutre	Très basique						
Haut-jet	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>											
	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>											
	Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i>											
	Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>							HFS				
	Chêne pédonculé	<i>Quercus pedunculata</i>							FS				
	Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>							FS				
	Chêne sessile	<i>Quercus sessiliflora</i>							FS				
	Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>							FS				
	Comlar	<i>Sorbus domestica</i>							HFS				
	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>							FS				
	Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>											
	Merisier	<i>Prunus avium</i>							HFS				
	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>							HFS				
	Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>											
	Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>											
	Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>											
	Saule blanc	<i>Salix alba</i>											
	Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>											
	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>											
	Intermédiaire	Ailizer torminal	<i>Sorbus torminalis</i>							HFS			
Buis		<i>Buxus sempervirens</i>											
Camérisier à balai		<i>Lonicera xylosteum</i>											
Chêne		<i>Carpinus betulus</i>											
Cerisier Sainte-Lucie		<i>Prunus mahaleb</i>							FS				
Erable champêtre		<i>Acer campestre</i>											
Erable de Montpellier		<i>Acer monspessulanum</i>											
Genévrier commun		<i>Juniperus communis</i>							HFS				
Houx		<i>Ilex aquifolium</i>											
Néflier		<i>Mespilus germanica</i>							HFS				
Noisetier		<i>Corylus avellana</i>											
Orme champêtre		<i>Ulmus campestris</i>											
Pointier sauvage		<i>Pinus pyramidalis</i>							HFS				
Pommier sauvage		<i>Malus sylvestris</i>							HFS				
Saule cendré		<i>Salix cinerea</i>											
Saule roux		<i>Salix atrocinerea</i>											
Saule marsault		<i>Salix caprea</i>											
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>												
Buisson	Alêne	<i>Ulex europaeus</i>											
	Aubépine sp.	<i>Cnidoegus sp.</i>							FS				
	Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>							FS				
	Comouiller mâle	<i>Comus mas</i>							HFS				
	Comouiller sanguin	<i>Comus sanguinea</i>							FS				
	Eglantier	<i>Rosa canina</i>							HFS				
	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>							FS				
	Gonât à balais	<i>Cytisus scoparius</i>											
	Narprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>							FS				
	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>							HFS				
	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>							HFS				
Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>							FS					
Vierme lanterne	<i>Viburnum lantana</i>							FS					
Vierme obier	<i>Viburnum opulus</i>							FS					

(1) Certaines essences sont soumises à réglementation. Pour celles-ci, se conformer à l'arrêté DRAF en vigueur qui précise les zones de provenance à respecter

(2) FS : fruits appréciés par la faune sauvage – H : fruits comestibles par l'homme

Source : <http://www.poitou-charentes.fr>

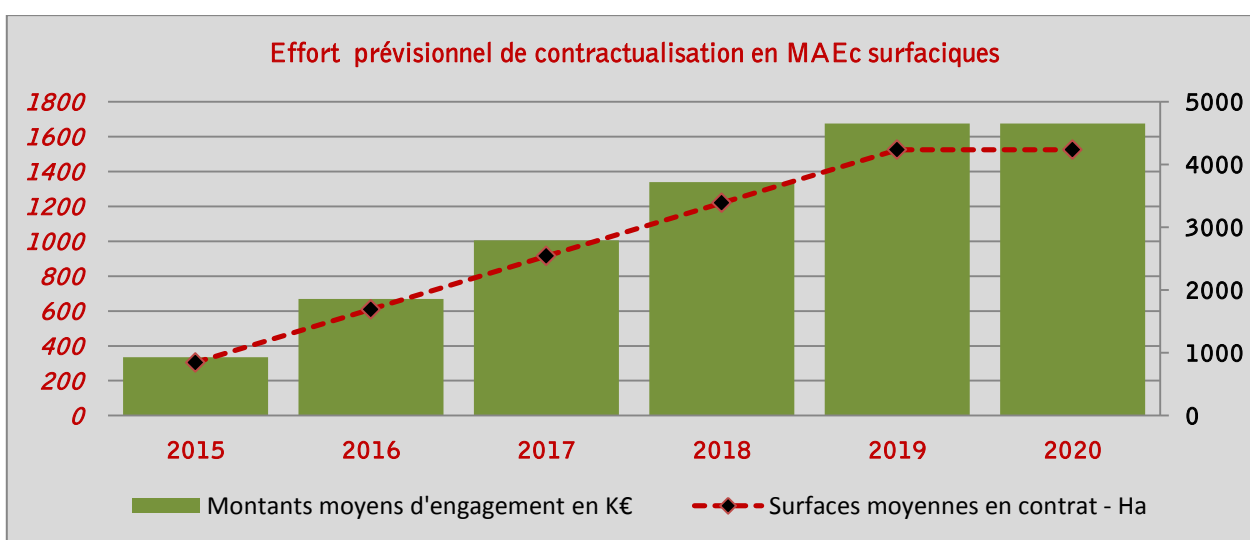
# **ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB**

## CONTRATS

Cette estimation est essentiellement basée sur notre connaissance<sup>37</sup> de mise en place du dispositif de Mesures Agro-Environnementales territorialisées sur site (voir Figure 13 ; page 63).

L'objectif du DOCOB (voir Stratégie de conservation, pages 59 et suivantes) est d'atteindre 10 à 15 % de la SAU, soit 1525 à 2280 ha, en surfaces enherbées gérées favorablement pour la conservation des espèces prioritaires du site de la Plaine de Niort nord-ouest. Cela représente un effort minimum de contractualisation de 305 ha/an. Sur cette base, en sachant qu'il a été consacré en moyenne 305€/ha/an, que la nouvelle campagne MAEC<sup>38</sup> débute en 2015, on peut proposer comme budget estimatif pour les **MAE surfaciques** une enveloppe d'au moins 4 650 K€ annuelle en période de croisière dès 2019 (Voir Figure 16, ci-dessous).

Figure 16 : Effort de contractualisation en Mesures Agro-Environnementales surfaciques



Concernant la contractualisation « **Charte Natura 2000** », nous estimons une montée en puissance progressive de 50 ha en année n à 150 ha en année de « croisière » à partir de l'année n+4. Avec une estimation de l'ordre de 20 à 25 €/ha/an, on peut estimer l'effort budgétaire autour de 15 K€ à partir de l'année n+6 (voir Tableau 26, page 168).

<sup>37</sup> Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, opérateur local pour l'élaboration du DOCOB de la ZPS Plaine de Niort nord-ouest est également opérateur MAET sur le même secteur ainsi que sur les autres périmètres « avifaune de plaine ».

<sup>38</sup> Mesures Agro-Environnementale Climatique

Tableau 26 : Effort de contractualisation "Charte Natura 2000"

Année		n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	n+6
ha contractualisés	par an	50	75	100	125	150	150	150
	Renouvellement de contrats						50	75
	cumulés	50	125	225	350	500	600	675
<b>budget</b>	20 à 25 €/ha	1 125 €	2 813 €	5 063 €	7 875 €	11 250 €	13 500 €	15 188 €

## ANIMATION

Budget pour l'animation « MAE » : environ 7500 à 10000 €/an.

Mission d'animation du DOCOB : 20000 à 25750 € / an soit l'équivalent d'un ½ à ¾ temps salarié.

## COMMUNICATION

Tous les ans une « lettre Natura 2000 » distribuée « toutes boîtes » : 2000 à 3000 €/an.

Une série de dépliants thématiques : Gestion des bords de voie, protection des nichées, ACCA, Loisirs plein air, ... ; 300 à 500 € par publication.

## SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

Se reporter également à la fiche action 20, page 35.

Tableau 27 : Budget prévisionnel "Suivi de l'état de conservation des espèces prioritaires du site"

PROTOCOLE	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Outarde enquête nationale				10		
Outarde mâles chanteurs	10		10		10	
Outarde réussite reproduction		3		3		3
Rassemblements postnuptiaux	5	5	5	5	5	5
Busards	2	10	2	2	10	2
Œdicnème		12		12		12
Pie-grièche écorcheur		5				5
Gorgebleue à miroir blanc	2			2		
Hivernants		8			8	
Totaux jours/an	19	43	17	34	33	27
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
BUDGET (mini-maxi)	7600	17200	6800	13600	13200	10800
	9120	20640	8160	16320	15840	12960

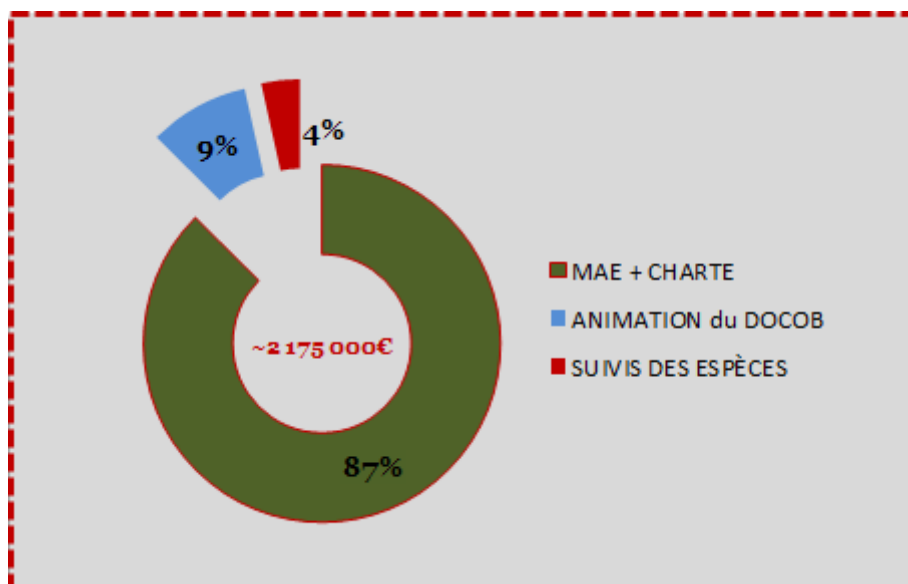


## RÉCAPITULATIF

Tableau 28 : Estimation budgétaire de la mise en œuvre du DOCOB en euros

Volets de mise en œuvre du DOCOB	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	TOTAUX
MAEt surfaces	93025	186050	279075	372100	465125	465125	1860500
Charte Natura 2000	1125	2813	5063	7875	11250	13500	41626
Animation MAET	8000	8000	8000	8000	8000	8000	48000
Mission animation DOCOB	22000	22000	22000	22000	22000	22000	132000
Communication	2900	2900	2900	2900	2900	2900	17400
Suivi état de conservation	8360	18920	7480	14720	14520	11880	75880
<b>TOTAUX</b>	<b>135410</b>	<b>240683</b>	<b>324518</b>	<b>427595</b>	<b>523795</b>	<b>523405</b>	<b>2175406</b>

Figure 17 : Parts relatives des volets de mise en œuvre du DOCOB



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES ÉLIGIBLES SUR LE PERIMÈTRE NINO (Niort nord-ouest)

Tableau 29 : MAE éligibles sur NINO39 en 2012

Couvert éligible	Code MAE	Mesure	Cahier des charges	Rémunération par ha ou ml et par an
Gel, Pt**	GE1	Entretien d'une surface en herbe non productive, éligible au gel	Absence d'intervention du 15 mai au 31 août Absence de fertilisation Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes)	126€
Pp*, Pt	HE1	Gestion extensive des prairies pâturées	Fertilisation : max. 40UN/ha/an, P90, K160 Couvert de graminées Chargement maximal sur la parcelle de 1,4 UGB/ha	179€
Pp, Pt	HE4	Gestion adaptée des prairies de fauche	Absence de fauche ou pâturage du 20 mai au 31 juillet Fertilisation : max. 125 UN/ha/an (max. 60UN minérale), P90, K160 Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes)	339€
GC***, Gel, Pt < 2ans	HE3	RTA : création et entretien d'une surface en herbe productive gérée spécifiquement pour les oiseaux de plaine	Légumineuses ou mélange légumineuses/graminées Fertilisation : max.125UN/ha/an (max. 60UN minérale), P90, K160 Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes) Absence de fauche ou pâturage du 20 mai au 31 juillet	430€
GC, Gel, Pt < 2ans	AU1 AU2 AU3	RTA : création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique	Légumineuses ou mélange légumineuses/graminées Absence de fauche ou pâturage du 20 mai au 31 juillet Absence de fertilisation Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes) Possibilité de rotation en cours de contrat	548€ ou 274€ sur 50% de la surface (1 rotation possible tous les 2 à 3 ans).
GC, Gel	ZR1	Création et entretien d'un maillage de régulation écologique	Légumineuses ou mélange légumineuses/graminées Absence de fertilisation Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes) Absence de fauche ou pâturage du 15 mai au 31 août Largeur minimale de 5mètres et maximale de 20 m.	392€
GC, pt ou gel non productif	GC1	Réduction progressive des traitements herbicides	Réduction progressive de 40% de l'IFT Suivre une formation sur le raisonnement des phytosanitaires	84€
GC	GC2	CONV BIO	Cahier des charges AB	200€
GC	GC3	MAINT BIO	Cahier des charges AB	100€
GC	GC4	Limitation de l'irrigation sur grande culture		253€

Pp\* –Prairie permanente ; Pt\*\* – Prairie temporaire ; GC\*\*\* – Grande culture

## Remerciements

Qu'ici, soient remerciés tous les membres du Comité de Pilotage et des groupes de travail et d'échanges ayant contribué à l'amélioration de ce document par leur participation active.

Que soient, également et tout particulièrement, remerciés les agriculteurs qui, de par leur engagement lors de la sauvegarde de nichées de Busards et/ou de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales, contribuent à la conservation de l'avifaune de plaine et de la biodiversité en générale du site Natura 2000 Plaine de Niort nord-ouest.

## Bibliographie succincte et orientée

ADASEA de la Vendée. (2011). *Document d'Objectifs et Charte Natura 2000, ZPS 5212011 Plaine calcaire du sud Vendée*, La Roche-sur-Yon.

Attié, C. & Bretagnolle, V. (2003). *Conséquence de l'intensification agricole et mécanismes d'action sur les populations d'oiseaux de plaine : cas spécifiques et propositions de mesures de conservation*. CEBC-CNRS, Chizé.

Attié, C., & Dalloyau, S. (2010). *Évolution et tendances des effectifs d'Outarde canepetière dans le Cantre Ouest de la France*. LPO, Rochefort.

Bretagnolle, V. (2009). *Conséquences des pratiques agricoles sur l'avifaune en zones céréalières*. Actes du colloque régional 'Agriculture et Biodiversité' – 7 avril 2009, lycée agricole Xavier Bernard de Venours.

Frid, A. et L.M. Dill. (2002). Human-caused Disturbance Stimuli as a Form of Predation Risk. *Conservation Ecology* 6(1) : 11. <http://www.ecologyandsociety.org/vol6/iss1/art11/>

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2011). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412007 ZPS Plaine de Niort Sud-Est*. Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2011). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412014 ZPS Plaine d'Oiron-Thénezay*. Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2012). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412022 ZPS Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay*. Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.

LPO Vienne. (2011). *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5412018 ZPS Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois*, Poitiers.

Muséum national d'Histoire naturelle (2012). *Tome 8 des Cahiers d'habitats Natura 2000 (3 volumes)*. La Document française, Paris.

Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Études Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris.

*Deuxième Plan de restauration national en faveur de l'Outarde canepetière en France (2011-2015) :* <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-de-restauration-national-de-l,25152.html>

## ACRONYMES

ACCA : Association communale de chasse agréée.  
CAD : Contrat d'agriculture durable (contrat agro-environnemental).  
CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs.  
CTE : Contrat territorial d'exploitation (contrat agro-environnemental)  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
DDT : Direction départementale des territoires  
DIREN : Direction régionale de l'environnement  
DOCOB : Document d'objectifs  
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
FGMN : Fonds de gestion des milieux naturels  
GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun  
GODS : Groupe ornithologique des Deux-Sèvres  
GPS : Global positioning system= système de positionnement par satellite  
IPA : Indice ponctuel d'abondance  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
MAEt : Mesure agro-environnementale territorialisée (contrat agro-environnemental)  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
N2000 : Natura 2000  
SIC : Site d'intérêt communautaire  
UE : Union Européenne  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
ZPS : Zone de protection spéciale  
ZSC : Zone spéciale de conservation

## GLOSSAIRE

**Aire de distribution** : Territoire actuel où se rencontre une espèce.

**Animateur** – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

**Agence de service et de paiement (ASP)** : Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'État et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par l'ASP.

**Avifaune** : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

**Biodiversité** : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

**Charte Natura 2000** : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

**Comité de pilotage Natura 2000 (Copil)** : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les

représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

**Contrats Natura 2000** : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

**Directive européenne** : Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

**Directive « Oiseaux sauvages »** : Appellation courante de la Directive 2009/147/CE (anciennement 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

**Direction Départementale des Territoires (DDT)** : Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, ex-DIREN)** : Service déconcentré du ministère en charge de l'Écologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

**Document d'objectifs (DOCOB)** : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

**Espèce indicatrice** : Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

**Espèce d'intérêt communautaire** : Espèce menacée de disparition, vulnérable à certaines modifications de ses habitats ou considérée comme rare, énumérée à l'Annexe I de la directive « Oiseaux sauvages » ainsi que toute espèce migratrice.

**Espèce migratrice régulière d'oiseaux** : Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

**État de conservation d'une espèce** (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

**Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000** : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

**Formulaire standard de données (FSD)** : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

**Groupe de travail** : Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du document d'objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations, etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

**Habitat d'espèce** : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation..., vitales pour une espèce lors de l'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

**Mesures agro-environnementales** : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'État, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

**PDRH** : Plan de Développement Rural Hexagonal ; il définit notamment la liste des mesures éligibles au fond européen pour le développement rural, le FEADER.

**Raisons impératives d'intérêt public majeur** : À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6, paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

**Réseau Natura 2000** : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des directives Habitats et Oiseaux (26 300 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

**Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)** : Inventaire scientifique national dressé en 1992 en application d'un programme international de BirdLife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

**Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)** : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

**Zones de protection spéciale (ZPS)** : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive Oiseaux dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les directions régionales de l'Environnement. La désignation des Zones de protection spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

**Zones spéciales de conservation (ZSC)** : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive Habitats-faune-flore où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

# Fiche technique

## Maître d'ouvrage

---

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

## Structure porteuse

---

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES

Suivi de la démarche : CÉLINE DUPEU, CATHERINE MÉNARD.

## Opérateur

---

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES (associé à la LPO Vendée).

48 rue Rouget de Lisle

79000 Niort

05 49 09 24 49

contact@ornitho79.org

## Rédaction

---

Coordination : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ (GODS).

Rédaction et cartographie : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ, DAMIEN CHIRON (GODS).

Relecture : AURÉLIE GUÉGNARD, JULIEN SUDRAUD (LPO Vendée) ; MARTINE BOISSEAU, XAVIER FICHET (GODS) ; CÉLINE DUPEU, CATHERINE MÉNARD (DREAL PC).

Validation scientifique : CSRPN (rapporteur : CAROLE ATTIE)

## Crédits artistiques

---

ALAIN BUCHET (GODS).

## Référence à utiliser

---

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES, BERTHOMÉ J.F., coord. ; CHIRON D. (2015). *Document d'objectifs du site FR5412013 ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest*. GODS, Niort, 175 pages.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VENDÉE